

**Rapport
d'activités**

2016



métropole
ROUENORMANDIE

Éditorial

L'année 2016 marque un moment important pour notre Métropole. De nouvelles compétences sont venues renforcer sa capacité d'intervention, au service du développement du territoire.

Le Département de la Seine-Maritime a en effet transféré à la Métropole Rouen Normandie deux compétences : la voirie et la gestion de 3 musées ; la Métropole a également connu le transfert des 3 musées de la Ville de Rouen.

La gestion de ces deux compétences a fait de la Métropole Rouen Normandie l'acteur principal de la gestion des voiries et des équipements muséographiques de son territoire, permettant ainsi la réalisation de nouveaux projets. Ainsi, concernant les voiries, la force de frappe financière de la Métropole est accrue, pour améliorer la qualité du service rendu. Concernant les musées, la prise de compétence s'accompagne d'un projet muséal ambitieux, avec la création de la Réunion des musées métropolitains (RMM), regroupant 8 musées du territoire, et des projets à moyen terme : quartier des musées, carré Beauvoisine, réhabilitation du Musée des Beaux-Arts, création d'un centre de conservation et de réserves... Et dès 2016, la gratuité de l'accès aux équipements de la RMM a été mise en place, favorisant l'accès au plus grand nombre, et se traduisant par une

augmentation de la fréquentation de plus de 38 %.

Mais l'année 2016 a également été marquée par la poursuite de grands projets : la concertation concernant le Parc Urbain des Bruyères, destiné à être un véritable poumon vert de notre territoire ; la participation à l'appel à projets Réinventer la Seine ; la transformation des quais bas rive gauche en véritable balade urbaine ; le lancement de « Cœur de Métropole », projet de requalification de grande envergure du centre historique visant à renforcer son attractivité et son rayonnement...

On le voit, la Métropole Rouen Normandie est engagée dans un important programme d'investissements, qu'elle doit maintenir dans les années à venir, sans augmenter les impôts des ménages, grâce à une gestion sérieuse et une situation financière saine. À ce titre, la signature en 2016 du pacte métropolitain d'innovation conclut un soutien financier accru de l'État à hauteur de 7,4 millions d'euros.

Et tout au long de l'année, la Métropole mène à bien ses politiques publiques – aménageant de zones d'activité au service des entreprises, gestion durable des déchets afin de réduire notre empreinte sur l'environnement, protéger la

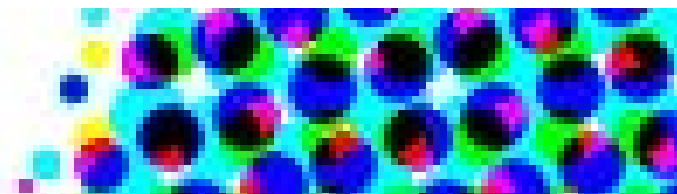
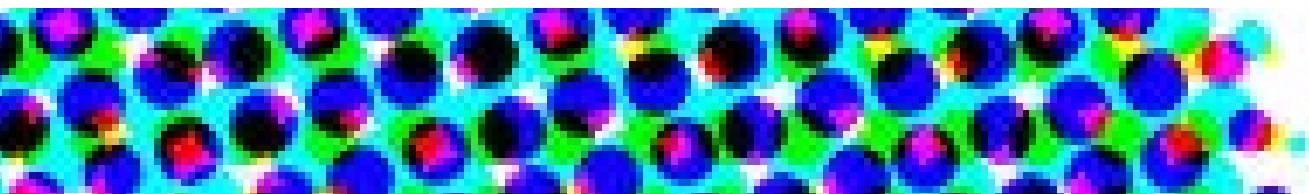
ressource en eau, proposer une mobilité responsable et facilitée aux habitants de notre territoire, soutenir l'investissement des communes, proposer une offre culturelle et de loisirs dynamique...

Ce rapport d'activité témoigne du travail effectué au cours de l'année 2016 par les 1582 agents de la Métropole Rouen Normandie au service des près de 500 000 habitants de notre territoire. Merci à eux pour leur engagement et leur contribution indispensables à la construction de la Métropole de demain.

L'année 2017 est également une année riche avec la poursuite de ces projets stratégiques : écoquartier Flaubert, avec les premiers travaux préparatoires à l'urbanisation, poursuite du projet Cœur de Métropole, lancement du projet T4 (transport en commun en site propre reliant le Boulingrin au Zénith), poursuite de la reconquête des quais, avec l'achèvement de l'aménagement de la promenade des quais bas rive gauche...

Notre territoire poursuit sa mue, résolument engagé dans la transition vers la Métropole de demain : solidaire, durable, dynamique, et ouverte sur monde.

Frédéric Sanchez
Président de la Métropole
Rouen Normandie



La Métropole Rouen Normandie

Seule métropole de Normandie et centre de gravité de l'axe Seine, la Métropole Rouen Normandie est la porte d'entrée fluvio maritime de Paris. Entre développement économique et touristique, renouvellement et aménagement urbains, la Métropole construit son histoire : énergique, responsable, singulière.

▸ L'institution	4
▸ 71 communes rassemblées.....	5
▸ Les compétences de la Métropole	7
▸ Son Conseil métropolitain	9
▸ Quelques faits marquants de l'année 2016	11

La Métropole
Rouen Normandie

1

Attractive

2

Durable

3

Solidaire
et citoyenne

4

Aux services publics
de qualité

5

Et à la gestion
performante

6

1

L'institution

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles - dite loi Maptam - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de près de 500 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants.

Avec près de 500 000 habitants, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (La CREA) est donc devenue une Métropole le 1^{er} janvier 2015, au même titre que les communautés d'agglomération de Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Lyon, Nice et Lyon dont la Métropole se substitue au Département sur son territoire. En 2016 les Métropoles de Nancy, d'Aix-Marseille-Provence et du Grand Paris sont venues compléter cette liste. À la suite des nouvelles compétences acquises dans le cadre de la transformation en Métropole, le développement de l'institution s'est depuis poursuivi avec le transfert des routes du Département et de voiries de la ville de Rouen et du Département au 1^{er} janvier 2016.



Communes de la Métropole

Le 1^{er} janvier 2016, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 481 628 habitants

COMMUNE	Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2016
Amfreville-la-Mivoie	3 296
Anneville-Ambourville	1 230
Bardouville	685
Belbeuf	2 033
Berville-sur-Seine	565
Bihorel	8 424
Bois-Guillaume	13 472
Bonsecours	6 607
Boos	3 427
La Bouille	787
Canteleu	15 101
Caudebec-lès-Elbeuf	10 222
Cléon	5 206
Darnétal	9 617
Déville-lès-Rouen	10 406
Duclair	4 156

Elbeuf-sur-Seine	17 656
Épinay-sur-Duclair	543
Fontaine-sous-Préaux	525
Franqueville-Saint-Pierre	6 330
Freneuse	919
Gouy	826
Grand-Couronne	10 132
Grand Quevilly	25 263
Hautot-sur-Seine	394
Hénouville	1 249
Houpeville	2 635
Isneauville	2 677
Jumièges	1 777
La Londe	2 306
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 293
Le Houlme	4 033
Le Mesnil-Esnard	8 090
Le Mesnil-sous-Jumièges	638
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 261
Le Trait	5 261
Malaunay	6 008
Maromme	11 311

Montmain	1 464
Mont-Saint-Aignan	19 649
Moulineaux	995
Notre-Dame-de-Bondeville	7 130
Oissel	11 594
Orival	969
Petit-Couronne	9 217
Petit-Quevilly	22 701
Quevillon	607
Quévreville-la-Poterie	965
Roncherolles-sur-le-vivier	1 095
Rouen	113 406
Sahurs	1 310
Saint-Aubin-Celloville	971
Saint-Aubin-Épinay	1 037
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 229
Saint-Étienne-du-Rouvray	20 200
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 646
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 506
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	1 990

Saint-Martin-de-Boscherville	1 511
Saint-Martin-du-Vivier	1 764
Saint-Paër	1 335
Saint-Pierre-de-Manneville	807
Saint-Pierre-de-Varengueville	2 272
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 402
Sotteville-lès-Rouen	21 677
Sotteville-sous-le-Val	806
Tourville-la-Rivière	2 528
Val-de-la-Haye	714
Yainville	1 098
Ymare	1 181
Yville-sur-Seine	491

Source : Insee
Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016

Les compétences de la Métropole

LES COMPÉTENCES HISTORIQUES

La Métropole a hérité de nombreuses compétences de la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA), qui concernent les habitants et les usagers au quotidien :

- **Les services publics** : la gestion et le développement du réseau de transports en commun, la fourniture d'une eau de qualité à un prix raisonnable, la gestion des équipements en matière d'assainissement, une politique de collecte des déchets ménagers respectueuse de l'environnement...



Collecte des déchets ménagers à Saint-Pierre-de-Varengeville

- **Le développement économique et l'attractivité du territoire** : la création et l'entretien de parcs d'activités et de pépinières pour faciliter l'implantation des entreprises sur son territoire, une politique foncière ambitieuse, l'accompagnement des porteurs de projets, le positionnement du territoire en tant que destination touristique...

- **La vie culturelle et sportive** : des équipements d'envergure pour développer une action culturelle et sportive accessible au plus grand nombre, l'organisation d'événements de rayonnement national et international assurant la promotion du territoire et de ses sites touristiques...



Transport à la demande Filo'r à Bardouville

- **L'aménagement de l'espace** : l'entretien de la voirie, l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un plan local de l'habitat, l'aménagement de pistes cyclables...



Travaux de voirie à Gouy

- **Le développement écologique** : la protection et la valorisation des espaces naturels, l'éducation à l'environnement, l'aide au développement et la promotion de l'agriculture locale...

- **Des solidarités renforcées** : l'accompagnement dans la recherche d'emploi par un Plan Local d'Insertion par l'Économie (PLIE), le soutien aux acteurs de l'insertion, des actions en matière de politique de la ville, des aides spécifiques aux petites communes, la promotion de la jeunesse et de la vie étudiante...

Le 1^{er} janvier 2015, des compétences complémentaires sont venues renforcer l'action de la Métropole :

- ▶ L'aménagement et l'entretien des voiries communales, la signalisation et l'éclairage public ainsi que la gestion des aires de stationnement soit environ 1900 km de voiries communales et 12 parkings.
- ▶ L'urbanisme par le pilotage du suivi des procédures d'élaboration ou d'évolution des POS-PLU des communes
- ▶ La distribution publique de l'énergie : chaleur, électricité et gaz (en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz ainsi que de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains)
- ▶ La gestion et l'extension des crématoriums
- ▶ La gestion du stade Robert-Diochon (depuis juin 2015).

DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Au 1^{er} janvier 2016, le Département de la Seine-Maritime a transféré à la Métropole Rouen Normandie deux nouvelles compétences : la voirie départementale et la gestion de 3 musées : Pierre-Corneille, la Corderie-Vallois et le musée des Antiquités. La gestion de ces deux compétences a fait de la Métropole Rouen Normandie l'acteur principal de la gestion des voiries et des équipements muséographiques de son territoire.



Son Conseil métropolitain en 2016

Dans le cadre de l'évolution de la CREA en Métropole, le nouveau conseil métropolitain est constitué des mêmes élus que le conseil communautaire de la CREA issu des élections municipales fléchées de mars 2014.



Séance du Conseil métropolitain dans l'auditorium du Panorama XXL

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN :

156 conseillers métropolitains dont 20 vice-présidents et 20 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Frédéric Sanchez,
Petit-Quevilly



1^{er} vice-président : Yvon Robert, Rouen



2^e vice-président : Nelly Tocqueville,
Saint-Pierre-de-Manneville



VICE-PRÉSIDENTS

Hubert Wulfranc,
Saint-Étienne-du-Rouvray



Françoise Guillotin, Elbeuf-sur-Seine



Jean-Marie Masson, Saint-Aubin-lès-Elbeuf



Mélanie Boulanger,
Canteleu



Cyrille Moreau,
Rouen



Marie-Françoise Guguin, Bois-Guillaume



Dominique Randon, Petit-Couronne



Hélène Klein,
Rouen



Marc Massion,
Grand Quevilly



Pierrette Canu,
Saint-Pierre-de-
Varengeville



Patricia Baud,
Saint-Aubin-
Celloville



Djoubé Mérabet,
Elbeuf-sur-Seine



**20 MEMBRES
DU BUREAU :**

Benoît Anquetin,
Saint-Aubin-Épinay



**Laurent
Bonnaterre,**
Caudebec-lès-Elbeuf



Patrice Desanglois,
Saint-Pierre-lès-
Elbeuf



Noël Levillain,
Tourville-la-Rivière



Guy Pessiot,
Rouen



Laurent Grelaud,
Bonsecours



Patrick Simon,
Sainte-Marguerite-
sur-Duclair



Christine Argelès,
Rouen



Patrick Callais, Le
Trait



Thierry Foucaud,
Oissel



Roland Marut,
Grand Quevilly



Jean-Pierre Petit,
Quevillon



Nicole Basselet,
Berville-sur-Seine



**Christine
Rambaud,** Rouen



**Dominique
Aupierre,** Sotteville-
lès-Rouen



David Cormand,
Canteleu



**Dominique
Gambier,** Déville-
lès-Rouen



Franck Meyer,
Sotteville-sous-le-
Val



Danielle Pignat,
Saint-Jacques-sur-
Darnétal



David Lamiray,
Maromme



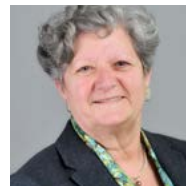
**Marie-Hélène
Roux,** Rouen



Stéphane Barré,
Oissel



**Anne-Marie Del
Sole,** Yainville



Étienne Hébert,
Val-de-la-Haye



Alain Ovide,
Cléon



Hubert Saint,
Saint-Martin-de-
Boscherville



Quelques faits marquants de l'année 2016

JANVIER



RÉUNION DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS
ROUENNORMANDIE

Naissance de la RMM

- Création de la Réunion des Musées Métropolitains, instauration de l'accès gratuit aux collections permanentes
- Golden League de handball au Kindarena

FÉVRIER

- Attribution du projet d'aménagement du Champ de courses des Bruyères
- Championnat de France de badminton au Kindarena

MARS

- Signature du Plan territorial de lutte contre les discriminations
- Célébration de la Journée internationale des droits des femmes
- Installation d'une nouvelle borne de recharge pour véhicules électrique à Saint-Pierre-de-Varengville
- Organisation des rencontres de la Culture

AVRIL



Chantier archéologique à l'Aître Saint-Maclou

- Fouilles archéologiques Aître Saint-Maclou
- Festival Normandie Impressionniste, jusqu'en septembre
- Championnat de France de karaté au Kindarena

MAI



Festival Graines de jardin au Jardin des Plantes de Rouen

- Festival Curieux Printemps
- Graines de jardin
- Nouveau panorama Rouen 1431
- Appel à projets Réinventer la Seine

JUIN



Quais bas rive gauche aménagés

- Nouvelle édition Cathédrale de lumière
- Temps fort de la concertation PLUi
- Ouverture des quais bas rive gauche à Rouen entre les ponts Boieldieu et Jeanne d'Arc
- Manifestation Mini Maker Faire
- Match de basket-ball France-Japon au Kindarena
- Journées nationales de l'archéologie au chantier de fouilles du futur site de la ZA Moulin IV à Cléon

JUILLET

- Signature de la convention cadre de partenariat entre Métropole Rouen Normandie et le CHU – Hôpitaux de Rouen

AOÛT

- ▶ Inauguration des nouveaux locaux des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE)

SEPTEMBRE



Piste cyclable Seine-Amont Rive droite

- ▶ Forum Métropole(s) en transition
- ▶ Journées européennes du patrimoine
- ▶ Visites ateliers d'artistes
- ▶ Lancement Cœur de Métropole
- ▶ Obtention du label 4 libellules au concours « capitale de la biodiversité »
- ▶ Inauguration de la piste cyclable Seine-Amont Rive Droite

OCTOBRE



Nouvelle chaufferie biomasse

- ▶ Inauguration de la chaufferie biomasse de Mont-Saint-Aignan
- ▶ Labellisation Passiv'Haus Seine Écopolis
- ▶ Évolution des consignes de tri des déchets, valorisation des déchets d'emballage

NOVEMBRE



Épreuve de la Sup' Cup à la piscine de l'île Lacroix à Rouen

- ▶ 6^e édition de la Normandie Sup Cup
- ▶ Fin du chantier de requalification et de sécurisation de la RD6015 à Amfreville-la-Mivoie
- ▶ Signature du Pacte métropolitain d'innovation entre l'État et la Métropole Rouen Normandie

DÉCEMBRE



Véhicule autonome Astucio

- ▶ Prix régional décerné à la Métropole Rouen Normandie Lauréate du Concours « les rubans du Patrimoine 2016 » pour la restauration du palais archiépiscopal de Rouen à l'occasion de la création de l'Historial Jeanne d'Arc
- ▶ Expérimentation véhicule autonome quais rive droite
- ▶ Lancement de l'achat d'un titre de transport sur le réseau Astuce par SMS

Développer l'attractivité du territoire

La Seine contribue depuis toujours au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale et la voie maritime. Le positionnement de la Métropole Rouen Normandie, première agglomération normande et centre de gravité de l'axe Seine, porte d'entrée fluvio-maritime de Paris et de la région-capitale, constitue un atout pour développer son attractivité et celle de la Normandie.

- Affirmer l'axe Seine comme vecteur stratégique d'attractivité, d'identité et de développement économique 14
- Devenir le territoire référence pour l'accueil, la création et l'accompagnement des entreprises 17
- Valoriser et conforter les filières industrielles existantes tout en incitant le développement de l'éco-industrie 25
- Accompagner la diversification et le développement de l'ensemble des filières économiques 27
- Faire rayonner le territoire et valoriser nos atouts et nos talents 33

La Métropole
Rouen Normandie

1

Attractive

2

Durable

3

Solidaire
et citoyenne

4

Aux services publics
de qualité

5

Et à la gestion
performante

6

2

Attractive

Affirmer l'axe Seine comme vecteur stratégique d'attractivité, d'identité et de développement économique

SEINE-CITÉ

Le projet Seine Cité, qui regroupe trois sites (quartier Flaubert, quartier Luciline et quartier de la future gare rive gauche), prévoit de constituer des quartiers d'affaires, offrant des capacités d'accueil d'activités tertiaires.

ÉCOQUARTIER FLAUBERT - ROUEN ET PETIT-QUEVILLY



Outils d'information et balades urbaines de concertation Écoquartier

Le projet d'Écoquartier situé sur les communes de Rouen et Petit-Quevilly, en Rive Gauche, s'étend sur un espace de 90 ha à reconquérir, partagé entre le centre-ville, la Seine et le port. Sa trans-

formation en un quartier urbain central s'appuie sur la réalisation des accès routiers définitifs au pont Flaubert, et poursuit les objectifs suivants :

- ▶ La résorption de friches industrielles portuaires et ferroviaires en cœur d'agglomération et la reconquête des bords de Seine ;
- ▶ La structuration d'une zone élargie et la reconnexion des quartiers de la rive sud avec la Seine localisés et la requalification d'espaces majeurs localisés à l'entrée en cœur d'agglomération ;
- ▶ La définition d'une programmation équilibrée entre l'activité économique, l'habitat, les équipements et les espaces publics répondant à de multiples usages.

Cette opération comprend 2 entités spatiales connectées mais dont la mise en œuvre fait l'objet de procédures et de phasage opérationnels distincts :

- ▶ L'aménagement des Bords de Seine et de la Presqu'île Rollet (22 ha) qui fait l'objet, depuis le 7 juin 2011, d'un mandat de réalisation de la Métropole vers la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement (RNA).

- ▶ La Zone d'Aménagement Concerté (Zac) de l'Écoquartier Flaubert (68 ha) qui fait l'objet depuis le 25 novembre 2014 d'une concession d'aménagement vers la SPL Rouen Normandie Aménagement pour la réalisation des études opérationnelles, les travaux et la commercialisation des terrains du site.

BORDS DE SEINE

Dans le cadre des Bords de Seine, les travaux de l'entrée du parc de la presqu'île Rollet ont été finalisés en 2016.

Les études pour l'aménagement de la 2^e phase se sont poursuivies afin de réaliser les travaux des berges du bassin aux Bois avant l'Armada 2019.

Dans le cadre de l'aménagement de l'Écoquartier Flaubert, les fonctionnalités d'accès aux silos sucriers et céréaliers de la presqu'île Élie vont être modifiées et il est prévu le réaménagement du pôle multi-services. Les études d'aménagement se sont poursuivies en 2016 pour obtenir les autorisations réglementaires (permis d'aménager) en 2017 et permettre le lancement des travaux dès 2018.

La mise en œuvre d'une gestion dif-

férenciée des espaces paysagers des Bords de Seine est poursuivie avec les concepteurs de l'aménagement, l'entreprise en charge de l'entretien et les services de la Métropole, qui, dès 2018, reprendront la gestion de ces espaces. Cet entretien se poursuit dans le respect de l'objectif de laboratoire écologique développé sur la presqu'île.

ZAC ÉCOQUARTIER FLAUBERT

L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact réalisée au stade de la réalisation de la Zac (Zone d'aménagement concerté) a été rendu le 6 avril 2016. La déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité des PLU de Rouen et Petit-Quevilly a été obtenue le 3 mai 2016 par arrêté préfectoral et le dossier de réalisation de Zac a été approuvé par le conseil métropolitain le 29 juin 2016.

Suite à la finalisation des études pré-opérationnelles, les premiers travaux d'aménagement seront mis en œuvre en 2017 ; ils concernent notamment la réalisation des voiries anticipées nécessaires à la réalisation des

accès définitifs au Pont Flaubert sous maîtrise d'ouvrage de l'État (2018-2024). L'important travail de coordination entre les nombreux chantiers à intervenir dans le quartier (écoquartier, doublement de l'émissaire des eaux usées, ligne T4, Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), raccordement définitif au Pont Flaubert, trémie ferroviaire...) a été poursuivi et renforcé en 2016 avec une mission de coordination inter-chantiers confiée à ARTELIA.

Les acquisitions foncières se sont poursuivies dans le cadre du protocole foncier conclu en 2014 avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN). L'obtention de la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire permettront, si nécessaire, à l'EPFN de déclencher la procédure d'expropriation pour finaliser les acquisitions.

QUAIS BAS RIVE GAUCHE



Quais bas rive gauche inaugurés en juillet 2016

Les quais bas de la rive gauche de la Seine à Rouen, du pont Corneille à la pointe de la Presqu'île Rollet, se trans-

forment depuis plusieurs années, afin de devenir une grande promenade fluviale sur plus de 3 kilomètres. Après une première phase en 2013/2014, qui a vu le réaménagement des quais en aval du pont Guillaume-le-Conquérant, la création du parc fluvial de la Presqu'île, et de la Prairie Saint-Sever, une seconde phase en 2015/2016 a concerné les espaces situés entre les ponts Boieldieu et Jeanne d'Arc

Le projet, désormais sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, a entamé sa deuxième phase opérationnelle dès décembre 2015.

Lors du premier semestre 2016 les travaux ont porté sur l'aménagement des jardins entre les ponts Boieldieu et Jeanne d'Arc, en continuité de la prairie Saint-Sever (réalisée en phase 1). Les jardins et espaces paysagers de détente créés, comprennent des lieux de convivialité et des jeux pour enfants. Ils ont été inaugurés en juillet 2016.

Au cours du second semestre les travaux se sont poursuivis en aval du pont Jeanne d'Arc avec la finalisation des jardins et l'installation des derniers jeux pour enfants. Des interventions structurelles et d'étanchéité sur les infrastructures de la rampe Jeanne d'Arc ont été réalisées pour garantir sa pérennité, préalablement à son traitement paysager.

Les travaux de réalisation de la jetée, ouvrage métallique offrant un nouvel accès et point de vue depuis le quai haut, ainsi que la pose ou modification des es-

caliers d'accès depuis les ponts Jeanne d'Arc et Guillaume-le-Conquérant ont également été terminés en 2016.

La finalisation des travaux de la phase 2 est prévue pour l'été 2017.

QUARTIER SAINT-SEVER NOUVELLE GARE - ROUEN



Identité visuelle du projet Saint-Sever Nouvelle Gare

Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare vise à accueillir la nouvelle gare centrale de Rouen, dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), projet d'intérêt national sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dans un quartier redynamisé au cœur du centre d'agglomération élargi.

En 2016, les études urbaines ont permis de valider la stratégie de développement du projet Saint-Sever Nouvelle Gare et ses complémentarités avec les autres composants de l'ensemble Seine-Cité (Écoquartier Luciline, Écoquartier Flaubert, aménagement des bords de Seine). Le Comité de pilotage a validé l'élargissement du périmètre d'étude à l'ensemble du quartier Saint-Sever existant et le besoin de travailler sans attendre

la gare sur la requalification de ce large secteur également partie prenante du projet de quartier nouvelle gare.

L'avancée des études urbaines, des études mobilités (de maîtrise d'ouvrage Métropole Rouen Normandie) et des études ferroviaires (conduites par SNCF Réseau) ont permis de dégager des grands principes d'implantation de la gare dans le quartier et de préciser la programmation urbaine du quartier et du pôle d'échanges multimodal de la gare. Une étude, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFN, a permis d'identifier des fonciers mutables dans le quartier Saint-Sever, et de proposer une stratégie foncière globale.

La concertation avec les acteurs socio-économiques s'est poursuivie et a contribué à forger cette stratégie. Elle a été officiellement ouverte à tous les publics par la délibération du Conseil métropolitain du 10 octobre 2016 qui en a fixé les objectifs et les modalités. Un site internet www.saint-sever-nouvelle-gare.com a été ouvert permettant un accès à l'information et les expressions des habitants sur le projet.

Le devenir du site de l'ancienne gare Saint-Sever fait l'objet d'un travail partenarial avec SNCF Immobilier, gestionnaire du site. Dans un premier temps, un parking de stationnement pour les cars de tourisme y a été aménagé tandis que les arrêts des cars pour les liaisons longue distance (OuiBus, FlixBus...) ont été positionnés avenue Champlain,

préfigurant la future vocation de pôle multimodal du site. Par ailleurs, le festival Parenthèse, lauréat Créactif 2016, a organisé deux sessions d'animations culturelles et musicales sur le site.

RÉINVENTER LA SEINE

La Métropole s'est inscrite, en lien avec le GPMR, la Ville de Rouen et le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) dans l'appel à projet « Réinventer la Seine ». Cet appel à projet initié par les trois grandes agglomérations Paris, Rouen-Seine Eure, Le Havre et Haropa, vise à proposer des sites de l'axe Seine, propriété d'acteurs publics, à occuper, animer, louer ou acheter à travers des projets innovants. Cette approche multi-sites permet de révéler et de concrétiser l'axe Seine en créant un partenariat inédit entre les différents acteurs publics, à mobiliser des terrains appartenant à ces institutions pour les proposer à des porteurs de projet.

Le lancement opérationnel s'est tenu en mai 2016 avec visites des sites et meet-up pour faire se rencontrer des acteurs locaux et nationaux intéressés par cette démarche. Les candidats ont remis leur manifestation d'intérêt en octobre 2016. Quatre sites sur le territoire de la Métropole ont fait l'objet de dépôt de manifestation d'intérêt : L'espace de l'ex-hangar 105 en rive gauche au pied du Pont Guillaume-le-Conquérant, l'ancien Centre de Formation des Apprentis et l'église Saint-Paul à Rouen, le chai à vin sur l'esplanade Saint-Gervais à Rouen, le site d'activité NSF (Nouvelle savonnerie française) à Yainville. Huit candidats ont été amenés à poursuivre leurs propositions de projets pour un rendu en avril 2017. Le comité de sélection des projets définitifs se tiendra mi 2017.



Chai à vin, esplanade Saint-Gervais à Rouen



Site de l'église Saint-Paul à Rouen



Site de l'ex hangar 105 à Rouen



Site de l'ex savonnerie NSF à Yainville

Attractive

Devenir le territoire référence pour l'accueil, la création et l'accompagnement des entreprises

La politique d'aménagement de zones d'activités à haute qualité de services et attractives par leur exemplarité environnementale, pour accueillir de nouvelles entreprises, est le premier levier d'intervention de la Métropole. Renforcée dans ses compétences avec le transfert de la totalité des zones communales (au 1^{er} janvier 2015), la Métropole devient l'acteur de référence pour l'accueil et l'hébergement des entreprises.

LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

LE SUIVI DES ZONES D'ACTIVITÉ (ZA) CONCÉDÉES À ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités en plus des ZA en projets ou en cours d'aménagement.

La Métropole travaille en étroite collaboration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ces missions et suit les concessions d'aménagement des parcs suivants :

- Parc d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville
- ZAC Aubette Martainville – Rouen Innovation Santé

- Technopôle du Madrillet à Saint-Étienne-du-Rouvray
- Parc d'activités Moulin IV à Cléon
- Parc d'activités La Sablonnière à Oissel (Seine Sud)
- Parc d'activités Le Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine Sud)
- Parc d'activités Élixa Lemonnier à Petit Quevilly

PARC D'ACTIVITÉ DE LA PLAINE DE LA RONCE, À ISNEAUVILLE

La commercialisation des phases 1 et conditionnelle s'est poursuivie sur l'année 2016. 3 actes de vente ont été signés avec :

- Le promoteur GA pour la construction des locaux de la société AXA
- Le Cabinet de géomètre Lecourt Santus pour la construction de ses bureaux
- La SCI Santé Bien Être pour la réalisation de ses nouveaux bureaux

Un compromis de vente a également été signé avec le promoteur Cap Horn pour la réalisation d'un immeuble de bureaux.

Côté aménagement, RNA a réalisé les travaux de finition des voiries sur les îlots urbanisés et nécessaires à l'entrée sur les parcelles en cours de construction.

RNA a également désigné un maître d'œuvre et réalisé une étude pour la mise en place de la signalétique de parc ainsi que pour la réalisation d'un giratoire à l'intersection de la rue Auguste Fresnel et la route de Neufchâtel.

ZAC AUBETTE MARTAINVILLE – ROUEN INNOVATION SANTÉ, À ROUEN

L'année 2016 a été marquée par la réalisation de la tranche 2 des espaces publics (avancement à 90 %), l'ouverture à la circulation de la rue Pierre et Marie-Curie, l'achèvement et la livraison du Medical Training Center (MTC) au 3^e trimestre de l'année.

TECHNOPÔLE DU MADRILLET, À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

La commercialisation du technopôle du Madrillet a été concrétisée par la signature de 3 actes de vente signés avec :

- ▶ La SHEMA pour la réalisation des ateliers du Madrillet

- ▶ L'association CFA BTP de Haute-Normandie pour la réalisation du projet immobilier d'enseignement CFA Lanfry II

- ▶ La société ISIITECH pour la construction de ses bureaux.

L'année 2016 a également permis de préparer l'appel à projet « Parc du Madrillet » sur la ZAC d'extension qui sera lancé en 2017. De plus, RNA a accompagné le CESI dans la définition de son projet par une mission de d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En parallèle, RNA a réalisé les travaux de voirie et de viabilisation du village éco-construction (secteur AD5), les études faune-flore en lien avec les services de la Métropole pour l'aménagement de la ZAC d'extension du Madrillet ainsi que les études d'aménagement des accès et des espaces verts à proximité immédiate du projet CFA Lanfry II.

PARC D'ACTIVITÉS MOULIN IV, À CLÉON

La ZAE du Moulin IV à Cléon offre un potentiel d'aménagement de 7 ha (6 ha cessibles) à destination d'activités industrielles et de services à l'industrie. L'aménagement et la commercialisation de cette ZAE ont été confiés en 2015 à la SPL Rouen Normandie Aménagement au travers d'un traité de concession. Avant d'engager les travaux d'aménagement, les fouilles archéologiques pres-

crites par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) ont été réalisées en 2016. Elles ont révélé la découverte de nombreux vestiges datant de l'âge du Bronze et du Fer et ont mis en évidence une découverte exceptionnelle, relative à une sépulture collective.

En parallèle, le permis d'aménager a été mis au point dans la perspective de réaliser les travaux d'aménagement (hors emprise gelée par les fouilles archéologiques) dès 2017 afin de permettre la commercialisation de la zone et répondre aux demandes des prospects identifiés.

En matière de foncier, la procédure d'expropriation a été enclenchée et l'ordonnance d'expropriation obtenue pour permettre l'acquisition de la dernière parcelle de propriété privée.

PARC D'ACTIVITÉS ÉLISA LEMONNIER À PETIT-QUEVILLY

La Métropole est propriétaire d'une assiette foncière d'environ 4 hectares sur la commune de Petit-Quevilly qu'elle souhaite valoriser dans le cadre d'une opération d'aménagement. Il s'agit de parcelles qui accueillent actuellement une partie de la Direction de la maîtrise des déchets de la Métropole (activité d'entretien et de renouvellement de bacs).

L'aménagement de ce terrain aura pour objectif global de valoriser les 4 ha de foncier en donnant une identité au site et en répondant au mieux aux besoins de la métropole.

Les enjeux liés à l'identité du site sont les suivants :

- ▶ Améliorer l'accroche urbaine et réaliser un aménagement d'ensemble pour assurer une lisibilité à la future zone ;
- ▶ Améliorer la qualité et assurer la mixité des formes urbaines ;
- ▶ Faire cohabiter zone d'habitat et activités peu nuisibles : mixité des fonctions ;
- ▶ Créer un bâtiment signal en entrée de zone
- ▶ Créer une trame paysagère.

L'autorité environnementale a remis, en 2016, son avis concernant l'absence de réalisation d'une étude d'impact. L'avant-projet présentant les équipements publics de la ZAE a été validé. Sur cette base, le permis d'aménager permettant la division des différents lots accueillant bureau et locaux mixtes pour PME/PMI a été élaboré. Le dossier loi sur l'eau a également été réalisé en 2016.

LES PARCS D'ACTIVITÉ DONT L'AMÉNAGEMENT PRÉ OPÉRATIONNEL EST ASSURÉ EN RÉGIE

PARC D'ACTIVITÉS LES COUTURES À CLÉON

La Métropole souhaite aménager à des fins économiques près de 13 hectares sur la zone des Coutures Nord à Cléon. Sur la base de l'Avant-Projet d'Aménagement validé en mars 2016, les études réglementaires ont été poursuivies : étude d'impact, étude sur le potentiel des énergies renouvelables, étude de sécurité publique... dans la perspective du dossier de création de ZAC. Il a été procédé aux dernières acquisitions foncières pour l'aménagement du secteur nord.

En parallèle, l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une ZAE sur le secteur sud représentant un potentiel d'aménagement de 40 hectares s'est poursuivie sur la base d'un des scénarios d'aménagement proposés.

LA RECONVERSION DU SECTEUR SEINE SUD À SAINT- ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ET OISSEL

PARC D'ACTIVITÉS LA SABLONNIÈRE À OISSEL

La ZAC de la Sablonnière d'une superficie de 25 ha situés sur la commune

de Oissel-sur-Seine fait partie du programme de reconversion et de redynamisation des friches du secteur dit « Seine-Sud ».

L'objectif est de limiter l'expansion urbaine pour le développement économique par le recyclage de friches. Elle offrira environ 15 hectares cessibles soit une quinzaine de lots à commercialiser pour des locaux mixtes accueillant des PME/PMI et de la petite industrie à faibles nuisances en cohérence avec sa localisation à proximité du tissu urbain résidentiel d'Oissel-sur-Seine.

Après approbation du dossier de création fin 2015, la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été transférée à la SPL Rouen Normandie Aménagement. Le traité de concession a été notifié en 2016.

Le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération a donc été transféré à RNA.

Ainsi, RNA a poursuivi les études d'aménagement amorcées par la Métropole, de dépollution (via le fonds friche et l'intervention de l'EPFN) en lien avec les services de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Les négociations foncières avec les propriétaires des terrains et notamment la SCI Paulo ont été poursuivies.

PARC D'ACTIVITÉS LE HALAGE À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

L'opération d'aménagement de la zone d'activités économiques du Halage, d'une superficie d'environ 16 hectares, s'inscrit dans le programme de reconversion et de redynamisation de friches

entrepris par la Métropole Rouen Normandie sur une partie de son territoire dit « Seine-Sud ».

Le projet d'aménagement envisagé sur le site du Halage, localisé sur la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray, permettra d'atteindre trois objectifs :

- ▀ Contribuer à résorber la pénurie en foncier cessible disponible, notamment à vocation industrielle et en locaux mixtes accueillant des PME/PMI,
- ▀ Redynamiser le site en développant l'emploi,
- ▀ Améliorer l'image de la zone et son attractivité.

L'activité opérationnelle sur l'année 2016 a été marquée par :

- ▀ La notification du traité de concession,
- ▀ Le transfert du marché de maîtrise d'œuvre urbaine et environnementale,
- ▀ La poursuite des études d'aménagement et de pollution de la zone en lien avec les services de la Métropole, l'EPFN, la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray et les concessionnaires de réseaux
- ▀ La poursuite des négociations foncières amiables avec Saint-Gobain et l'obtention de l'arrêté d'Utilité Publique permettant la mise en œuvre de la procédure d'expropriation si les négociations amiables n'aboutissent pas.

COMMERCIALISATION DES ZA MÉTROPOLE

3 cessions de terrain ont été approuvées par le Bureau de la Métropole sur des zones gérées en propres en 2016 au profit de :

- ▀ L'entreprise Marchani, sur le Parc d'activités de la Vente Olivier pour une parcelle de 9000 m² permettant la construction d'un bâtiment de 1500 m².
- ▀ L'entreprise Toufflet, sur le parc d'activités de la Vente Olivier également pour une parcelle de 6650 m². l'entreprise y développera son activité de boulangerie industrielle sur 1000 m² de bâtiment
- ▀ La société PHC pour un ensemble de fonciers de 1,2 ha pour le développement d'activités de service et de commerce, notamment en lien avec le secteur automobile.

ACCOMPAGNE- MENT FINANCIER DES ENTREPRISES

La Métropole dispose de 2 dispositifs d'aides pour accompagner les projets immobiliers des entreprises sur son territoire :

- ▀ Aide à l'investissement d'entreprise
- ▀ Aide à la location de bureaux

La Métropole soutient également l'éco-

nomie du territoire par une fiscalité des entreprises maîtrisée, notamment grâce à un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) parmi les plus bas des métropoles françaises.

L'AIDE À L'INVESTISSEMENT D'ENTREPRISE

L'objectif de l'aide à l'investissement d'entreprise est d'accompagner le financement des investissements immobiliers afin de permettre aux entreprises qui implantent ou étendent leurs activités sur le territoire de la Métropole de réserver leurs possibilités financières à la création d'emplois ou à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

En 2016, le montant des aides à l'immobilier accordé est de 92 210 € pour 5 entreprises réparti comme suit :

Bénéficiaire et entreprise	Montant
Sandyx pour Visionic	9 500 €
Laetitial pour RPBI	9 000 €
DP Immobilier pour Gipelec	23 813 €
Paris Evolution pour l'Atelier de la Rosière	7 500 €
CM CIC Lease pour Santus	42 397 €

Pour rappel, le versement des aides intervient en 2 fois, à l'ouverture de chan-

tier et à son achèvement.

L'AIDE À LA LOCATION DE BUREAUX

L'objectif de l'aide à la location de bureaux est de soutenir la tertiarisation de l'économie sur le territoire de la Métropole en concourant au développement de l'immobilier de bureaux et à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles mis sur le marché.

Cette aide s'inscrit dans la stratégie de tertiarisation de l'économie métropolitaine et le développement d'activités tertiaires supérieures.

Pour rappel, le versement se fait sur 3 ans sur présentation des loyers acquittés et donc à compter de l'année N+1. Une augmentation de l'aide 2016, de 152 % par rapport à 2015 est à souligner.

CONFIGURATION DES NOUVEAUX DISPOSITIFS D'AIDES

L'article 3 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié les dispositions relatives aux aides à l'immobilier d'entreprise. Désormais, les EPCI sont seuls compétents pour attribuer ces aides tout en permettant aux régions de soutenir ces projets en co-intervention avec les EPCI et à leur demande.

Dans ce nouveau contexte, les modalités d'intervention de la Métropole ont évolué pour garantir l'efficacité du dispositif métropolitain et apporter des aides significatives et incitatives à la réalisation des projets d'entreprises, sans pour autant modifier les cibles, critères d'éligibilité et modalités de mise en œuvre du dispositif (Principalement des PME et ETI sur les secteurs d'activités de l'industrie, de l'artisanat de production ou de services aux entreprises).

Les principales évolutions portent sur la mise en place d'un taux d'intervention modulable de 2.5 % à 10 % en fonction de l'importance du projet et de son intérêt pour le territoire.

Les nouvelles modalités d'intervention ont été travaillées dans le courant du dernier trimestre 2016 pour une présentation des dispositifs en conseil métropolitain début 2017.

ÉTUDES PROSPECTIVES ET PROJETS STRATÉGIQUES STRUCTURANTS

PROGRAMME NATIONAL DE SYNERGIES INTER-ENTREPRISES (PNSI)

Un partenariat entre la Métropole Rouen Normandie, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen et d'Elbeuf, l'agence de développement économique Rouen Normandie Invest

et le Grand Port Maritime de Rouen a été constitué en 2013, afin d'impulser une dynamique de développement de l'écologie industrielle sur le territoire métropolitain. La réalisation d'une enquête (années 2013 et 2014) a permis d'identifier des premières pistes de synergies inter-entreprises ainsi qu'un noyau dur d'une quinzaine d'entreprises intéressées. En 2015, la Région Haute-Normandie s'est à son tour engagée dans une expérimentation nationale d'écologie industrielle lancée par l'Institut de l'Économie Circulaire (IEC) : le Programme National de Synergies Inter-entreprises (PNSI). La Région a sollicité plusieurs collectivités infra-régionales afin de participer à cette démarche et reçu des retours positifs de la part de la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et Caux Seine Agglo.

Début 2016, la Métropole a défini les modalités pratiques de pilotage du projet PNSI sur son territoire. Un partenariat a été constitué avec la CCI Seine Mer Normandie et s'est traduit par la signature d'une convention actant la répartition des rôles suivante :

- La Métropole est maître d'ouvrage du projet.
- La maîtrise d'œuvre est confiée à la CCI Seine Mer Normandie. En vue d'assurer ce rôle, la chambre consulaire a notamment procédé à un recrutement avec le soutien financier de l'ADEME.

La méthodologie PNSI prévoit l'orga-

nisation, chaque année, de rencontres inter-entreprises locales au cours desquelles les entreprises échangent leurs besoins et leurs disponibilités en ressources afin d'identifier des pistes de synergies. À ce titre, des rencontres inter-entreprises ont été organisées par la Métropole et la CCI au sein de la pépinière Innopolis le 7 juin 2016.

Cet atelier a été un succès et a permis de réunir 35 entreprises (sur 51 inscrites), recenser 226 ressources et identifier 368 pistes de synergies. Suite à cet atelier, la personne recrutée par la CCI a engagé avec les entreprises les plus motivées un travail de concrétisation des pistes de synergies identifiées.

En fin d'année 2016, plusieurs échanges ont eu lieu avec d'autres services de la Métropole (notamment la Direction Maîtrise des Déchets et la Direction Adjointe de l'Éducation à l'Environnement et aux Pratiques Durables) afin d'articuler PNSI avec d'autres démarches s'inscrivant également dans une logique d'économie circulaire. En particulier, les services de la Métropole cherchent à articuler la démarche PNSI avec le projet ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage).

En 2017, le programme PNSI lancé en juin 2014 par l'IEC pour une durée de 3 ans arrivera à son terme. La forme prise par la démarche PNSI sur le territoire de la Métropole sera probablement amenée à évoluer, notamment dans le cadre de la démarche COP 21 engagée par la Métropole.

RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES



Seine Écopolis à Saint-Étienne-du-Rouvray



Seine Innopolis à Petit-Quevilly



Seine Innopolis

Regroupant plusieurs sites, le réseau Rouen Normandie création favorise la création d'entreprises sur son territoire, en leur offrant un hébergement et un accompagnement ciblé.

Rouen Normandie création (RNC) dispose en 2016 de 22 347 m² de locaux et propose à la location bureaux, ateliers, laboratoires, stockage, salle de réunion, de visioconférence, de conférence, de réception.



Le taux d'occupation global de RNC est stable en termes d'entreprises, mais a progressé de 37 % en nombre d'emplois sur l'année 2016, ce qui marque un développement des sociétés hébergées au sein de RNC.

Les taux d'occupation en baisse (Seine Creapolis Pépinière et Seine Biopolis 2 Pépinière) sont dus aux fins de convention en pépinière et au déménagement de plusieurs de ces entreprises en hôtel. En 2016, 39 entreprises RNC ont été accueillies :

- Pépinière : 11 entreprises (à l'issue de 8 comités d'agrément)
- Hôtel : 28 entreprises



Pépinières hôtels d'entreprises du réseau Rouen Normandie Création

- Seine Biopolis • activités de la biologie santé
- Seine Créapolis • tout secteur d'activité
- Seine Écopolis • activités de l'éco-construction
- Seine Innopolis • activités numériques
- Seine Créapolis Sud • tout secteur d'activité

Réseau Rouen Normandie Création

Occupation des pépinières Rouen Normandie Création

SITES	Type	Au 31/12/2015			Au 31/12/2016			Évolution année 2016		
		Taux d'occupation	Entreprises	Emplois	Taux d'occupation	Entreprises	Emplois	Taux d'occupation	Entreprises	Emplois
SEINE ACTIPOLIS	H	47 %	3	5	58 %	3	7	23 %	0 %	40 %
SEINE BIOPOLIS 1	P	13 %	2	8				ns	ns	ns
SEINE BIOPOLIS 2	P	91 %	7	46	88 %	9	44	-3 %	29 %	-4 %
SEINE BIOPOLIS 3	H				24 %	1	13	ns	ns	ns
SEINE CREAPOLIS	P	75 %	26	46	51 %	20	33	-32 %	-23 %	-28 %
SEINE CREAPOLIS	H	90 %	14	21	92 %	14	32	2 %	0 %	52 %
SEINE CREAPOLIS SUD	H	73 %	34	220	72 %	44	269	-1 %	29 %	22 %
SEINE ECOPOLIS	P	67 %	13	30	65 %	14	34	-3 %	8 %	13 %
SEINE ECOPOLIS	H	85 %	12	38	100 %	12	69	18 %	0 %	82 %
SEINE INNOPOLIS	P	70 %	24	84	81 %	21	126	16 %	-13 %	50 %
SEINE INNOPOLIS	H	68 %	41	228	97 %	43	370	43 %	5 %	62 %
Sous-total	P		72	214		64	237		-11 %	11 %
Sous-total	H		104	512		117	760		13 %	48 %
TOTAL RNC		69 %	176	726	70 %	181	997	1 %	3 %	37 %
ns : non significatif										
H : Hôtel / P : Pépinière										

OBTENTION DE LA CERTIFICATION AFNOR

Norme NF X 50 – 770 et règles NF 248 : « Activité des Pépinières d'Entreprises »

Obtention de la certification relative aux activités de pépinières d'entreprises.

Les objectifs Qualité définis sont :

- ▶ Offrir une qualité d'accueil et d'hébergement adaptée aux entreprises accompagnées (proposer un accès à des ressources partagées, assurer une qualité d'accueil des visiteurs des pépinières, gérer les espaces et les services communs, développer l'aspect animation et rencontres...)
- ▶ Participer au développement des compétences des résidents en leur proposant un plan de formation adapté.
- ▶ Fournir à chaque créateur d'entreprise un environnement favorable pour le projet de développement de son entreprise.
- ▶ Favoriser la pérennité des entreprises accompagnées sur le territoire de la Métropole.
- ▶ Recenser les besoins et les attentes des résidents des pépinières et adapter les services proposés au sein de RNC (mesurer la satisfaction ou l'insatisfaction).
- ▶ Développer la promotion de RNC et des entreprises hébergées (créer, participer, animer des actions de communication en externe, site internet, plaquettes, salons...).

COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTS

Le site internet a été mis en ligne, comme prévu en fin d'année 2015 : <http://rouen-normandie-creation.fr>

En 2016, 38 évènements ont été organisés par Rouen Normandie Création dont deux manifestations ouvertes au public curieux ou passionné :

5^E ÉDITION DU CARREFOUR DES POSSIBLES

Organisé à l'initiative de la Métropole Rouen Normandie et de l'agence de l'innovation SEINARI, le Carrefour des possibles a pour vocation d'encourager les nouveaux usages numériques, la création et l'innovation, de faciliter les connexions, de détecter et de mettre en lumière des usages innovants des technologies de l'information et de la communication (TIC). Pour sa 5^e édition, la manifestation a réuni 120 visiteurs.

Depuis sa création il y a cinq ans, le Carrefour des possibles est devenu l'évènement incontournable pour tous les créateurs. Car en plus d'être ouvert à tous types de projets quel que soit leur degré d'avancement, leur finalité (économique ou non lucrative) et leur domaine (public ou privé), la manifestation prône des valeurs participatives et collaboratives.

Organisée en partenariat avec la FING (Fondation Internet Nouvelle Généra-

tion), cette manifestation bénéficie de l'appui de nombreux partenaires locaux et régionaux : les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'école CESI, l'association #NWX, l'agence de développement Rouen Normandie Invest.

QUELQUES CHIFFRES :

33 dossiers ont été déposés

25 projets auditionnés

10 lauréats

1^{RE} ÉDITION DE LA MINI MAKER FAIRE

Ce rendez-vous du numérique et des loisirs créatifs s'est déroulé pour la première fois à Rouen les 2 et 3 juin 2016. Labellisée par la Normandy French Tech, la Maker Faire a été co-organisée par la Métropole Rouen Normandie, Seinari et Rouen Seine Création, en partenariat avec 3D Dental Store.

À la fois fête de la science, foire populaire et évènement de référence de l'innovation, la Maker Faire a rassemblé 24 exposants et 800 visiteurs. Deux jours de rencontres et d'échanges avec des créateurs, chercheurs, ingénieurs, clubs de science, bricoleurs amateurs ou professionnels, passionnés de robotique, d'électronique ou encore d'artisanat, de couture et de cuisine.

PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE :

- ▶ Les Cafés de la Création (le 1^{er} jeudi de chaque mois)
- ▶ Les Entrepreneuriales : subvention 4 000 € et mentoring
- ▶ Concours talents / BGE Normandie : subvention et participation au jury
- ▶ Créactifs : analyse des dossiers, et préparation des entreprises hébergées
- ▶ Jury de fin de majeure NEOMA

STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRES

Les actions menées par la Métropole dans le cadre de sa politique foncière contribuent à la réalisation du projet de territoire.

À travers la mobilisation des outils dont elle dispose (droits de préemption et de priorité, programmes d'action foncière...) la Métropole assure une veille foncière et la constitution des réserves foncières nécessaires aux opérations de recyclage foncier, de traitement des friches et de renouvellement urbain.

Les actions engagées s'inscrivent dans une logique de sobriété. Elles privilégient les actions de reconquête des friches urbaines et des espaces délaissés, contribuant ainsi à permettre un développement du territoire économe en consommation foncière.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) ET DROIT DE PRIORITÉ

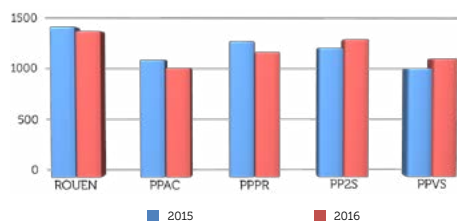
Dans le cadre de la gestion des droits de préemption (Droit de préemption urbain – DPU - et en Zone d'aménagement différé – ZAD -) et droits de priorité dont elle est titulaire, la Métropole assure une veille foncière, en rapport avec les enjeux d'aménagement du territoire.

Le périmètre du DPU (instauré sur 66 communes à fin 2016) a fait l'objet de modifications par délibérations du Conseil métropolitain en mars puis octobre 2016, en lien avec l'approbation des documents d'urbanisme communaux.

Au cours de l'année 2016, la Métropole a procédé à l'examen de 6 000 déclarations d'intention d'aliéner (DIA), réparties comme suit selon les pôles de proximité :

2016	Nombre DIA
Rouen	1341
PPAC	1004

PPPR	1150
PP2S	1267
PPVS	1090
TOTAL MRN	5852



Sur l'ensemble du territoire métropolitain, une vingtaine de DIA ont donné lieu à une instruction plus approfondie, car elles représentaient un enjeu pour un projet métropolitain ou communal. Cette instruction a le plus souvent débouché sur une délégation du droit de préemption, au bénéfice de la commune concernée (11 décisions) ou de l'EPF Normandie (6 décisions).

Droit de priorité. La Métropole est compétente pour instruire les déclarations de cession de biens par l'État et certains établissements publics (SNCF par exemple) au titre du droit de priorité.

Trois saisines ont été traitées en 2016, pour déboucher sur une acquisition par la Ville de Rouen (Europolis, opération de logements sociaux Boulevard de

l'Europe ayant bénéficié d'une décote foncière) ou par la commune de Bonsecours (ancien chenil de la Police Nationale).

ANTICIPATION FONCIÈRE ET CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES

Le programme d'acquisitions foncières (PAF) conclu entre la Métropole et l'EPF de Normandie le 10 février 2015 porte sur 15 opérations.

Dans le cadre de ce PAF, la Métropole a poursuivi en 2016 l'acquisition des friches ferroviaires nécessaire à l'aménagement de l'Écoquartier Flaubert (EQF) et notamment deux terrains appartenant à SNCF Réseaux d'une superficie de l'ordre de 4,8 hectares. Elle a poursuivi les négociations avec les autres propriétaires ou exploitants des fonciers restant à acquérir.

Dans le cadre du projet « Seine-sud », les négociations préalables et amiables se sont pareillement poursuivies, préalablement à d'éventuelles procédures d'expropriation.

Ces négociations sont complexes compte tenu des enjeux d'évaluation et de prise en compte du passif environnemental des biens à acquérir.

Au 31 décembre 2016, le stock porté par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole s'élevait 14,5 M€.

TRAITEMENT DES FRICHES

En lien avec l'EPF Normandie, la Métropole initie et assure le suivi de différentes actions tendant au traitement et au recyclage des friches.

En 2016, la Région et l'EPF Normandie ont procédé à la refonte des dispositifs de requalification foncière et de leurs modalités de cofinancement notamment dans le cadre du fond friches.

Sur le plan opérationnel, l'année a été caractérisée par la mise en œuvre des conventions d'intervention au titre du Fonds Friches sur les ZAE Seine-sud (Halage et Sablonnière) et Élisabeth Lemonnier...

Attractive

Valoriser et conforter les filières industrielles existantes tout en incitant le développement de l'éco-industrie

Dans cette orientation se retrouvent les projets de ré-industrialisation, de résorption de friches et de développement de filières d'avenir, notamment autour des éco-technologies.

VÉHICULE AUTONOME

Les technologies d'aide à la conduite progressent à grand pas. Hier utopiques, les véhicules à conduite totalement autonome sont dorénavant une réalité. Ils s'annoncent déjà comme la grande rupture des prochaines années dans les usages et les modèles économiques de la mobilité. La Métropole Rouen Normandie constitue un territoire aux multiples atouts pour devenir un des plus grands sites français de recherche appliquée en matière de développement des véhicules autonomes électriques.

Dans le cadre de son partenariat avec Transdev, notamment via sa filiale TCAR exploitante du réseau de transport en commun métropolitain « Astuce », la Métropole s'est engagée dans cette dynamique. Une expérimentation de transport en navette autonome électrique sur les quais de Seine a eu lieu pendant 3 semaines fin 2016. La navette

« Astucio » 100 % électrique et sans chauffeur a pu circuler sur les quais rive droite de Rouen, du Pont Flaubert au Pont Guillaume le Conquérant et desservir 4 arrêts, matérialisés à l'aide d'une signalétique propre à l'expérimentation.



Véhicule autonome Astucio

La Métropole a matérialisé cette volonté d'expérimentation autour du véhicule autonome par le Pacte Métropolitain d'Innovation signé avec l'État et la Métropole en novembre 2016. Ce volet du projet métropolitain vise à expérimenter sur différents sites de l'espace public les nouvelles technologies de l'autonomie durable et à orienter les besoins en recherche appliquée qui en découleront. La Métropole souhaite pouvoir mener sur son territoire deux expérimentations par an sur des secteurs distincts,

sur une période de 3 ans (2017/2020). Elle fédère autour de ce projet une multitude d'acteurs afin d'en faire un projet de développement territorial global, mêlant expertises technologiques, recherche fondamentale, recherche appliquée, partage des retours d'expériences et mobilisation des acteurs économiques et des acteurs publics.

PARTENARIAT CMA (CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT)

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat a mis en place une opération visant à mieux identifier et valoriser les professionnels exerçant un métier de la réparation. La Métropole Rouen Normandie a souhaité travailler avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime pour mettre en œuvre l'opération Répar'acteurs. Celle-ci vise à

la valorisation des artisans développant une activité de réparation et contribuant par nature à la prévention et à la réduction des déchets.

Le lancement de l'opération Répar'acteurs est concluant. L'opération a ciblé 20 métiers et 285 artisans : 45 artisans ont signé la charte « Répar'acteurs » en moins de trois mois de prospection. Il est prévu la reconduction de cette action en 2017 pour augmenter le nombre d'artisans engagés et consolider les actions de communication.

RECONVERSION DU SITE DE LA RAFFINERIE À PETIT-COURONNE

La reconversion économique de l'ancienne raffinerie Petroplus, menée par l'entreprise Valgo, est engagée. Outre l'implantation des activités de stockage d'hydrocarbures de Bollore Energy et de l'activité Biocentre de Valgo, de nouvelles entreprises se sont installées en 2016 sur le Parc d'Activités des Couronnes (9,5 ha) et sur le Pôle d'Innovation des Couronnes (ensemble tertiaire de 5 ha destiné à l'accueil d'entreprises innovantes ou d'activités de formation ou de recherche). Afin de faciliter la reconversion industrielle, logistique et tertiaire du site, le périmètre du taux réduit à 1 % de la taxe d'aménagement, déjà applicable à une partie du secteur portuaire, a été étendu au site de l'ancienne raffinerie. En outre, les services de la Métropole ont orienté régulièrement des entreprises vers ces pôles et ont accompagné les entreprises dans leur installation. Le site comptait 213 emplois à la fin 2016.

Attractive

Accompagner la diversification et le développement de l'ensemble des filières économiques

En plus de conforter le secteur industriel sur le territoire, la Métropole veut diversifier les filières dans les autres secteurs, afin de rééquilibrer le paysage économique et rendre le territoire moins dépendant des crises sectorielles, donc plus résilient.

STRATÉGIE TERTIAIRE SUPÉRIEUR

Fin 2015, le cabinet Ernst & Young a mené une étude d'aide à la définition d'une stratégie tertiaire sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, pour la période 2015-2025. Au cours de cette étude, un plan d'actions partenarial a été élaboré de façon collective. Ce

plan d'actions est structuré en 15 actions réparties en 5 objectifs. La gouvernance de la stratégie prévoit, pour chaque action, un travail en mode projet. En 2016, les actions identifiées comme prioritaires et leurs groupes de travail respectifs ont été lancés.

Les actions les plus marquantes de l'année 2016 sont les suivantes :

CRÉATION D'UNE CHAIRE INDUSTRIE DU FUTUR

Le lancement de cette action a nécessité dans un premier temps un travail d'analyse visant à définir les volets de l'Industrie du Futur dont la Métropole et ses partenaires souhaitent se saisir, et à identifier les modalités de mise en œuvre de l'action. Cette analyse s'est appuyée sur diverses recherches bibliographiques, ainsi que sur la réalisation de nombreux entretiens : acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, représentants des filières économiques, spécialistes de l'Industrie du

Futur, entreprises.

La synthèse de ces travaux a donné lieu à la rédaction d'un premier document posant les bases de la stratégie métropolitaine en définissant la notion d'industrie du futur, le positionnement et spécialités des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les attentes et besoins des entreprises et filières.

Parallèlement, les modalités d'action envisageables pour la Métropole et ses partenaires ont été étudiées, donnant lieu à la rédaction d'un second document référence contenant les objectifs et leviers de l'action possibles pour la Métropole, les projets en cours identifiés, les modalités d'actions complémentaires envisageables pour la Métropole et une réflexion sur un premier phasage des actions prioritaires.

Ces réflexions se sont articulées avec d'autres projets en cours, notamment l'étude « Campus Madrillet » menée sur le Technopôle du Madrillet.

ENCOURAGER L'INNOVATION EN MATIÈRE DE SERVICES

En 2016, cette action s'est inscrite dans le cadre de l'appel à projets Créactifs avec le soutien du Réseau Rouen Normandie Création en apportant un complément d'aide aux lauréats dont les projets avaient une coloration « Innovation Servicielle ». Ces aides prendront la forme de vidéos promotionnelles de l'entreprise ou du projet concerné.

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN MATIÈRE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER

Des temps d'échanges avec la Direction de l'Aménagement et des Grands Projets ainsi que le Service stratégie foncière de la Métropole ont permis d'analyser les enjeux de cette action.

Il a notamment semblé pertinent de lancer un premier axe de travail dédié à la rénovation du quartier Saint-Sever. Pre-

mier quartier d'affaires de la Métropole Rouen Normandie, le quartier Saint-Sever fait face à des défis majeurs, tels que l'état d'obsolescence avancé de certains immeubles, une vacance parfois très importante et l'absence d'échanges entre les entreprises du quartier.

Fin 2016, une réunion en présence des partenaires de la Métropole s'est tenue sur la rénovation de Saint-Sever. Deux sujets ont été identifiés :

- La rénovation de l'immobilier, le traitement des espaces publics, la gestion du foncier
- La dynamisation de l'écosystème économique local, les services proposés aux entreprises et à leurs salariés.

Ces travaux ont été engagés fin 2016. Dans le cadre du groupe de travail consacré à l'écosystème économique, la Direction Développement Économique a élaboré un guide d'entretien permettant d'identifier les problématiques et les besoins des entreprises et des salariés. Au mois de décembre 2016, elle a également réalisé une dizaine d'entretiens avec des entreprises implantées sur le quartier Saint-Sever.

MISE EN PLACE D'UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES (GPEC) TERTIAIRE

Plusieurs temps d'échange avec le pilote de l'action (APEC) et les partenaires

pertinents ont permis d'identifier les axes de travail pour cette action :

- Consolider le groupe de travail et constituer un réseau élargi de « sponsors »
- Recenser l'existant sur la GPEC territoriale
- Actualiser le constat déjà dressé en matière de GPEC sur notre territoire
- Cibler les besoins de ce groupe de travail et répartir les tâches entre les partenaires
- Isoler les métiers stratégiques et critiques à l'horizon 2020
- Valider les cibles principales et domaines d'activités stratégiques pour les entreprises et filières visées sur notre territoire
- Valoriser des parcours de salariés dans ces métiers
- Identifier les leviers d'action favorisant le développement des compétences des collaborateurs dans ces domaines
- Focus sur les managers en charge du développement des compétences et du recrutement
- Réalisation partenariale d'un document d'orientation (ex : Rédiger un « livre blanc »)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Dans le cadre de sa politique d'attractivité de son bassin d'emploi, la Métropole participe à la structuration d'un réseau métropolitain regroupant les acteurs de la formation supérieure (établissements, associations fédératives...), de la recherche, des entreprises, du financement des entreprises autour des thématiques du numérique, des éco-technologies et de la santé. Cette structuration se traduit par le soutien aux filières professionnelles et aux pôles de compétitivité, à l'organisation de congrès scientifiques et événements à caractère économique ainsi qu'à la création de plates-formes technologiques.

SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Le soutien de la Métropole à l'équipement de plates-formes technologiques répond à plusieurs objectifs :

- Rendre plus facile aux entreprises l'accès à des équipements de pointe ;
- Favoriser le transfert de technologies des laboratoires de recherche vers les entreprises ;
- Diffuser les savoir-faire et les connaissances des centres d'excellence vers le monde socio-économique ou la société civile ;

- Contribuer au maintien ou attirer des jeunes diplômés/chercheurs sur le territoire rouennais.

Les plates-formes soutenues s'inscrivent dans une politique de promotion du territoire, en particulier des sites technopolitains, comme le Technopôle du Madrillet, positionné sur les éco-technologies (éco-mobilité, éco-construction, transition énergétique, efficacité énergétique, usine du futur, par exemple).

En 2016, la Métropole a soutenu, dans le cadre de ce dispositif :

- Le CHU : 500 000 € pour l'acquisition d'une partie des équipements du Medical Trainig Center
- L'INSA : 470 000 € pour les équipements de plateforme Centre d'Innovation et d'Expertise en Matériaux, Mécanique et Énergie (Ciemme). Cette plate-forme a vocation à faciliter l'appropriation d'innovations par les entreprises en ouvrant des équipements de recherche. Ainsi, l'Institut National des Sciences Appliquées (Insa) accueille dans l'espace Matériaux l'entreprise Volume-e, spécialiste de la fabrication additive, technologie clef de l'industrie du futur.

CONVENTIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans la continuité des partenariats précédents, la Métropole a poursuivi la convention avec l'université de Rouen sur les thématiques patrimoine, art et culture qui s'est concrétisé notamment par un financement à hauteur de 70 000 € et le versement de 30 000 € pour la Fondation Flaubert.

Une convention avec Neoma Business School a également permis de financer des actions d'accompagnement sur l'entreprenariat étudiant et une étude sur la logistique urbaine pour un montant de 30 000 €.

Enfin la Métropole a apporté une subvention de 25 000 € à l'institut Confucius for Business.

SOUTIEN À LA STRUCTURATION DE CAMPUS

La Métropole a contribué à l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), adopté par la Région en décembre 2016 puis approuvé par le Conseil Métropolitain.

Le service a également contribué à l'élaboration du Schéma directeur de la vie étudiante en Normandie, piloté par la Communauté d'université et d'établissements Normandie Université et qui sera adopté début 2017.

En déclinaison de ces différents travaux prospectifs, la Métropole a initié le lancement de l'étude Campus Madrillet pour accompagner les acteurs du Madrillet dans une démarche collective visant à mieux valoriser les compétences d'ingénierie présentes sur le site et renforcer la notoriété et l'attractivité du Technopôle.

Une subvention de 12 000 € (pour un coût total de 15 000 €) a été versée à l'INSA, pilote du dossier, pour engager les travaux avec l'aide d'un conseil externe.

Ce plan Campus a vocation à se déployer sur les principaux sites d'enseignement supérieur du territoire.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES

- « 48h pour faire vivre des idées » de l'Institut Innovent-e : 4 500 € (17 et 18 novembre).
- Des équipes d'étudiants de différents établissements (Insa, Esigelec, Neoma BS, Cesi, Lycée Le Corbusier, notamment) planchent pendant 2 jours sur des sujets proposés par des industriels ou filières. Cette année, la filière Normandie AéroEspace a proposé un sujet sur l'avion du futur.
- Forum international sur la constitution

et les institutions politiques (ForInCIP) organisé par l'Université de Rouen : 3 000 € (17 et 18 juin)

- Congrès RegPep sur les peptides biologiquement actifs organisé à l'Inserm et qui a permis la rencontre des chercheurs avec des acteurs industriels et la promotion de Rouen Innovation Santé : 7 000 € (12-14 juillet)
- Nuit des Étudiants du Monde (7 octobre). Déclinaison rouennaise d'un événement national organisé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF). Cet événement annuel s'organise en partenariat avec la Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen (Cesar), soutenu à elle-même à hauteur de 5 000 € par la Métropole.

LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (MIN)



MIN de Rouen

Le Marché d'Intérêt National de Rouen (MIN), situé sur les territoires des villes de Canteleu et de Rouen a également fait l'objet d'un transfert de compétence des deux communes vers la Métropole en 2015.

Parmi les 19 autres marchés nationaux, le MIN de Rouen est le marché de gros de produits alimentaires le plus important du quart nord-ouest de la France.

Les 20 hectares et 57 000 m² de locaux du MIN sont au service des acteurs de toutes les filières alimentaires qui, par leurs 805 emplois sur le site, en font un acteur économique central sur le territoire de la Métropole.

2016 a notamment vu :

- des travaux de réhabilitation du pavillon de la marée

- ▶ la validation d'un Plan d'Orientations Stratégiques par le Conseil d'administration
- ▶ la participation du MIN à la Fête Internationale des Marchés du 13 au 29 mai 2016 ; à la 12^e édition de la FRAÎCH'ATTITUDE du 10 au 19 juin 2016 ; l'organisation des manifestations annuelles de la Saint-Fiacre, saint patron des maraîchers et des jardiniers, le 4 septembre 2016 ; à la 27^e édition de la semaine du goût, du 10 au 16 octobre 2016 et à la Fête du ventre, place du Vieux marché à Rouen, les 15 et 16 octobre 2016
- ▶ l'organisation de 20 visites guidées pour des groupes par l'Office du tourisme de Rouen, réunissant 600 personnes.



Visites du MIN de Rouen avec l'Office du tourisme

AGRICULTURE



1/3 du territoire est une surface agricole

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est caractérisé par l'importance de sa surface dédiée aux activités agricoles. Si cette spécificité constitue un atout, l'agriculture est par ailleurs au centre de plusieurs enjeux à la croisée de trois axes majeurs du développement durable du territoire métropolitain :

- ▶ **Axe environnemental**, à travers la protection des sols, de la biodiversité, de la gestion des espaces et surtout de la qualité de la ressource en eau ;
- ▶ **Axe économique** car 243 exploitations ont leur siège sur la Métropole avec 950 emplois directs concernés, le développement d'une économie de proximité étant garant de la résilience du territoire ;
- ▶ **Axe social**, à travers le lien entre le monde rural et l'espace urbain, gage de cohésion territoriale et à travers l'enjeu de l'accès pour tous à des produits locaux de qualité.

Ces enjeux rejoignent les priorités déjà poursuivies par la Métropole au titre de ses compétences comme la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air, la lutte contre les inondations, le développement de l'économie locale à travers la promotion des filières courtes.

En 2016, la Métropole, accompagnée de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, des Défis Ruraux, d'Inter Bio Normandie, du Groupement Régional des Agriculteurs BIO de Haute-Normandie et de Terres de Liens Normandie, a poursuivi les actions mises en œuvre dans le cadre du premier plan d'actions de sa politique agricole. Pour ce faire, la Métropole a accordé en 2016 une subvention de 37 800 € à la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime et de 29 750 € au collectif d'associations composé des Défis Ruraux, d'Inter Bio Normandie, de Terres de Liens et du Groupement Régional des Agriculteurs BIO de Haute-Normandie.

Les subventions accordées ont ainsi pour objectif de :

- ▶ Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire : aujourd'hui la surface en agriculture biologique occupe 0,8 % de la surface agricole utile à l'échelle de la Normandie et du territoire de la Métropole.
- ▶ Préserver le foncier agricole. La Métropole soutient également l'économie locale par des projets d'installation ou de diversification en filières courtes alimentaires, par

l'appui aux réseaux de producteurs commercialisant leurs produits sur le territoire et la préservation du foncier agricole.

En 2016, plusieurs actions structurantes ont ainsi été développées, comme l'accompagnement d'agriculteurs dans leurs réflexions de transmission de leur exploitation, ou le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'un distributeur automatique de produits locaux sur le parking du Mont Riboudet-Kindarena.

En 2016, la Métropole s'est également attachée à réaliser le bilan de sa politique agricole mise en place sur la période 2012-2016 afin de préparer le nouveau plan d'actions 2017-2020. Ce travail aboutira à Charte de Territoire.

Au titre de son dispositif d'aides en faveur du développement des circuits courts et des pratiques durables, la Métropole a contractualisé en 2016 avec 8 agriculteurs. Le montant des aides accordées au titre des deux appels à projets de l'année 2016 s'élève à 174 670 €.

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'économie sociale et solidaire représente 10 % de l'emploi local sur le territoire de la Métropole et 11 % des établissements employeurs. Force économique à part entière, la Métropole souhaite encourager son développement en appuyant notamment l'action des entrepreneurs sociaux.

RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES

En 2016, la Métropole Rouen Normandie adhère à différents réseaux pouvant relayer et appuyer son action :

- ▶ Le réseau RTES (Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) compte 125 collectivités dont 9 Métropoles. Ce réseau vise à valoriser les initiatives de ses adhérents et à les outiller en matière de développement de l'ESS. La Métropole est identifiée dans le réseau et peut bénéficier de soutien technique.
- ▶ Le Groupe Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprise promeut le développement durable sur le territoire régional

regroupe des acteurs économiques locaux autour de valeurs communes.

- ▶ L'ADRESS (Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire) a pour mission le développement des entreprises sociales et solidaires. Elle réunit 50 adhérents. Grâce à l'adhésion à l'ADRESS, la Métropole peut repérer plus facilement les projets en développement sur son territoire et identifier les actions à structurer pour les consolider.

SOUTIEN AUX PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole Rouen Normandie a soutenu en 2016 3 acteurs économiques portant des projets sociaux et solidaires innovants :

- ▶ Création et mise en œuvre d'une monnaie locale complémentaire, l'Agnel
- ▶ Offre de services de mobilité pour faciliter l'autonomie des personnes en situation de difficulté d'insertion sociale et professionnelle
- ▶ Tiers-lieu dans le domaine artistique prévoyant des espaces partagés pour des structures artistiques et culturelles de toutes disciplines (théâtre, danse, musique, art contemporain, radio).

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

La Métropole Rouen Normandie accompagne des entrepreneurs sociaux et solidaires en organisant ou soutenant l'organisation de rencontres :

- ▶ rencontre avec plusieurs entrepreneurs sociaux organisée le 20 mai 2016 pour échanger sur les besoins des entreprises sociales et solidaires et leurs perspectives de développement.
- ▶ le Start'ESS Day, organisé pour la première fois le 17 novembre 2016. Proposé par le club Infin'ESS et co-organisé par la Métropole de Rouen, NQT et la CRESS Normandie, l'évènement est destiné aux porteurs de projet en création d'activité sociale et solidaire.

L'année 2016 a été fortement marquée par un processus de définition du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui énonce les axes de développement économique pour la Région. La Métropole a pu préciser et afficher dans ce cadre ses priorités parmi lesquelles le soutien à l'économie sociale et solidaire (appui à l'émergence, à l'implantation, à l'hébergement, à la visibilité). Un travail a été enclenché afin de permettre à ces nouveaux entrepreneurs d'accéder à un dispositif d'aide à la location et à l'achat immobilier.

ACTIONS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La Métropole relaie et appuie des actions visant le développement de l'emploi.

SOUTIEN À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

En 2016, la Métropole Rouen Normandie a soutenu 2 manifestations en faveur de l'emploi : le forum Les Emplois en Seine et une action expérimentale intitulée « Entreprise Handirect » organisée par l'ADAPT le 19 novembre dans le cadre de la semaine en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

FOCUS

LES EMPLOIS EN SEINE

La Métropole a renouvelé son soutien à l'association Carrefours pour l'emploi, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, en lui accordant une subvention pour l'organisation de la 12^e édition des Emplois en Seine les 10 et 11 mars 2016 au Parc des Expositions.

L'évènement a rassemblé 227 exposants qui ont proposé plus de 2 900 offres d'emploi. 15 000 visiteurs se sont déplacés sur les 2 jours. 6 conférences par jour, en lien avec la thématique de l'emploi (apprentissage, les outils numériques de recherche d'emploi, la mobilité professionnelle, les secteurs qui recrutent, la création d'entreprises) ont bénéficié à 820 participants dans un espace dédié, 1 473 offres d'emploi ou de formation ont été pourvues.

PARTICIPATION À LA CITÉ DES MÉTIERS

La Métropole Rouen Normandie, à travers son adhésion au GIP Cité des Métiers, souhaite participer à l'information et l'accompagnement des habitants de son territoire sur les thématiques développées par la Cité des Métiers.

La Cité des Métiers de Normandie contribue en effet aux dispositifs d'information sur les métiers, la formation et l'emploi, en réunissant, dans un même espace, les acteurs de l'accueil, de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la création/reprise d'activité, de la VAE, pour travailler ensemble.

En tant que membre du GIP, la Métropole permet à ses habitants, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, de mieux connaître les métiers, de les soutenir dans leur recherche d'un emploi ou dans leur projet de création d'entreprises ou de formation. Ils peuvent ainsi accéder facilement à un lieu visible et participer aux événements organisés par la Cité des Métiers, aux rencontres métiers, aux animations « un jour un métier », aux ateliers (125 adhérents du PLIE de la Métropole ont pu y participer).

Une augmentation de la fréquentation des services et des actions de la Cité constatée est de +5,1% entre 2015 et 2016.

Attractive

Faire rayonner le territoire et valoriser nos atouts et nos talents

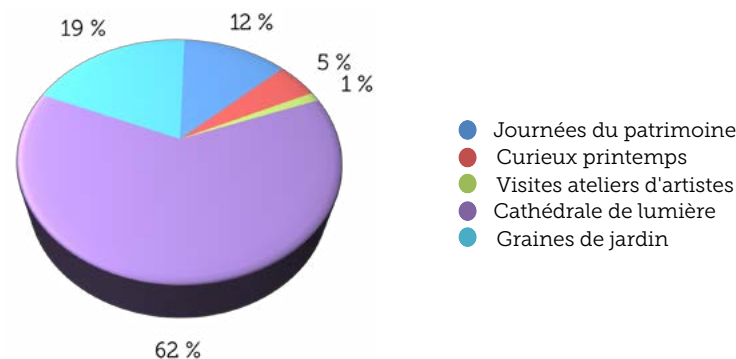
La culture, le patrimoine, le tourisme et le sport sont des vecteurs d'attractivité important pour un territoire. La stratégie de la Métropole Rouen Normandie, en la matière, est de s'appuyer sur les atouts et les talents du territoire grâce à une politique audacieuse.

CULTURE

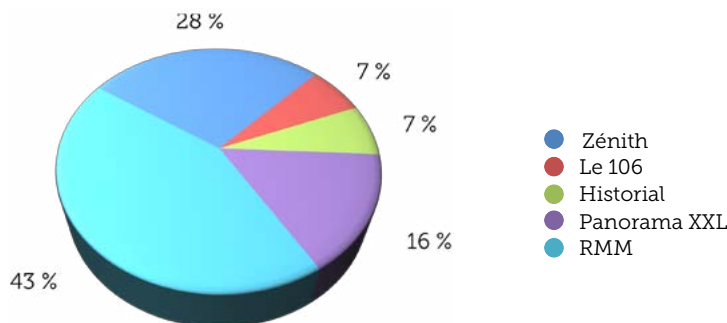
À travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie, qui soutient un service public de la culture, développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de mieux vivre ensemble. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire.

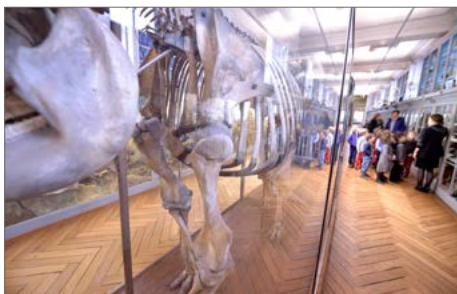
Par délibération du Conseil du 12 décembre 2016, la Métropole a établi une liste de critères lui permettant de circonscrire son intervention en complément de l'offre communale. Ces critères se fondent sur le caractère unique, emblématique, structurant et attractif des activités et actions culturelles organisées par la Métropole (festival Curieux printemps jusqu'en 2016, visites d'ateliers d'artistes, Cathédrale de lumière, actions menées au titre du label Villes et Pays d'art et d'histoire...) ou bien soutenues (festivals Viva Cité, Normandiebulle, festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse, Normandie Impressionnisme...), ainsi que des équipements culturels métropolitains (le 106, le Zénith, la Régie des Panoramas...).

MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA MÉTROPOLE
FRÉQUENTATION 2016



ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE LA MÉTROPOLE
FRÉQUENTATION 2016





Muséum d'Histoire naturelle



Musée Pierre Corneille



Musée de la Céramique



Musée des Antiquités



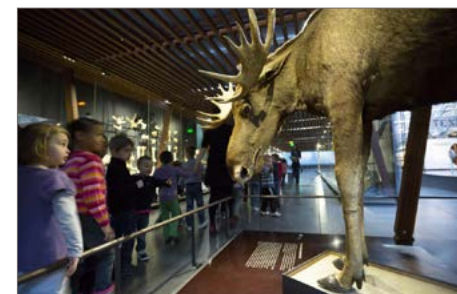
Musée Le Secq des Tournelles



Musée industriel de la corderie Vallois



Musée des Beaux-Arts



La Fabrique des savoirs

RÉUNION DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS (RMM)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une seule et même institution rassemble les neuf musées du territoire de la Métropole Rouen Normandie : à Rouen, le musée des Beaux-Arts, le muséum d'Histoire naturelle, le musée de la Céramique, le musée de la ferronnerie Le-Secq-des-Tournelles, le musée des Antiquités et la Tour Jeanne d'Arc, la Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine, le musée Pierre Corneille à Petit-Couronne et le musée industriel de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville.



Cette réunion inédite, riche d'un million d'objets, décline l'éventail complet des savoirs et des arts, géologie, zoologie, archéologie, numismatique, archives, photographie, histoire industrielle, des sciences et des techniques, mais aussi chefs-d'œuvre de peinture, sculpture, dessin, arts décoratifs, sans oublier la littérature avec l'ancienne ferme de la famille Corneille.

FAITS MARQUANTS 2016 :

- mise en place de la gratuité pour les expositions permanentes
- accord-cadre avec le Louvre
- partenariat avec la Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen (CESAR)

BILAN 2016 DE LA GRATUITÉ : 377 103 ENTRÉES !

Une fréquentation en hausse significative à l'heure où le fonctionnement des musées, au plan national, a été fortement impacté par les attentats, le plan Vigipirate et leur conséquence en termes de fréquentation des publics

étrangers et scolaires notamment. L'année 2016 pour les musées de la RMM c'est +38.23 % de fréquentation, avec une progression de 105 000 visiteurs sur les collections permanentes et les expositions temporaires, à lier notamment à l'impact de l'annonce de la gratuité, aux grandes expositions Normandie Impressionniste & Dinosaures et à une augmentation significative du nombre d'entrées au Muséum d'Histoire Naturelle (+14 500 entrées soit +44.77 %). Cette hausse est particulièrement sensible sur la période de janvier à mars 2016. Elle reflète l'impact très positif de la gratuité sur la fréquentation des collections permanentes des établissements - qui enregistre sur l'année une augmentation de 35 000 visiteurs, particulièrement marquée sur les quatre premiers mois de l'année (+ 79 %) - mais

Les expositions

Expositions RMM	Visiteurs	Commentaires
La Normandie au temps des dinosaures :	22 453	Exposition temporaire
Arbres	26 061	Exposition incluse dans le parcours permanent
Scènes de la vie impressionniste	102 987	Exposition temporaire
Portrait du monde ouvrier	9 693	Exposition incluse dans le parcours permanent
Rouen souterrain I	9 006	Exposition incluse dans le parcours permanent
De l'intime au social :	5 354	Exposition temporaire
Wildlife, photographer of the year :	8 008	Exposition incluse dans le parcours permanent
Hungry Planet	11 273	Exposition incluse dans le parcours permanent
Masséot Abaquesne	3 970	Exposition temporaire
Trésors enluminés	4 265	Exposition temporaire

également sur la population, avec un élargissement des pratiques de visite à de nouveaux publics. À l'exception du musée Pierre Corneille (- 33 %, 1 398 visiteurs), et du musée des Antiquités (- 3 %, 944 visiteurs), tous les autres établissements voient leur fréquentation des collections permanentes progresser entre 7 % et 58 %. Les hausses les plus notables concernent le musée Le Secq des Tournelles (+ 58 %, 5 962 visiteurs), la Fabrique des savoirs (+ 42,8 %, 11 089 visiteurs) le musée de la Céramique (+ 35 %, 2 400 visiteurs), le Muséum (+ 19,5 %, 7 091 visiteurs), le musée industriel de la Corderie Vallois (+ 14 %, 1 379 visiteurs) et le musée des Beaux-Arts (+ 7,15 %, 5 027 visiteurs). Les quelque 400 actions culturelles (hors accueil des groupes) liées à la programmation des établissements ont attiré près de 25 000 visiteurs dont 7 692 personnes pour les seules Journées du patrimoine (+ 3,7 %) et 1 300 personnes sur le stand de la RMM au salon Art'up (6 au 8 octobre).

Musée	Pourcentage de la fréquentation en hausse des collections permanentes par rapport à 2015
Musée Le Secq des Tournelles	+ 58 %
Fabrique des Savoirs	+ 42,8 %
Musée de la Céramique	+ 35 %
Muséum	+ 19,5 %
Musée de la Corderie Vallois	+ 14 %
Musée des Beaux-Arts	+ 7,15 %



Exposition temporaire à la Fabrique des savoirs



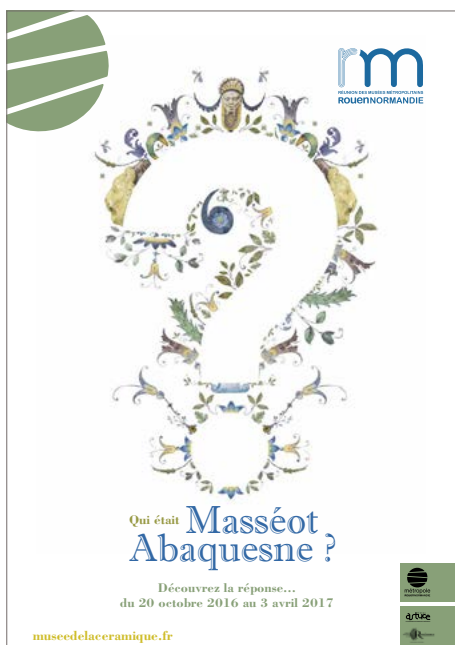
Exposition temporaire au musée de la Corderie Vallois



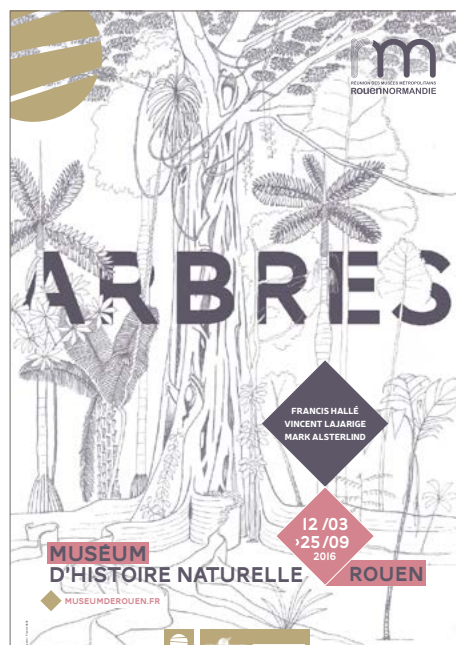
Exposition temporaire au Musée des Beaux-Arts



Exposition temporaire à la Fabrique des savoirs



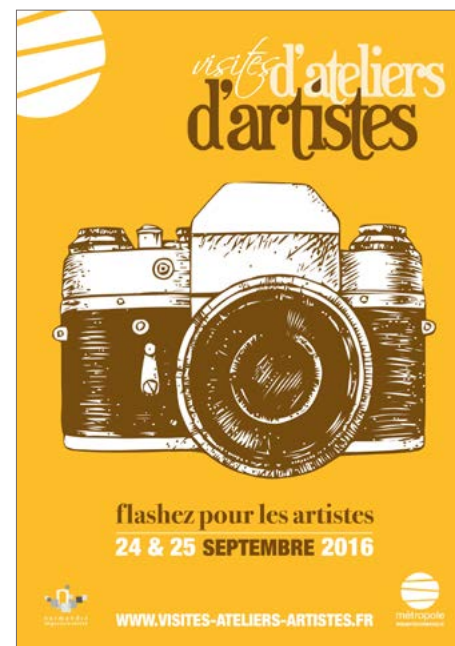
Exposition temporaire au musée de la Céramique



Exposition temporaire au Muséum d'Histoire Naturelle

MANIFESTATIONS CULTURELLES

VISITES D'ATELIERS D'ARTISTES



5^e édition des Visites d'Ateliers d'Artistes

Pour cette 5^e édition des Visites d'ateliers d'artistes, près de 200 artistes plasticiens, amateurs et professionnels, répartis sur 35 communes du territoire se sont associés à l'événement en ouvrant gratuitement leur espace de création. Pour le public (5 000 visites cumulées) ce rendez-vous est l'occasion privilégiée d'aller à leur rencontre, de découvrir leurs univers artistiques et de pouvoir les interroger sur leurs sources d'inspiration et les techniques utilisées. Artistes amateurs ou professionnels, amateurs d'art ou simples curieux, sont heureux de se rencontrer, de ces

moments d'échanges et de convivialité, très chaleureux souvent organisés autour d'un verre et quelques gâteaux fait-maison. Certains artistes dans l'envie de partager leur savoir-faire, proposent même quelques ateliers ou démonstrations.

Et aussi...

Dans le cadre des manifestations organisées par la Métropole et en lien avec les partenaires culturels qu'elle soutient (le festival BD NormandieBulle, le festival de Rouen-Normandie du Livre de Jeunesse, l'Opéra de Rouen Normandie, le festival Viva Cité) près de 300 enfants issus de toutes les communes ont pu bénéficier d'ateliers de pratique artistique mis en place par des artistes du territoire (ateliers de création de bandes dessinées, de scénographie, de captations vidéos...).

L'ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA CULTURE

La Métropole et la Ville de Rouen ont organisé conjointement des Rencontres de la Culture, avec l'objectif de donner la parole aux différents professionnels du secteur, de partager avec eux leur vision du territoire, de les impliquer dans la construction d'un projet commun, de mettre en perspective ces propositions et d'identifier les complémentarités. 3 séries d'ateliers préparatoires (septembre et novembre 2015 / jan-

vier 2016), mobilisant 150 participants, ont permis d'élaborer des perspectives autour de 4 thématiques identifiées :

- la participation des publics et des nouvelles générations
- les nouveaux modèles économiques de la culture
- le numérique
- les nouveaux territoires urbains.

Une journée de restitution a été organisée le 15 mars 2016 au 106. Suite à ces Rencontres de la Culture, et afin de poursuivre les différents travaux engagés, une commission « Culture et innovation sociétale » a été créée au sein du Conseil Consultatif de Développement de la Métropole.

CURIEUX PRINTEMPS



3^e édition de Curieux Printemps

La troisième édition du festival a été conjointement organisée avec la Ville de Rouen du 6 au 29 mai 2016, avec un leitmotiv : « Laissez-vous surprendre par les artistes et votre territoire ». Dédié au spectacle vivant (musique, cirque, danse, théâtre, conte, marionnette, ciné-concert...), cet événement a pour objectifs de programmer un spectacle, proposer une action culturelle, notamment dans les petites communes, de faire participer sa population, de soutenir la création artistique et de valoriser les talents émergents.

QUELQUES CHIFFRES :

- 69 spectacles dont 134 représentations tout public ;
- 44 communes ont accueilli 1 manifestation dont 25 communes de moins de 4500 habitants ;
- 20000 spectateurs (grand public et public familial) ;
- 55 formations artistiques amateurs et professionnelles dont 87 % locales et 68 % professionnelles ;

Quelques temps forts : des bals participatifs, la soirée curieuse, un dimanche au potager, les siestes musicales, le Printemps de Robert le Diable, J'entends des voix...

CHÂTEAU DE ROBERT LE DIABLE À MOULINEAUX : LE PRINTEMPS DE ROBERT LE DIABLE ET LES JOURNÉES DU PATRIMOINE



Château Robert-le-Diable à Moulineaux

2 manifestations portées annuellement par la Métropole :

- Le Printemps de Robert le Diable, intégré au festival Curieux Printemps, qui a permis à 2532 spectateurs d'assister à des spectacles d'art de la rue et de participer à divers ateliers.
- Le château s'inscrit également dans les Journées Européennes du Patrimoine dont le thème 2016 était « Patrimoine

et citoyenneté ». L'accent a été mis cette année sur le jeune public. C'est ainsi que 1520 visiteurs ont pu découvrir les parties habituellement inaccessibles du site en compagnie de conférenciers, mais aussi profiter de nombreux ateliers dédiés aux enfants.

PATRIMOINE

LES ACTIONS DE VALORISATION PATRIMONIALE :

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPah) délivré par le Ministère de la Culture

La Métropole détient ce label depuis 2012 pour l'ensemble de son territoire.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

La Métropole a organisé une trentaine d'actions en lien avec le thème national de l'édition 2016 « Patrimoine et Citoyenneté », dont des visites d'écoles, une journée du patrimoine proposée par l'association HF ou une manif de trottoir, relatant les différents rassemblements citoyens à Rouen depuis 1848. Comme chaque année, la Métropole centralise les différentes animations proposées sur le territoire et publie un programme commun.

2016 aura aussi été l'année de l'inauguration du nouveau carillon de la cathédrale de Rouen. Le programme général des Journées Européennes du Patri-

moine 2016 a rassemblé 51 500 visiteurs cumulés dont 8 734 visiteurs aux animations directement organisées par la Métropole Rouen Normandie.



Édition 2016 : « Patrimoine et citoyenneté »

LES MISSIONS DU SERVICE PATRIMOINES/LABEL VPAH



Place du Vieux Marché à Rouen

Les actions mises en œuvre au titre de ce label visent trois objectifs principaux : garantir la qualité du tourisme culturel, sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, initier le jeune public au patrimoine et à l'architecture contemporaine.

En 2016, la Métropole a poursuivi et développé des actions de connaissance, de valorisation et de médiation autour de l'histoire, du patrimoine et de l'architecture à l'échelle de ses 71 communes.

« RENDEZ-VOUS », UN PROGRAMME DE VISITES GUIDÉES MUTUALISÉ AVEC ROUEN NORMANDIE TOURISME ET CONGRÈS (RNTC)

Pour la première année, l'ensemble des visites destinées au grand public a été rassemblé dans un programme unique intitulé « Rendez-vous ». Ce programme commun avec l'Office de tourisme permet une meilleure visibilité de l'offre patrimoniale du territoire et des animations proposées. La Métropole continue d'accompagner la formation initiale (intervention à l'Université) et la formation continue des guides conférenciers pour constituer une filière professionnelle locale.

Divisé en plusieurs rubriques, « les incontournables », « petites et grandes histoires », « parce que ça se fête », « même dans le patrimoine y'a du nouveau », « c'est encore mieux en famille », ce programme permet d'aborder le patrimoine sous différentes formes : visites théâtralisées, visites à la bougie, visites contées, rallye, enquête, visite de concertation dans le cadre de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme ou encore visite thématique dans le cadre du Mois de l'architecture ou visite musicale dans le cadre des Musicales de Normandie.

En 2016, cette programmation a accueilli 2 600 personnes pour 119 propositions.

L'ACCUEIL DU JEUNE PUBLIC (SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES)

Découvrir et comprendre son environnement, c'est être capable de contribuer à son devenir. C'est pourquoi la Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine et l'Atelier du patrimoine à Rouen organisent des visites-ateliers qui ont accueilli plus de 5 400 enfants. Ces visites sur site et ces mises en pratique en atelier sont une proposition privilégiée pour aborder et transmettre les notions de patrimoine aux enfants de la maternelle au lycée.

L'ensemble des activités VPah a attiré près de 16 400 visiteurs, tous publics confondus (individuels, jeune public et scolaires).



Atelier Patati Patrimoine

DES PUBLICATIONS EN LIEN AVEC L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE

Quatre nouvelles brochures sont parues en 2016 :

- ▮ « Parcours Hector Malot » dans le cadre de l'exposition, « Hector Malot, le roman comme témoignage » à la Fabrique des savoirs de décembre 2016 à avril 2017
- ▮ 3 brochures thématiques intitulées « Focus » sur les forêts domaniales dans le cadre du label forêt d'exception acquis en 2015 par la Métropole Rouen Normandie : la forêt Verte, la forêt La Londe Rouvray, la forêt de Roumare.

ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES

LE ZÉNITH



Le Zénith, à Grand Quevilly

Inauguré en 2001, le Zénith est un lieu emblématique du territoire.

Son exploitation est confiée à la société SESAR dans le cadre d'une délégation de service public.

Sa grande salle modulable offre diverses configurations qui permettent de satisfaire tout type de manifestations : d'une capacité de 5 200 places assises, elle peut recevoir jusqu'à 7 575 spectateurs en formule assis-debout.

En 2016, le Zénith a notamment accueilli 33 concerts, 23 spectacles jeune public, 19 comédies musicales, humoristes et spectacles de cirque, pour un total de 92* représentations.

Grâce à une programmation diversifiée et une équipe dynamique, ce sont plus de 245 000 spectateurs qui sont venus applaudir leurs artistes d'ici et d'ailleurs,

inscrivant le Zénith dans les tournées internationales.

Aussi bien en termes de fréquentation, qu'en termes de diversité de spectacles le Zénith est devenu incontournable dans les tournées nationales et internationales, le plaçant sur le podium des Zénith en région.

Les entreprises ont également choisi cet équipement prestigieux pour y organiser leurs événements (6 événements d'entreprises).

Par ailleurs, sur la base de critères précis, trois organisateurs ont bénéficié de la mise à disposition gracieuse du Zénith par la Métropole, représentant 6 jours de location.

Au final le Zénith comptabilise 104 jours d'occupation, jours de montage compris.

Au sein du réseau national des Zéniths, de par sa proximité avec Paris, la qualité de l'accueil et les services proposés par l'équipe de SESAR, le Zénith est devenu un site privilégié pour les conférences de presse des productions, les répétitions des spectacles et les lancements des tournées en province

Le Zénith s'est également fondu dans le paysage culturel local : SESAR a su tisser des relations étroites avec de nombreux acteurs culturels locaux (Opéra, 106, Cirque-Théâtre etc.) et créer de nouvelles relations avec les spectateurs et les habitants, à travers la proposition d'animations autour des spectacles, l'organisation de journées exceptionnelles ou bien encore des opérations commerciales.

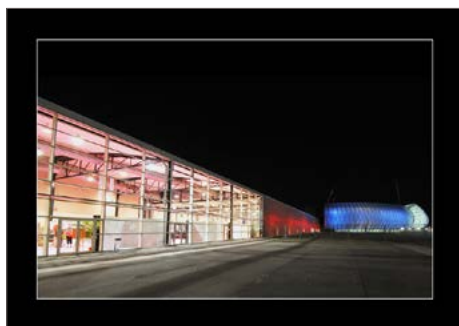
Dans le cadre des Journées Euro-

peennes du Patrimoine, près de 1 000 visiteurs sont venus.

Par ailleurs, nombreuses sont les missions de service public développées auprès d'associations ou de partenaires intervenant sur différents champs du secteur social, sanitaire et médical : invitations aux associations permettant notamment à des enfants, d'assister gratuitement à des spectacles ; accueil privilégié réservé aux personnes souffrant de handicap ; Sans oublier les nombreux services clés en main proposés aux organisateurs facilitant la programmation des manifestations, des plus modestes aux plus prestigieuses.

*Hors annulations

LE PARC DES EXPOSITIONS



Le Parc des expositions, à Grand Quevilly

Équipement structurant et incontournable au service du développement économique de la Métropole, le Parc des Expositions organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons,

des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires.

La gestion de l'équipement est assurée par l'association Rouen Expo Événements, dans le cadre d'une délégation de service public.

En 2016, à destination du grand public, Rouen Expo Événements a proposé des manifestations renouvelées et diversifiées, dans l'objectif de fidéliser et d'accroître la fréquentation du Parc des Expositions.

C'est ainsi que s'est tenue, pour la première fois à Rouen, la foire d'art contemporain Art'Up, co-produite avec Lille Grand Palais.

Durant trois jours, en octobre, près de 13 000 visiteurs, amateurs d'art et curieux, ont découvert les œuvres de 250 artistes, proposées par une cinquantaine de galeries phares de Rouen et sa région, de Paris, de Lille et du reste de la France.

Une seconde édition sera programmée du 6 au 8 octobre 2017.

À destination des entreprises et organisateurs d'événements corporate, le travail de prospection commerciale, engagé par Rouen Expo Événements, a produit ses effets en 2016 : le nombre de manifestations d'entreprises accueillies a ainsi progressé de près de 50 %, inscrivant Rouen comme destination privilégiée de congrès.

L'exercice 2016 affiche donc des résultats satisfaisants, dans un contexte sécuritaire sensible.

3 984 entreprises ont ainsi choisi d'exposer leurs produits et services sur les 73 manifestations organisées (27 foires

et salons commerciaux ; 29 manifestations d'entreprises ; 13 concours / examens ; 4 événements culturels, sportifs ou à vocation sociale).

La fréquentation a atteint 440 000 visiteurs.

Le taux d'occupation des halls reste très bon, avec 350 jours de location, représentant une surface cumulée de 247 855 m².

LE KINDARENA



Palais des sports Kindarena, à Rouen

L'activité du Kindarena durant l'année 2016 a été riche en événements.

15 activités sportives ont été accueillies au Palais des Sports en 2016 (handball, basket, zumba, gymnastique Pilates, saut à la perche, karaté, badminton, tennis de table, danse, gymnastique acrobatique, roller, BMX, tennis...), ce qui met en évidence de manière significative la vocation multisport de cet équipement. Plusieurs événements internationaux ont été organisés en 2016 au Kindarena :

► la Golden League de Handball en début d'année avec l'accueil de l'équipe de France masculine et des équipes de Norvège, du Danemark et du Qatar ;

► le Perche Élite Tour, fin janvier, avec la présence du français Renaud Lavillenie, recordman du monde de saut à la perche ;

► une rencontre de l'équipe de France de Basket-ball face au Japon, le mardi 28 juin 2016 (rencontre préparatoire au tournoi de qualification olympique).

En complément de ces événements internationaux, plusieurs Championnats de France ont été organisés au Kindarena :

► championnats de France de badminton (en février),

► championnats de France de Karaté kata (en avril),

► championnats de France de gymnastique trampoline sport acrobatique (en juin).

Ont également été organisés une grande variété d'autres événements pour différents pratiquants et différents publics : des événements sportifs pour les scolaires, des événements sportifs étudiants (Challenge Rouen Métropole Sup'Cup le samedi 19 novembre 2016), des événements de sport adapté (semaine du tennis adapté en novembre 2016), ou encore des séances de pratique sportive libre et gratuite, dans

le cadre des rendez-vous sports de la Métropole : cours de zumba et de gymnastique Pilates.

Le Kindarena a également accueilli les matchs des clubs utilisateurs locaux : le Rouen Métropole Basket, évoluant en début de saison en championnat de France de PRO A et la Métropole Rouen Normandie Handball, évoluant en Nationale 1. Cela a représenté 30 rencontres et 35 792 spectateurs au total en 2016.

Durant l'année 2016, 72 événements sportifs au total ont été organisés au Kindarena. L'ensemble de ces événements a réuni 90 865 spectateurs.

Depuis l'ouverture de l'équipement le 8 septembre 2012, 522 600 spectateurs sont venus assister à des événements sportifs dans cette enceinte sportive.

LE STADE ROBERT DIOCHON



Stade Robert-Diochon

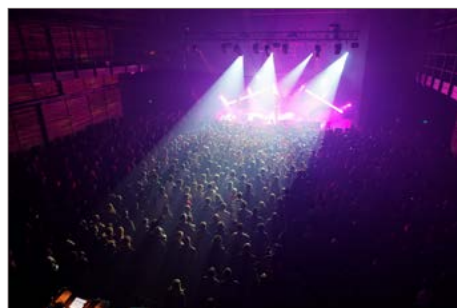
Par délibération du 29 juin 2015 ont été reconnus d'intérêt métropolitain la réhabilitation, l'aménagement, l'entre-

tien et le fonctionnement de l'enceinte sportive du stade Robert Diochon situé à Petit-Quevilly.

Cet équipement accueille les rencontres de la SAS US Quevilly Rouen Métropole qui en 2016 a évolué en National, 3^e niveau du football français et un certain nombre de rencontres du Football Club de Rouen qui évolue au niveau régional.

Tout au long de l'année 2016, la Métropole a engagé des travaux de rafraîchissement de cet équipement avant d'établir et d'engager un programme général de travaux de réhabilitation du stade Diochon prévu sur 2017 et 2018.

LE 106



Une des salles de concert du 106

Depuis son ouverture à l'automne 2010, la scène des musiques actuelles (SMAC) de la Métropole Rouen Normandie s'est imposée dans le paysage régional et national comme équipement référent en matière de culture musicale contempo-

raine.

Son activité s'organise autour de quatre missions principales : la diffusion de concerts, l'accompagnement des musiciens, l'action culturelle et le numérique.

Ces quatre missions articulées et complémentaires constituent l'identité du 106 et contribuent au développement des publics et des pratiques.

Autour d'une programmation éclectique d'artistes locaux et internationaux, la fréquentation du lieu s'est révélée très bonne en 2016 : 58 200 spectateurs ont assisté aux 104 concerts proposés, tous styles musicaux confondus.

L'accompagnement des pratiques musicales - de la répétition en studio aux parrainages et filages d'artistes régionaux - vise à encourager la pratique amateur et susciter les développements professionnels. Environ 1 300 musiciens et 410 groupes bénéficient de cette mission.

Après six années d'activité, le travail engagé produit des résultats visibles : on peut désormais parler d'une scène régionale riche.

Des artistes comme NORD et Petit Biscuit, qui s'affichent dans le paysage national et international, sont issus de l'accompagnement du 106. D'autres musiciens sont régulièrement sélectionnés dans la programmation du Printemps de Bourges et se produisent dans des salles et festivals de musiques actuelles de l'hexagone.

Dans le domaine de l'action culturelle, le 106 a poursuivi son objectif de faire connaître l'histoire et la culture des

musiques actuelles, à travers différents types de médiation.

Ces projets s'adressent au public scolaire (conférences et sorties concerts ; poursuite du jumelage avec le lycée technique Grieu), aux publics dits empêchés (intervention à la maison d'arrêt de Rouen, partenariat avec Culture du cœur) ainsi qu'au grand public avec l'organisation de conférences, de projections, d'expositions, de concerts en famille et du festival annuel RUSH. Établi sur la presqu'île Rollet et se focalisant sur trois jours, RUSH a gagné en lisibilité tout en restant gratuit, curieux et interactif. L'édition 2016 proposait à l'artiste Bertrand Belin de s'approprier le concept de fiction, autour d'une programmation artistique pluridisciplinaire, dans laquelle les arts plastiques, le cinéma et la poésie contemporaine venaient dialoguer avec la musique.

Enfin, à travers son pôle numérique, le 106 s'inscrit dans les usages de son temps et fait rayonner ses activités à l'échelle internationale. Ces actions se traduisent à la fois par une production de contenus audiovisuels, destinée au grand public - captations d'événements, de concerts et de conférences totalisant près de 183 000 vues sur le106tv - et par la production de singles d'artistes locaux et régionaux, sur le e-label du 106, alt-dsl.com, ciblant professionnels du disque et de l'édition.

LE PANORAMA XXL ET L'HISTORIAL JEANNE D'ARC



Scénographie Jeanne d'Arc à l'Archevêché de Rouen

L'année 2016 a marqué le rapprochement entre le Panorama XXL et l'Historial Jeanne d'Arc au sein d'un même établissement public de gestion, la régie des panoramas.

Ces deux lieux culturels et touristiques mettent désormais en œuvre une stratégie commune de développement et d'actions de médiation, à destination du grand public.

LE PANORAMA XXL

PANORAMA XXL



Animation temporaire au Panorama XXL

Situé sur les quais de Seine à Rouen, dans une rotonde de 35 mètres de hauteur pour 34 mètres de diamètre dotée de trois plateformes d'observation, le Panorama XXL expose des fresques géantes à 360° de l'artiste Yadegar Asisi, spécialiste des panoramas. Grâce à un travail scientifique et à une technique

virtuose mêlant différentes pratiques artistiques (peinture, dessin, photographie numérique), Yadegar Asisi propose une immersion totale dans des périodes historiques et des paysages vertigineux.

Deux thèmes se sont succédé en 2016 :

- Le premier, scientifique, autour d'Amazonia, lancé à l'automne 2015, offrant une vue circulaire de la forêt amazonienne,
- Le second, historique et inédit, Rouen 1431, depuis mai 2016, à la découverte de la ville au 15^e siècle.

La richesse et l'universalité des thèmes développés ont séduit un large public en quête de connaissances et d'émotions : au total plus de 126 000 visiteurs ont découvert le lieu.

Peuvent être observées pour 2016 :

- une hausse de plus de 20 % de la fréquentation des groupes
- une augmentation de 7 % de la fréquentation totale en saison touristique (mai à septembre).

Diversifiée, l'offre de médiation est élaborée dans un esprit de diffusion de la culture historique et scientifique au plus grand nombre : aux visites libres s'ajoutent ainsi des parcours guidés par des conférenciers et des ateliers pédagogiques pour le jeune public et les scolaires.

Outre le volet médiation pédagogique, le Panorama XXL propose, tout au long de l'année, une programmation d'évé-

nements culturels gratuits. Elle vise à susciter la curiosité des visiteurs, à développer de nouveaux publics et à inscrire le lieu sur son territoire.

Parmi les huit manifestations organisées en 2016 : le salon de la bande dessinée « Bulles de panorama », l'exposition « Impressionnantes » dans le cadre du festival Normandie Impressionniste, le week-end « Back2Rouen » autour de Jeanne d'Arc, en lien avec l'Historial, « la Rotonde de la terreur » à l'occasion d'Halloween.

Enfin, le Panorama XXL offre également trois espaces à la location : l'auditorium, le patio et la rotonde.

En 2016, 114 événements ont été organisés au sein de ces espaces, réunissant 11 625 participants, dans le cadre de réunions institutionnelles, d'assemblées générales, de colloques, de formations publiques etc.

De nombreux événements ont été l'occasion d'y associer la visite de l'exposition du Panorama XXL.

L'HISTORIAL JEANNE D'ARC



Ouvert en 2015, l'Historial Jeanne d'Arc n'est ni un mémorial, ni un musée de collections. Il s'agit d'un espace muséographique d'un genre nouveau, qui grâce à un parcours multimédia moderne, fait (re)découvrir l'histoire et la

légende de Jeanne d'Arc, ainsi que le lieu qui l'abrite, le palais archiépiscopal, monument historique auparavant fermé au public et témoin du riche patrimoine Rouennais.

La visite des lieux est orchestrée en deux temps : un film-spectacle de 75 mn intitulé « l'épopée de Jeanne d'Arc », puis une découverte libre de la « Mythothèque », espace dédié à la construction du mythe de la Pucelle.

Des actions et activités de médiation, adaptées à tous les publics, sont mises en place afin de faciliter l'accès au parcours de visite, aux outils multimédias, aux collections exposées : des visites guidées adaptées à chaque type de public sont ainsi proposées, ainsi que des journées familles en partenariat avec le Musée de l'Éducation, des ateliers jeune public, des contes.

Ces actions sont aussi l'occasion d'animer l'Historial tout au long de l'année à travers des événements ponctuels : journées thématiques, conférences, participation aux Journées Européennes du Patrimoine etc.

Les partenariats développés avec notamment Terres de Paroles, Université, Les Méridiennes, ponctuent la programmation, offrent d'autres horizons aux visiteurs et inscrivent l'équipement au sein du réseau des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire.

Plus d'une quinzaine d'événements ont été ainsi proposés.

En 2016, l'Historial a accueilli près de 60 192 visiteurs, soit une moyenne mensuelle de 5 016 visiteurs.

L'Historial enregistre une nette augmentation des visiteurs groupes de 40 %,

par rapport à 2015, dans un contexte sécuritaire, qui a néanmoins impacté la fréquentation globale.

Les visiteurs étrangers sont plus que jamais une composante essentielle de la fréquentation de l'Historial Jeanne d'Arc, avec presque 1/4 du total des visiteurs individuels, avec en tête, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Si le public local (Normandie) est en diminution, le public d'Ile-de-France est en revanche en très nette augmentation en proportion et en légère hausse en nombre de personnes.



SPORTS

Comptant près de 500 000 habitants et plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où la pratique du sport, en particulier chez les jeunes se développe d'années en années.

Gestion d'équipements emblématiques, accompagnement des clubs de haut niveau, soutien aux manifestations nationales et internationales mais aussi organisation de manifestations d'accès aux différentes pratiques sportives, support d'activités en direction des personnes en situation de handicap..., la Métropole est au côté du monde sportif pour défendre et partager ses valeurs.

La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » par :

- la gestion du palais des sports « le Kindarena » en lien avec l'exploitant,
- La gestion du stade Robert Diochon en lien avec les clubs utilisateurs,
- la promotion des manifestations dont la dimension d'agglomération est incontestable et notamment celles décidées et organisées par la Métropole,
- le soutien aux clubs sportifs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur et/ou professionnel de niveau national en catégorie senior,
- l'accompagnement des clubs amateurs et professionnels dans le cadre de mission d'intérêt général

▸ La gestion du dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

▸ Les fonds de concours en fonctionnement pour les équipements nautiques

▸ la gestion des dossiers concernant les politiques menées par la Métropole, les grandes collectivités et l'État (lutte contre les discriminations dans le sport, les politiques de sport-santé, la promotion du sport féminin, l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap...).

PISCINE D'ELBEUF-SUR-SEINE ET LA PISCINE-PATINOIRE DE CLÉON



Piscine des Feugrais à Cléon

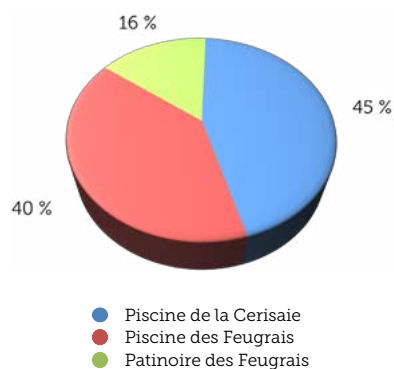
La Métropole est propriétaire de la piscine de La Cerisaie à Elbeuf-sur-Seine et de la piscine-patinoire des Feugrais à Cléon.

La Société Vert marine est chargée dans le cadre d'une délégation de service public, de la gestion et de l'exploitation de ces équipements nautiques et ludiques.

En 2016, plus de 236 600 entrées ont été enregistrées dans ces 3 équipements :

Fréquentations 2016

Équipement	Nombre d'entrées 2016
Piscine de la Cerisaie	106 289
Piscine des Feugrais	93 577
Patinoire des Feugrais	36 765
TOTAL	236 631



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

En 2016 la Métropole a apporté un soutien financier à 46 associations sportives dont l'équipe première avait atteint le niveau national avec comme contrepartie un engagement de ces clubs dans le développement des pratiques sportives chez les jeunes et l'utilisation du sport comme outil d'insertion. Les excellents résultats qu'obtiennent les équipes de haut niveau des clubs de la Métropole dans les compétitions nationales mais aussi internationales participent au rayonnement du territoire.

Clubs subventionnés par la Métropole Rouen Normandie :

Club	Commune	Montant de la subvention 2016
La SASP Rouen Métropole Basket (Mission d'Intérêt Général)	Rouen	410 000 €
La SAS US Quevilly Rouen Métropole (Mission d'Intérêt Général)	Petit-Quevilly	200 000 €
Stade rouennais de rugby	Rouen	168 000 €
Oissel Rouen Métropole Normandie Handball	Oissel/Métropole	136 000 €
ASRUC	Mont-Saint-Aignan	38 000 €
SPO Tennis de table	Rouen	30 000 €
Canteleu Maromme Volley Ball	Canteleu et Maromme	24 000 €
ESP Tennis de Table	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	24 000 €
ALCL tennis de table	Grand Quevilly	20 000 €
Association du FCR - section féminine	Rouen	20 000 €
Stade Sottevillais 76 - section athlétisme	Sotteville-lès-Rouen	18 000 €
La Sottevillaise de Gymnastique	Sotteville-lès-Rouen	18 000 €
Élan Gymnique Rouennais	Rouen	18 000 €
Rouen baseball 76	Rouen	18 000 €
CVSAE Voile	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	18 000 €

CNAR - Aviron	Rouen	12 000 €
Club de voile d'Anneville Ambourville	Anneville-Ambourville	12 000 €
Le Yacht Club Rouen 76	Rouen	12 000 €
Véloce club de Rouen	Rouen	12 000 €
Rouen triathlon	Rouen	11 000 €
Club des Vikings	Rouen	10 500 €
Canoë Club Normand	Rouen	10 000 €
Compagnie des Archers de Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan	10 000 €
GCOB section Basket féminin	Bihorel	9 000 €
N R Gym	Elbeuf-sur-Seine	9 000 €
Judo club du grand Rouen	Rouen	9 000 €
Les Spiders roller-hockey	Rouen	9 000 €
Roller Sport Saint-Pierrais	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	6 600 €
Stade Sottevillais 76 - section lutte	Sotteville-lès-Rouen	6 000 €
Club des léopards	Rouen	5 000 €
Club de Golf de Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan	5 000 €
Espadon de Grand Quevilly (Natation)	Grand Quevilly	5 000 €
ASVB Volley Ball	Petit-Quevilly	4 000 €
ALCL Basket	Grand Quevilly	3 500 €

CMSO section football masculin	Oissel	3 500 €
ASPTT-Rouen-MSA Volley Ball	Rouen et Mont-Saint-Aignan	3 500 €
Rouen 76 Université hand-ball	Rouen	3 500 €
Club Pongiste de Petit-Quevilly	Petit-Quevilly	3 000 €
ASPTT section Lutte (Rouen)	Rouen	3 000 €
Rouen tennis Club	Rouen	3 000 €
ALCBS Échecs	Rouen	3 000 €
R2MA Athlétisme	Rouen / Maromme / Mont-Saint-Aignan	3 000 €
Club de Hockey Amateur de Rouen	Rouen	3 000 €
Rouen Échecs	Rouen	1 500 €
Les Pédales Varengévillaises	Saint-Pierre-de-Varengueville	800 €

Montant total : 603 200 €

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

En complément des nombreuses manifestations organisées au Kindarena et soutenues par la Métropole, l'établissement a consacré en 2016 un budget important pour participer au financement de plus de 32 manifestations sportives majeures sur l'ensemble de son territoire dont certaines de niveau international.

Manifestations subventionnées en 2016

Organisateur	Manifestation et commune	Montant de la subvention
Stade Sottevillais 76	Meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen	75 000 €
USQ Football	Tournoi U17 – Petit-Quevilly	27 000 €
Club des Trois	Jumping International de Canteleu	23 000 €
Stade Sottevillais 76	Révélation Sports (Athlétisme) – Sotteville-lès-Rouen	20 000 €
Comité Régional de Sport Adapté et ASCYmare	Animations de tennis sport adapté accolées à un championnat de tennis Adapté – Rouen	20 000 €
Rouen Baseball 76	Challenge de France Élite - Rouen	12 000 €
Rouen Hockey Élite	Finale de la Coupe d'Europe de Hockey sur glace – Rouen	10 000 €
RCC Cross	23 ^e édition du Semi-Marathon – Caudebec-lès-Elbeuf	6 000 €

Rouen Olympic Club	French Cup (patinage synchronisé) Rouen	5 000 €
ALCL tennis de table de Gd Quevilly	Coupe d'Europe de Tennis de table – Grand Quevilly	5 000 €
ASPTT ROUEN	Les 10 km Rouen Europe 1 – Rouen	5 000 €
Élan Gymnique Rouennais	Adapta Gym Compétition handisport – Rouen	4 500 €
Rouen Sapins pétanque	Le National de la ligue de Haute-Normandie de pétanque – Saint-Pierre-lès-Elbeuf	4 200 €
Organisation du Tour de Normandie	Tour de Normandie cycliste - Rouen	4 000 €
Stade Sottevillais : section lutte	3 ^e Open international de lutte – Sotteville-lès-Rouen	4 000 €
Ligue de HN de pétanque	Phase finale du championnat jeunes – Saint-Pierre-lès-Elbeuf	3 000 €
Ligue de HN de pétanque	National de la ligue de Normandie – Saint-Pierre-lès-Elbeuf	3 000 €
CVSAE	Grande régata de voile de la Métropole – Saint-Aubin-lès-Elbeuf	3 000 €
Club des Vikings	Championnat de France Interclubs de natation – Rouen	2 000 €
CNAR Aviron	Défi Seine – Rouen	2 000 €
Les Spiders	Tournoi de la Major Ligue de Roller hockey – Rouen	2 000 €
ASPTT ROUEN	Le sport donne des Elles (initiation) – Rouen	2 000 €

St Aubin Tennis Club	Open Seniors de tennis – Saint-Aubin-lès-Elbeuf	2000 €
ESP Badminton	Bad en seine – Saint-Aubin-lès-Elbeuf	1500 €
ASPTT ROUEN	Gulli Bouge avec toi (course pour enfants) – Rouen	1500 €
La Sottevillaise de Gymnastique	1/2 finale du Championnat de France de gymnastique rythmique – Sotteville-lès-Rouen	1500 €
ASCG Gym	Compétition de gymnastique artistique – Grand Couronne	1500 €
Stade sottevilais section pétanque	12 ^e édition du national de pétanque - Sotteville-lès-Rouen	1000 €
La Sottevillaise de Gymnastique	1 tour de la coupe de France – Sotteville-lès-Rouen	1000 €
Judo Club du Grand Rouen	17 ^e tournoi international de judo du JCGR - Rouen	500 €
Rouen Échecs	Tournoi international d'échecs – Rouen	500 €
Élan Gymnique Rouennais	½ finale de coupe de France de gym féminine - Rouen	

Montant total : 473700 €

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par délibération du 29 juin 2016, la Métropole a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap.

En 2016, 6 associations ont pu bénéficier de ce dispositif soit :

Club	Acquisition	Montant de l'aide
Élan Gymnique Rouennais	Matériel pédagogique pour l'accueil d'enfants provenant de différents établissements spécialisés	3000 €
Tennis Club d'Ymare-les-Authieux	Matériel de découverte pour des personnes en situation de déficience mentale	330 €
Club Pongiste Quevillais	Tables de tennis pour des personnes handicapées moteur	2430 €
Tennis club de Mont-Saint-Aignan	Matériel spécifique pour l'accueil de personnes atteintes d'un cancer du sein et en cours de traitement	790 €
Comité Départemental Handisport 76	Fauteuil sportif électrique pour personnes lourdement handicapées	5000 €
MJC de Duclair affiliée à la Fédération française de Gymnastique	Matériels d'activités adaptés à la pratique d'enfants et adultes handicapés mentaux	450 €

LES FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT

En 2016, la Métropole a poursuivi son soutien aux communes dans le cadre de l'exploitation des centres aquatiques suivants :

- ▶ Centre sportif Guy-Boissière à Rouen : 100 000 €
- ▶ Centre nautique Alex-Jany à Grand-Couronne : 100 000 €
- ▶ Centre aquatique Eurocéane à Mont-Saint-Aignan : 50 000 €.

TOURISME



Projection estivale Cathédrale de lumière

Les objectifs de la politique touristique de la Métropole visent à renforcer la fréquentation touristique du territoire, que ce soit par des visiteurs individuels ou en groupe, nationaux et internationaux, et à conforter l'attractivité et le rayonnement de la destination.

Dans ce cadre différentes actions ont été menées en 2016 visant notamment à :

- ▶ Créer de nouveaux produits et événements (audioguide Jeanne d'Arc, nouvelle boucle de randonnée pédestre Manoirs des bords de Seine entre Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville, soutien à l'organisation de la Fête du Fleuve 2017 par l'association Normandie en Seine).
- ▶ Renforcer l'offre de services (aménagement de parkings pour cars de tourisme, signalétique sur les aires de services camping-car...)
- ▶ Promouvoir le territoire et son offre touristique (via notamment l'Office de Tourisme intercommunal, la création d'un programme mutualisé de visite guidées entre le service label Villes et Pays d'art et d'histoire de la Métropole et l'office de tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès).

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La Métropole a renouvelé sa convention d'objectifs avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès (1 400 000 € de subvention) et lui a apporté un soutien financier spécifique de 20 000 € pour la création d'un audioguide sur la thématique de Jeanne d'Arc.

En 2016, l'Office de Tourisme, en lien avec le Comité Régional du Tourisme de Normandie avait déposé un dossier de candidature pour à l'accueil de l'édition 2017 du salon « Rendez-Vous en France ». En mai 2016, Atout France a

annoncé avoir retenu le territoire de la Normandie et de la Métropole de Rouen pour cet événement. Afin d'anticiper la préparation de cette manifestation, une subvention de 21 000 € a été versée à l'Office de Tourisme.

En 2016, Rouen Normandie Tourisme et Congrès a continué à assurer la promotion des nouveaux équipements (Panorama XXL, Historial Jeanne d'Arc) et de la Réunion des Musées Métropolitains créée au 1^{er} janvier 2016.

L'Office de Tourisme a également travaillé avec le service Ville et Pays d'Art et d'Histoire de la Métropole afin de sortir au second semestre 2016 leur premier programme mutualisé de visites guidées.

Plus globalement, Rouen Normandie Tourisme et Congrès a poursuivi la promotion touristique du territoire (via des éductours, salons professionnels, démarchages, accueil presse, webmarketing...), a proposé de nouveaux produits de visite, a continué son action de Bureau des Conventions et a assuré l'accueil et l'information des visiteurs à Rouen et Jumièges.

Nombre de visiteurs à Rouen : 249 551, dont 67.68 % de français et 32.32 % d'étrangers.

Nombre de visiteurs à Jumièges : 11 333
Nombre de nuitées hôtelières : 1 007 496
Nombre de visites sur le site internet : 656 326

Nombre d'escales de paquebots fluviaux : 628 (soit une estimation de 98 850 croisiéristes)

Nombre d'escales de paquebots maritimes : 9 (soit 6 724 croisiéristes)

PORT DE PLAISANCE



Port de plaisance de Rouen

Le suivi du marché de gestion du port de plaisance s'est poursuivi.

En 2016, 124 bateaux ont fait escale au port de plaisance pour 514 nuitées, soit une moyenne de 4 nuitées par bateau.

BUREAU DES CONVENTIONS

Le Bureau des Conventions, mutualisé entre Rouen Normandie Tourisme et Congrès et Rouen Normandy Invest, a poursuivi ses opérations de promotion et d'accueil de manifestations professionnelles : il a été sollicité pour l'organisation ou la contribution à 76 manifestations professionnelles en 2016, dont 64 ont fait l'objet d'une confirmation.

STATIONNEMENT DES CARS DE TOURISME

Suite à la réflexion menée en 2016 sur

le stationnement des cars de tourisme à Rouen, les 2 sites identifiés ont fait l'objet d'aménagement et de conventionnement avec les propriétaires des terrains (SNCF pour le site de la future gare et GPMR pour le site sur les quais). Le parking situé place Carnot peut accueillir 18 véhicules et celui du quai Émile-Duchemin propose 12 places.

CATHÉDRALE DE LUMIÈRE



Projection « Première impression »

La Métropole a organisé la 4^e édition de « Cathédrale de lumière » projections monumentales sur la façade de la Cathédrale de Rouen du 3 juin au 25 septembre 2016.

Le succès populaire de cette manifestation se confirme d'année en année. En 2016, elle a rassemblé 258 000 spectateurs, habitants et touristes présents sur le territoire, venus découvrir ou revoir les 2 créations « Vikings » et « Première impression », cette dernière ayant été rediffusée dans le cadre du festival Normandie impressionniste.

FÊTE DU FLEUVE

En 2016, la Métropole a apporté un soutien financier de 20 000 € à l'Association Normandie en Seine pour l'organisation de 2 manifestations :
Un colloque organisé le 6 octobre à Rouen avec 2 thèmes : « La logistique sur l'eau » et « Les fleuves, atouts économiques, touristiques et culturels »
Une manifestation sur les bords de Seine durant 3 jours qui se tiendra en juin 2017, proposant des activités culturelles, sportives, démonstrations...

RANDONNÉE



Chemin de Saint-Michel en forêt de Roumare

La Métropole a aménagé en 2016 une nouvelle boucle de randonnée au départ de Sahurs « Manoirs des bords de Seine », de 13,5 km. Elle longe la Seine et relie la forêt de Roumare via Saint-Pierre-de-Manneville. Cette boucle a par ailleurs fait l'objet d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour la réalisation de différents panneaux d'information valorisant les cultures locales tout au long du tracé et implantés durant l'été 2016.

La valorisation de cette offre sur la plateforme internet nationale « Cirkwi » a été poursuivie et finalisée. 28 itinéraires sont désormais consultables et téléchargeables sur cette plateforme. Des expertises visant à aménager de nouveaux circuits VTT ont été lancées durant l'année.

BASE DE LOISIRS DE BÉDANNE



Base de loisirs de Bédanne

La gestion de la base de loisirs de Bédanne est confiée au Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (CVSAE), dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Fréquentations 2016 - liste non exhaustive

Public - Activité	Nombre de personnes
Voile scolaire	795
Accueils de loisirs (tir à l'arc, jonglage, cirque)	547
UNSS	513
Voile collège	468
Mini camp estival	324
Voile adaptée	196
Voile lycée	100
Classe d'eau	19
Régates	30

ÉTUDE STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA PRESQU'ÎLE DE JUMIÈGES

Cette étude qui comportait 3 phases s'est terminée en septembre 2016, par la validation par l'ensemble des partenaires (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Région Normandie, Département de Seine-Maritime, Communes, Syndicat Mixte de la base de Jumièges le Mesnil, Rouen Normandie Tourisme et Congrès) d'un plan d'actions qui se décline sur plusieurs années.

Celui-ci comprend 3 axes :

- ▶ Axe 1 / Conforter les clientèles actuelles et de proximité en s'appuyant sur les offres et équipements existants et en les renforçant par une thématisation et une mise en réseau.
- ▶ Axe 2 / Développer des offres à rayonnement touristique plus large
- ▶ Axe 3 / Créer une gouvernance locale et transversale

Dans le cadre du premier axe, la mise en place de panneaux d'information touristique sur les aires de stationnement et de service pour camping-car n'appartenant pas à la Métropole a été menée : base de loisirs de Jumièges- Le Mesnil, Jumièges, La Bouille et Oissel. Ce maillage permet désormais de trouver une information touristique et sur l'offre camping-car sur l'ensemble des aires de la Métropole (les sites de Rouen, Bardouville, Elbeuf-sur-Seine et Saint-Pierre-lès-Elbeuf ayant été précédemment équipés).

TAXE DE SÉJOUR

Cette taxe a rapporté 596 155 € en 2016 soit une augmentation de x % par rapport à 2015 (276 942 € au 1^{er} semestre 2016 contre 245 268 € au 1^{er} semestre 2015).

Par ailleurs une consultation a été lancée pour la mise en place d'un logiciel de déclaration de la taxe de séjour. L'entreprise Aloa Consonance Web a été retenue.

JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et tendant à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers deux dispositifs de concours : le concours Créactifs et le concours d'éloquence et en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

Dans le même sens, la Métropole Rouen Normandie soutient financièrement les Missions Locales du territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes et anime un réseau interne de parrainage des jeunes suivis par les Missions locales.

CONCOURS CRÉACTIFS



Lauréate du concours Créactifs 2016

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Métropole continue de soutenir les initiatives des jeunes par la huitième édition du concours Créactifs.

Ce concours permet aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité, favorise l'égalité des chances et leur donne l'opportunité d'avoir un financement pour leur projet. Il est ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, résidant sur le territoire Métropolitain ou ayant un projet prenant place sur ce territoire.

Cet appel à projets mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes. Les projets

soutenus visent à dessiner un territoire encore plus respectueux des principes du développement durable. Dans cette démarche, les lauréats s'engagent à effectuer une journée de bénévolat citoyen dans un organisme ou une association.

De façon expérimentale la Métropole a proposé pour la session 2016 une prime complémentaire pouvant atteindre 2 500 € aux lauréats domiciliés dans un quartier prioritaire de la ville (QPV) ou un Territoire de veille (TDV) ou dont les projets visaient directement le développement de ces territoires.

2016 s'est révélée de grande qualité avec 11 projets récompensés (sur une trentaine de candidatures déposées) pour leur pertinence et leur originalité et leur caractère innovant. Les lauréats primés ont décroché un financement allant de 1 500 € à 9 000 €, dont 1 projet ayant reçu la prime complémentaire politique de la ville et 4 projets ayant reçu un cofinancement de la Caisse des dépôts et consignations, partenaire de la Métropole dans le cadre du concours.

Au-delà du soutien financier, Créactifs est aussi l'accompagnement et la mise en réseau des jeunes, ce qui participe à la réussite des projets.

CONCOURS D'ÉLOQUENCE



Lauréates du concours d'éloquence

La Métropole met en avant les jeunes talents lycéens de son territoire grâce au concours d'éloquence. L'objectif de ce concours est l'exercice de la parole en public, le développement des capacités à s'exprimer et à convaincre son auditoire. Mais aussi et surtout il s'agit d'un outil d'éveil à la citoyenneté.

Le concours est ouvert à tous les élèves des classes de seconde des 30 lycées situés sur le territoire Métropolitain. Il est organisé autour de diverses phases visant à une sélection finale à faire par un jury, composé des personnalités de la Métropole et des institutions partenaires. Le jury a la mission d'auditionner les candidats autour d'un sujet commun afin de déterminer les 3 lauréats du concours. Un pour la filière générale, un pour les filières technologique et professionnelle et un « prix spécial du jury ».

Ce concours est une véritable tribune d'expression pour les lycéens du ter-

ritoire. En 2016, le dispositif a attiré 93 élèves (66 filles et 27 garçons) fréquentant 15 lycées du territoire, dont 2 lycées professionnels.

- Institution Rey (Bois-Guillaume)
- Georges Baptiste (Canteleu)
- Vallée du Cailly (Déville-lès-Rouen)
- André Maurois (Elbeuf-sur-Seine)
- Galilée (Franqueville-Saint-Pierre)
- Val de Seine (Grand Quevilly)
- Bernard Palissy (Maromme)
- La Providence – Nicolas Barré (Mesnil-Esnard)
- Camille Saint-Saëns (Rouen)
- Jeanne d'Arc (Rouen)
- Jean Baptiste de la Salle (Rouen)
- Gustave Flaubert (Rouen)
- Pierre Corneille (Rouen)
- Les Bruyères (Sotteville-lès-Rouen)
- Marcel Sembat (Sotteville-lès-Rouen).

Ces 93 jeunes ont concouru en phase intermédiaire autour d'un sujet commun, une phrase de Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

16 jeunes ont été sélectionnés afin de choisir parmi eux les 3 lauréats du concours lors de la séance finale qui a eu lieu à l'Auditorium de la cité des métiers le 27 avril 2016 à l'occasion de la semaine des métiers du droit.

Les candidats se sont départagés autour

d'une citation de Paul Valéry : « Prenons garde d'entrer dans le futur à reculons. » Au-delà de nombreux prix pour les lauréats (500 € en chèques cadeaux, abonnement aux transports en commun de la Métropole pendant un an et des objets cadeaux des partenaires) et leurs lycées, ce concours donne l'occasion aux lycéens de prendre la parole en public pour défendre leurs idées sur des sujets qui les touchent.

Le concours est réalisé en partenariat avec la Région Normandie, l'Académie de Rouen, le Barreau de Rouen, le Groupe La Poste et la Société Nutriset.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS JEUNESSE

La Métropole poursuit son partenariat avec les associations jeunesse éducation populaire de son territoire.

Dans le cadre de la refonte de la politique de la ville et des préconisations du nouveau Contrat de Ville (2015-2020), la Métropole et les associations partenaires dans la thématique jeunesse travaillent davantage vers les publics des QPV afin que les dispositifs de droit commun financés par la Métropole touchent davantage ces publics.

Ainsi la Métropole continue de soutenir le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) pour son action service jobs et son corollaire le « forum jobs d'été » qui a accueilli cette année plus de 2 200 jeunes à la recherche d'un emploi saisonnier. Grâce à la subvention métropolitaine, le CRIJ édite un « guide

jobs » contenant une mine d'informations pour les jeunes à la recherche de leurs jobs saisonniers : droits, où se renseigner, comment organiser sa recherche d'emploi, les secteurs qui recrutent, partir travailler à l'étranger. Le financement métropolitain a aussi permis de renforcer l'information jeunesse vers les publics des quartiers prioritaires (QPV).

Important pour l'attractivité d'un territoire, la Métropole soutient le Comité régional des associations jeunesse et éducation populaire (CRAJEP) de Normandie pour la consolidation et l'animation du réseau des acteurs jeunesse de notre territoire : cette action passe par l'animation de plusieurs outils numériques : un site internet « associations et territoires », un centre de ressources en ligne, une plateforme numérique et l'ouverture du réseau vers les associations des QPV afin de créer des synergies et mutualiser les pratiques.

Dans le cadre du Contrat de Ville et du Plan Territorial de Prévention et Lutte contre les Discriminations (PTPLD) adossé à celui-ci, la Métropole soutient l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) dans le cadre d'une action de mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité pour lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires. Le projet 2016 concernait la mobilisation, la formation et l'accompagnement tout le long de l'année universitaire des étudiants désireux de s'investir dans l'accompagnement à la scolarité d'enfants ayant des difficultés scolaires et résidants dans les quartiers prioritaires.

LE SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

Dans le cadre des conventions triennales d'objectifs (2014 – 2015 - 2016), la Métropole a continué à soutenir les trois missions locales du territoire : La Mission locale de l'Agglomération Rouennaise, la Mission locale Caux-Seine-Austreberthe et la Mission locale d'Elbeuf.

2016 a été une année où les relations partenariales avec les Missions locales se sont approfondies du fait d'un travail commun sur le transfert de la compétence du département, aide aux jeunes en difficulté, vers la Métropole. En effet, cette compétence se matérialise par la création et la gestion d'un fonds d'aides aux jeunes en difficulté (au 1^{er} janvier 2017) dont la Métropole a fait le choix de déléguer une partie de la gestion aux missions locales, qui sont des lieux identifiés par les jeunes comme pouvant les accompagner dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'animation du réseau interne de parrainage des jeunes suivis par les missions locales

L'action, initiée en 2014, continue d'offrir un bilan très positif :

- ▶ 10 Parrains engagés dont 5 en reconduction sur l'année 2015 (2 marraines + 8 parrains)
- ▶ 17 jeunes parrainés, 7 jeunes hommes et 7 jeunes femmes, dont 2 jeunes habitants d'un quartier prioritaire de la

Ville (QPV)

* 7 sorties positives vers l'emploi durable ou la formation

* Aucun coût supplémentaire généré pour la collectivité.

ROUEN NORMANDIE SUP'CUP



Épreuve dans la salle 1 000 du Kindarena

En 2016, la Métropole a organisé la 6^e édition du challenge sportif étudiant Rouen Normandie SUP'CUP, au Kindarena et à la piscine de l'île Lacroix à

Rouen, en partenariat avec la CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération Rouennaise) et le CRSU (Conseil Régional du Sport Universitaire).

L'objectif de cette manifestation est double : accueillir les étudiants et échanger autour d'une compétition sportive, conviviale et fédératrice.

20 équipes issues de départements de l'université de Rouen ou établissements d'enseignement supérieur du territoire se sont affrontées une journée autour de 11 épreuves, essentiellement sportives :

UFR Sciences du Sport (STAPS), UFR Droit Sciences économiques et Gestion, Institut d'Administration des Entreprises (IAE), UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), École Supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), UFR Pharmacie, UFR Médecine, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), École de sages-femmes, Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK), IUT Sciences et Technique, École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN), École supérieure en génie électrique (ESIGELEC), Institut National des Sciences Appliquées de Rouen (INSA), NEOMA Business School, École d'ingénieur en agronomie UniLaSalle, École d'ingénieurs Centre des Études Supérieures Industrielles (CESI), École supérieure d'Ingénieurs en Technologies Innovantes (ESITech), eROUENsmus, ainsi qu'une équipe de la Métropole.

PARC NATUREL URBAIN DES BRUYÈRES



Site du Parc des Bruyères

Le champ de courses des Bruyères constitue un vaste espace naturel de 28 hectares au cœur de la Métropole, prisé des promeneurs comme des sportifs. Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche à la charnière de 5 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole Rouen Normandie crée un parc naturel urbain bénéficiant aux habitants de l'ensemble de la Métropole.

Ce lieu a été pendant près de 140 ans un haut lieu du sport hippique en France et le plus important champ de courses du territoire métropolitain. Depuis 2005, les activités hippiques ont été transférées à Mauquenchy, au nord-est de la Métropole. Cet écrin vert a fait l'objet d'un certain nombre de réflexions depuis 2005 de la part des services de la

Métropole et des communes, qui ont abouti à l'émergence d'un souhait partagé : reconverter ce site en un parc naturel urbain d'envergure, attractif, comprenant des usages de rayonnement métropolitain. Déjà desservie par le métro à l'Est, sa desserte sera améliorée par la réalisation de la ligne de transports en commun à haut niveau de service T4 à l'Ouest en 2018.

La reconversion du site a été réengagée à l'automne 2013 avec l'ouverture d'une démarche de concertation visant à co-construire le programme de ce futur équipement.

En mars 2016, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement Mutabilis/Madec/Berim/OGE lauréat du concours.

Les études techniques ont été engagées afin d'approfondir et préciser la conception des espaces de ce parc dont l'esquisse a été validée par le comité de pilotage en juillet 2016. Fin 2016, la phase avant-projet a été engagée et le maître d'œuvre a remis les éléments pour instruction des services.

L'appel à projet pour le futur gestionnaire de la ferme permacole a été lancé et le jury s'est tenu mi-2016. À l'automne 2016, l'association Champs des Possibles a été retenue pour porter ce projet.

CŒUR DE MÉTROPOLE



Balade urbaine et concertation Cœur de Métropole

Riche d'un patrimoine historique et architectural remarquable ainsi que de nombreux équipements culturels, le centre historique de Rouen rayonne en Normandie, en France et à l'étranger attirent les habitants de la Métropole et de la Région, visiteurs et touristes français et internationaux.

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique de qualité ainsi qu'un large éventail d'équipements culturels. Au-delà

des résidents, cette ville médiévale attire des habitants de toute la Métropole, du Département et de la Région, des visiteurs et des touristes, ce qui en fait le cœur de la Métropole.

Une phase de diagnostic adossée à un recensement des différents enjeux ont permis de proposer des orientations de programme. Les enjeux de ce projet sont multiples :

- ▶ Renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre historique ;
- ▶ Offrir un meilleur cadre de vie à tous les usagers ;
- ▶ Faciliter la marche plaisir en créant du lien entre les différents quartiers réduisant ainsi les coupures urbaines ;
- ▶ Renforcer la cohésion entre la Seine et la ville patrimoniale ;
- ▶ Redonner la place au végétal ;
- ▶ Trouver une identité à certains espaces ;
- ▶ Veiller à bien intégrer les grands projets de la Métropole (ligne T4, réaménagement de la gare rive droite) ;
- ▶ Faire un lieu de destination et de séjour prolongé.

LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION

UN PROJET PARTAGÉ

Depuis février 2016, la Métropole associe les habitants au projet Cœur de Métropole par le biais d'une vaste concertation. De nombreux outils sont proposés pour avancer vers un meilleur projet partagé. En septembre, les Métropolitains sont invités à s'exprimer sur les futurs aménagements et à donner leurs idées.

FÉVRIER-MAI 2016 : UNE PREMIÈRE PHASE DE CONCERTATION SUR LE PROGRAMME

Grâce à un dispositif ambitieux imaginé par le groupement Sogeti/Attitudes Urbaines/Atelier des Giboulées et le Département Espaces Publics et Mobilité Durable de la Métropole, les habitants se sont largement exprimés. Ils ont pu donner leur avis sur le programme et soumettre de nouvelles propositions. Balades urbaines, réunions, enquêtes « micro-trottoir », carte participative en ligne... Autant d'opportunités pour partager ses idées !

Au total, 600 personnes ont participé à cette première phase de concertation, dont 100 commerçants. En ligne, ce sont plus de 12 000 consultations qui ont enrichi la carte participative du projet.

Au mois de mai, le Conseil communautaire a entériné le programme définitif.

CARTIPE : QUAND LE NUMÉRIQUE RIME AVEC PARTICIPATIF

De mars à avril 2016, vous avez pu découvrir le projet et participer à la concertation à l'aide de Cartipe, la carte interactive en ligne. Simple et ludique, elle est un véritable outil d'expression citoyenne et d'échange... Chacun a pu commenter le projet et donner son avis mais aussi suggérer de nouveaux aménagements grâce aux pictogrammes.

CONCERTATION : UN PREMIER BILAN

De février à avril 2016, une large concertation a été mise en place pour recueillir les avis et les suggestions des Métropolitains. Une opération qui a mobilisé 600 participants et plus de 12 000 consultations en ligne.

QUELQUES CHIFFRES :

8 moments d'échanges avec les habitants, commerçants et touristes

10 km parcourus par l'équipe pour vous rencontrer

600 participants à la concertation dont 100 commerçants

12364 consultations de la page Cartipe sur internet

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL CONCESSIONNAIRE

Ce groupe de travail permet d'informer les intervenants (concessionnaires, ville...) de l'avancement du projet et de relayer les demandes d'informations concernant les réseaux existants et les travaux envisagés de renouvellement de réseaux.

De nombreuses réunions ont permis d'affiner un premier programme de renouvellement des réseaux (ENEDIS et direction de l'eau de la Métropole) voire d'identifier un premier programme suite aux diagnostics réalisés.

TRAVAUX DU SQUARE VERDREL

Les premiers travaux ont commencé dès la fin du mois d'octobre 2016 : abat-tages d'arbres, qui ont d'ores et déjà permis de retrouver une certaine transparence entre le Musée des Beaux-Arts et la rue Jeanne d'Arc.

TRAVAUX DU PLATEAU PIÉTONNIER

En 2016, les travaux de renouvellement de réseaux de gaz et d'électricité ont débuté sur les rues des Carmes et Saint Nicolas.

Si l'année 2016 a été celle de la concertation, des études des aménagements des trois secteurs, ainsi que de la 1^{re} tranche de travaux, ces derniers se poursuivront en 2017 et 2018.

Aménager et développer le territoire durablement

Le territoire métropolitain connaît aujourd'hui de grands changements. Responsable des politiques d'aménagement, il incombe à la Métropole de les orienter, de les encadrer : en un mot d'organiser le développement de son territoire. Ce développement devra être plus harmonieux, plus équilibré, et plus respectueux de l'environnement.

Deux notions constituent le fil directeur de la réflexion et de l'action : l'équilibre du territoire et la sobriété. Conditions d'un développement solidaire et durable, ces notions sont indissociables : l'équilibre de l'organisation territoriale (entre habitat, activités et axes de transports) devient la condition de sa sobriété, pour qu'elle génère moins de déplacements et consomme moins d'espace. Tout l'enjeu est de parvenir à ce que le territoire « fonctionne » mieux.

- Favoriser un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée selon les différentes typologies de pôle de vie et d'activités 56
- Concevoir une offre de mobilité tenant compte des différents pôles de vie et d'activités 61
- Valoriser, préserver et développer les patrimoines et richesses écologiques du territoire 63
- Rechercher une complémentarité de nos stratégies de développement, d'aménagement et d'offres de service avec ceux des territoires limitrophes 71

La Métropole
Rouen Normandie

1

Attractive

2

Durable

3

Solidaire
et citoyenne

4

Aux services publics
de qualité

5

Et à la gestion
performante

6

3

Durable

Favoriser un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée selon les différentes typologies de pôle de vie et d'activités

La cohérence et l'équilibre s'expriment au travers de politiques d'intensification urbaine et d'émergence d'une ville apaisée : toutes les composantes de l'aménagement urbain et territorial se trouvent prises en compte et participent de la mutation des principes d'aménagement d'un territoire vers de nouvelles formes urbaines et un rapport équilibré et complémentaire entre les centres urbains et leurs périphéries.

La prise de compétence « voirie – espaces publics », du fait métropolitain, devient un levier d'actions important pour un aménagement équilibré du territoire et ainsi consolide l'intervention de la métropole dans ce domaine.

SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été approuvé par le Conseil Métropolitain le 12 octobre 2015.

La Métropole poursuit sa mise en œuvre en examinant la compatibilité des projets avec les orientations du SCOT (avis formulés sur les projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, les évolutions des documents d'urbanisme locaux et les permis de construire et permis d'aménager (de plus de 5 000 m² de surface).

En 2016 :

Avis sur les dossiers de CDAC

9 dossiers examinés (représentant 36 663 m² de surface de vente) dont 7 ayant reçu un avis favorable (représentant 17 371 m² de surface de vente) et 2 ayant reçu un avis défavorable.

Communes d'implantation des projets examinés :

- Rouen (2 projets)
- Tourville-la-Rivière (2 projets)

- Canteleu
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Grand Quevilly
- Sotteville-lès-Rouen

Avis sur les PLU communaux

7 avis sur des projets de PLU communaux au titre de la compatibilité avec les SCOT :

- Les 3 PLU de la Boucle d'Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine
- PLU de La Londe
- PLU de Sahurs
- PLU de Saint-Martin-du-Vivier
- PLU de Caudebec-lès-Elbeuf

Avis sur les permis de construire et d'aménager (constructions de plus de 5 000 m² de surface plancher)

- ▶ Construction d'un immeuble de bureau (AXA) sur la Plaine de la Ronce à Isneauville
- ▶ Création d'un lotissement (La Garenne) à Tourville-la-Rivière
- ▶ Construction d'un bâtiment à usage commercial au Clos aux Antes à Tourville-la-Rivière
- ▶ Construction d'un ensemble commercial (Le Petit Clos) à Cléon
- ▶ Création d'un lotissement à Hénouville

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



Balade urbaine de concertation futur écoquartier Flaubert



L'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal a été lancée fin 2015 par délibérations en date des 12 octobre 2015 et 15 décembre 2015.

Le PLUi est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole, compétente de plein droit, en collaboration avec les communes membres.

L'élaboration de ce document d'urbanisme à l'échelle des 71 communes signifie

- ▶ l'analyse du fonctionnement et l'identification des enjeux du territoire,
- ▶ la construction d'un projet de développement durable
- ▶ la formalisation dans des règles d'utilisation du sol.

Début de l'année 2016 la gouvernance du projet a été installée avec notamment :

- ▶ la mise en place des modalités de collaboration avec les communes : conférences métropolitaine et locale des maires, ateliers de travail, plateforme d'échanges et d'information dématérialisée, groupe de travail des techniciens des communes

- ▶ le recrutement des bureaux d'études nécessaires à l'apport d'expertise sur des sujets thématiques et l'ordonnement du projet

- ▶ la structuration interne en mode projet avec la constitution d'une direction de projet et d'une équipe projet pluridisciplinaire transversale aux services de la Métropole.

Les études de diagnostics ont été lancées et partagées avec les élus et la population. Elles portent sur l'état initial de l'environnement et des analyses :

- ▶ socio-économique
- ▶ démographique et de l'habitat
- ▶ des mobilités et des déplacements
- ▶ de la morphologie urbaine du territoire
- ▶ de son fonctionnement environnemental (biodiversité, risques, paysages...).

Ces études ont contribué à identifier des enjeux prioritaires à prendre en compte dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'élaboration du PADD a été le fruit de nombreux échanges avec les communes et les habitants de la Métropole au cours de l'année 2016. Les orientations générales proposées pour le projet ont également été présentées lors des Conférences Locales des Maires de novembre 2016. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été transmis aux communes en fin d'année pour débat au sein de leurs conseils municipaux début 2017.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLU définissent sur des secteurs de projet des principes et des orientations d'aménagement et de programmation. La méthode d'élaboration en régie des OAP a été définie fin 2016.

Concertation :

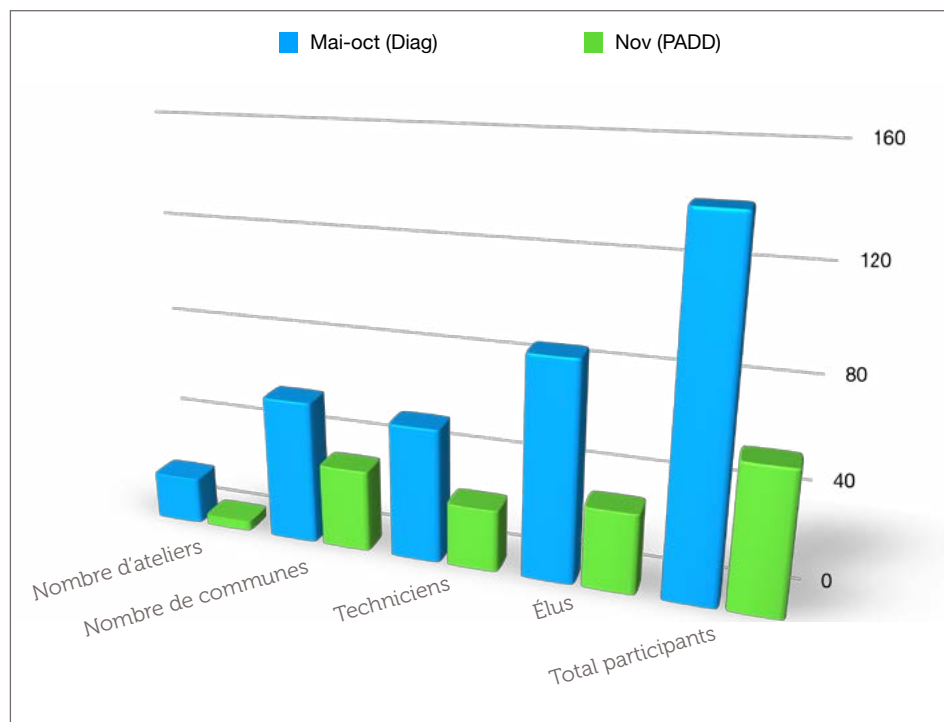
Le plan d'action de concertation avec la population a également été mis en œuvre avec :

- ▶ Des réunions publiques
- ▶ Des balades métropolitaines
- ▶ Un site internet collaboratif et d'information dédiée : www.plu-metropole-rouen-normandie.fr

Les contributions issues du dispositif de concertation publique ont permis de compléter le diagnostic et les enjeux par l'expertise d'usages du territoire, de préciser et d'ajuster les orientations générales proposées pour le PADD.

QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ 23 ateliers de travail ont été organisés entre mai et novembre 2016 avec les communes (19 sur le diagnostic, 4 sur le PADD), soit 141 participants au total.
- ▶ 8 réunions publiques avec les habitants, 7 balades urbaines dans les communes et 1 site internet participatif (près de 2000 contributions sur l'année 2016).



RÉVISIONS ET MODIFICATIONS DES PLU ET POS D'ÉCHELLE COMMUNALE

ROUEN

La modification du PLU de Rouen a été prescrite par Arrêté du Président de la Métropole du 25 février 2016. Elle a fait l'objet d'une enquête publique qui a conclu à l'avis favorable du commissaire enquêteur. Elle a été approuvée par le conseil métropolitain le 10 octobre 2016.

Cette procédure de modification menée en concertation étroite avec la commune de Rouen visait plusieurs objectifs :

- ▶ Adapter la servitude de mixité sociale dans l'habitat sur certains secteurs
- ▶ Supprimer le secteur d'aménagement global différé « Gare Saint-Sever », qui a cessé de produire ses effets en mai 2014,
- ▶ Modifier la liste des emplacements réservés pour équipement public,
- ▶ Modifier le règlement écrit, le document graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

pour prendre en considération l'évolution des projets urbains de la commune,

- ▶ Intégrer au document graphique le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques Lubrizol,
- ▶ Apporter diverses modifications et corrections mineures au rapport de présentation et au règlement du PLU.

AUTRES PÔLES DE PROXIMITÉ

Pôles	Nombre de procédures
Seine Sud	14
Val de Seine	81
Plateaux-Robec	12
Austreberthe-Cailly	16

SUIVI DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) par l'organe délibérant le 15 décembre 2014 a marqué la fin d'un long processus permettant de dégager, avec les acteurs du territoire, les grandes orientations stratégiques en termes de mobilité sur la Métropole.

Ce document constitue une feuille de route, à l'échelle d'une décennie, qui

aborde l'ensemble des champs de la mobilité au travers de six orientations stratégiques :

- ▶ Compléter et organiser les réseaux de déplacements (Poursuivre le développement des infrastructures de mobilité, favoriser l'intermodalité, améliorer les performances du réseau de transports collectifs existant, adapter l'offre collective de transport à l'échelle péri-urbaine) ;
- ▶ Aménager un territoire moins consommateur en énergie et moins dépendant de la voiture particulière (Favoriser l'intensification urbaine le long des axes de transports collectifs structurants existant et futurs, promouvoir un aménagement du territoire favorisant la sobriété énergétique dans les déplacements) ;
- ▶ Faire évoluer les comportements (Favoriser la pratique de nouvelles formes de mobilité, fédérer les acteurs autour des enjeux environnementaux) ;
- ▶ Structurer un meilleur partage de l'espace public (Optimiser la place de la voiture sur la voirie et l'espace, développer l'usage du vélo, affirmer la place des modes doux sur l'espace public) ;
- ▶ Organiser une chaîne de transport de marchandises plus respectueuse de l'environnement (Organiser et rationaliser le transport de marchandises en ville, renforcer l'attractivité logistique du territoire) ;

- ▶ Évaluer et suivre le PDU (Poursuivre l'amélioration des connaissances liées à la mobilité, adapter les politiques de déplacements en fonction du suivi et de l'évaluation du PDU).

Dans sa volonté de faire vivre collectivement ce cadre stratégique, la Métropole Rouen Normandie a ainsi enclenché le suivi annuel du PDU, à partir d'une série d'analyses (état d'avancement des 48 actions, indicateurs de suivi, descriptif des réalisations de l'année écoulée...) afin de constater l'avancement des projets et d'apprécier, en conséquence, les évolutions sur les pratiques de mobilité.

Le PDU lui-même ainsi que sa traduction opérationnelle s'appuient sur des principes de cohérence et d'équilibre (traduits dans le PADD du SCOT), en particulier en lien avec les réflexions sur le logement.

PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'OFFRE NOUVELLE DE LOGEMENTS



Parc social

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

La Métropole a adopté le 25 juin 2012 son Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2012-2017. Celui-ci définit la politique de l'habitat pour l'ensemble des communes membres et vise notamment à mettre en adéquation l'offre et la demande de logements sur le territoire métropolitain, répondre aux besoins en logements de la population et favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les actions menées en 2016, cinquième année de mise en œuvre de ce programme, s'inscrivent dans la continuité.

Le PLH fixe un objectif de 18 000 logements à construire sur 6 ans, soit 3 000 logements par an, dont 900 logements locatifs sociaux. Ces objectifs de construction sont déclinés par secteur géographique et par commune.

LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État

Au total, pour 2016, 746 logements locatifs sociaux ont été agréés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État pour un montant de subvention de 1 054 000 €.

Au titre des aides du PLH en faveur de la production de logements sociaux

La Métropole a mobilisé 2,5 millions d'euros de subventions sur ses crédits propres pour le financement de 815 logements ayant obtenu une décision de financement au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État en 2015.

L'INTERVENTION FONCIÈRE AU TITRE DE L'HABITAT

La Métropole intervient en partenariat avec l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie) dans le cadre de la convention visant la mise en œuvre du volet foncier du PLH signée en 2012 sur deux dispositifs : le fonds de minoration foncière et la régénération urbaine.

En 2016, la Métropole a apporté dans ce cadre un financement de 109 419 € pour

l'achat d'emprises foncières portées par l'EPFN sur deux communes.

L'ACCESSION À COÛT MAÎTRISÉ

L'objectif du PLH est de réaliser 20 % à 30 % de l'offre de logements neufs pour de l'accession sociale à la propriété et de l'accession à coût maîtrisé. Ainsi, la Métropole Rouen Normandie accorde une aide forfaitaire de 5 000 € aux ménages accédant à un logement en location-accession (PSLA). Celle-ci est versée directement au ménage au moment de la levée d'option d'achat, à la fin de la période locative.

En 2016, 45 logements en location-accession ont fait l'objet d'une décision d'agrément.

Dans le même temps, 5 accédants ont levé l'option d'achat concrétisant ainsi leur accession à la propriété.

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS EXISTANTS

AMÉLIORER LE PARC PRIVÉ ANCIEN

Le territoire de la Métropole présente un enjeu fort de rénovation de l'habitat ancien privé parfois délaissé au profit d'une offre neuve plus adaptée et moins énergivore.

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'ANAH, 140 logements

privés ont été réhabilités en 2016 pour un budget de 1 495 077 € auxquels s'ajoutent 218 802 € de subventions du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Sur les 140 logements subventionnés, 110 concernaient des propriétaires occupants dont 77 % avec des ressources très modestes.

- ▶ 6 % des logements réhabilités concernent des logements indignes,
- ▶ 18 % des logements très dégradés,
- ▶ 22 % des logements visant l'autonomie de la personne,
- ▶ 78 % des logements réhabilités concernent des travaux d'économie d'énergie.

Ces logements ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Métropole pour un montant de 171 923 € pour financer les travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les propriétaires occupants.

Par ailleurs, la 2^e tranche optionnelle de l'étude habitat privé dégradé sur Rouen a été affirmée en 2016 afin d'analyser les effets levier des dispositifs fiscaux mobilisables sur le secteur sauvegardé de Rouen. Le coût de cette étude est de 14 940 € TTC.

AMÉLIORER LE PARC SOCIAL EXISTANT

Dans le cadre de son intervention en faveur de la rénovation énergétique du

parc social, la Métropole apporte une aide de 2 500 € ou de 3 500 € par logement en fonction de la performance énergétique atteinte après travaux : « HPE rénovation » ou « BBC rénovation ».

En 2016, 11 opérations de rénovation thermique représentant 888 logements locatifs sociaux ont bénéficié de l'aide de la Métropole Rouen Normandie pour un montant de subvention total de 1 771 500 €. 6 des 11 opérations financées ayant pour objectif d'atteindre le niveau de performance « BBC rénovation ».

Durable

Concevoir une offre de mobilité tenant compte des différents pôles de vie et d'activités

En réponse aux besoins d'une mobilité adaptée à la diversité du territoire de la métropole, dans toutes ses composantes, aussi bien urbaines que périphériques et rurales, le PDU apporte une réponse globale et cohérente et met l'accent sur des projets permettant d'améliorer la situation actuelle tout en tenant compte des projections de développement du territoire, elles-mêmes réfléchies et coordonnées dans le SCoT. C'est ainsi que la métropole privilégie le développement des modes doux, défend un maillage routier efficace et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire, notamment par l'aménagement de pôles d'échange au niveau des gares d'agglomération.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



Nouvelle piste cyclable Seine Amont rive droite Belbeuf – Rouen

Dans le cadre de sa politique de mobilité et environnementale, la Métropole Rouen Normandie favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Elle continue la mise en œuvre de son schéma directeur métropolitain des aménagements cyclables. Parmi les réalisations marquantes de 2016 :

- « Seine Amont Rive droite », aménagement cyclable créé entre la déchetterie de Rouen et la base nautique de Belbeuf par le bord de Seine (5,8 km). Cette piste cyclable intégrée au projet de Véloroute du Val de Seine relie Saint-Pierre-de-Manneville à Belbeuf sur plus de 30 km d'ouest en est longeant la Seine dans un cadre de vie privilégié. Elle a été réalisée par la Métropole en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime.
- Achèvement de l'itinéraire Boucle de Roumare (1 km) : Mise en service début octobre 2016
- Traversée Maromme le long du Cailly (1^{re} phase de 1,4 km) – Mise en service fin octobre 2016

Afin d'augmenter la part modale des déplacements à vélo, les aménagements des pistes cyclables seront poursuivis pour compléter le réseau cyclable métropolitain : près de 120 kilomètres ont déjà été réalisés à fin 2016, près de 40 kilomètres sont prévus à l'horizon 2019 pour atteindre 220 kilomètres de voies cyclables à l'horizon du Plan de Déplacement Urbain (2024).

Les prochaines années verront l'achèvement ou la réalisation de projets d'envvergure, dont la véloroute de la Seine, mais aussi l'itinéraire de la vallée du Cailly, ou encore la Voie Verte entre Duclair et le Trait sur l'ancienne voie ferrée. À Rouen, dans la ville-centre, la Métropole investit également chaque année 600 000 € pour la réalisation des aménagements cyclables dont certains s'articulent autour des transports en commun.

REQUALIFICATION DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION

Après le transfert des voiries communales à la Métropole en 2015, ce sont les voiries départementales qui ont été transférées en 2016 : transfert de 5 centres d'exploitation et personnel. Cela renforce la gestion de proximité existante dans les pôles (voirie, déchetteries, urbanisme, zones d'activité économiques...). Une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros est désormais affectée à cette compétence.

La Métropole est ainsi devenue le principal responsable de la voirie et des espaces publics sur l'ensemble de son territoire. Grâce au regroupement des budgets et aux possibilités que cela entraîne (la mutualisation permet de baisser les coûts de 20 à 30 % et ainsi de réaliser davantage d'opérations, soit plus de 23 000 interventions sur l'espace public en 2016), cette importante rationalisation de l'action publique accroît la force de frappe financière de la collectivité pour améliorer la qualité du service rendu au territoire, avec 42 millions d'euros d'investissements chaque année.

2016 a également vu la poursuite d'aménagements de voirie engagés :

- ▶ La RD 6015 à Amfreville-la-Mivoie : les travaux de réaménagement ont débuté en 2015 et la réception a eu lieu en juin 2016. Ces travaux ont concerné les travaux de voirie et d'assainissement, la signalisation et l'éclairage public, le mobilier urbain et les espaces verts.
- ▶ L'aménagement de la RD 927 et du seuil d'agglomération à Malaunay fait partie du programme d'aménagement des entrées d'agglomération. L'ensemble des travaux a été réceptionné en novembre 2016.
- ▶ L'aménagement de la place de la gare de Rouen rive droite et de ses abords.
- ▶ De nouveaux projets sont envisagés, tels que la requalification de la RD 6015 à Maromme et l'aménagement du carrefour de la Valette.
- ▶ Les carrefours de la ligne de bus F1 Nord.

ÉLECTROMOBILITÉ



Borne de recharge pour véhicules électriques

Depuis 2011, la Métropole Rouen Normandie mène une politique de promotion de l'électromobilité via notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire.

La prestation de charge est totalement gratuite pour l'utilisateur : le coût de l'électricité est pris en charge par la Métropole. Le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble de la voirie publique de surface de la Métropole. Les places dotées de bornes de recharge sont situées à des emplacements stratégiques et réservées exclusivement aux véhicules électriques en charge.

Une interface a été créée pour l'utilisateur au travers du site Internet de la métropole l'utilisateur peut accéder à une cartographie recensant les bornes et indiquant leur disponibilité en temps réel.

En fin d'année 2016, la Métropole comptait 30 sites équipés de bornes avec 29 bornes doubles (2 points de charge) et 6 bornes simples (1 seul point de charge). Les usagers avaient ainsi à leur disposition 64 points de charge. Sur ces 30 sites, 8 ont été équipés en 2016 avec 8 bornes doubles. 218 badges ont été distribués en 2016.

Durable

Valoriser, préserver et développer les patrimoines et richesses écologiques du territoire

Forte d'un patrimoine naturel d'importance, de par son étendue (forêts et fleuve) et sa diversité, la métropole mène une politique de préservation mais aussi de valorisation de cette nature. En effet ces espaces de nature contribuent au maintien et au développement de la biodiversité, mais représentent également un gage de qualité de vie et d'attractivité certaine pour le territoire.

Plus largement, la métropole agit pour la préservation de l'ensemble des ressources naturelles, au service de la qualité du cadre de vie. Ainsi la métropole s'implique de façon croissante dans la transition écologique et énergétique, avec des leviers supplémentaires qu'est l'élargissement de la compétence énergie.

GRAND CYCLE DE L'EAU



L'entretien des cours d'eau, compétence de la Métropole

Le grand cycle de l'eau concerne en particulier la gestion des rivières, la prévention des inondations et la lutte contre les pollutions. Il rassemble toutes les missions complémentaires aux traditionnelles compétences d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées. Les missions s'inscrivent dans le cycle naturel de l'eau et s'appréhendent à l'échelle d'un territoire spécifique : le bassin-versant.

La Métropole conduit des actions de protection de la ressource en eau et d'entretien des rivières en partenariat avec le syndicat mixte de la Vallée du Cailly et celui du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau) des bassins-versants Cailly-Aubette-Robec. Suite à l'évolution de la loi, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Métropole exercera une nouvelle compétence obligatoire, plus large : « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI). L'année 2017 permettra une réflexion sur l'organisation nécessaire pour exercer cette compétence de façon pertinente, de l'amont à l'aval des bassins-versants qui convergent sur la Métropole.

En 2016, la compétence « Grand cycle de l'eau » s'est traduite par :

- Écriture de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation,
- Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce (plantation de haies, création de zone tampon en herbe, etc.) sur l'aire d'alimentation du captage d'eau des sources du Robec pour réduire les ruissellements et le transfert de pollution,
- Accompagnement des agriculteurs volontaires pour adapter leurs exploitations et restaurer la qualité de l'Eau (conversion à l'agriculture biologique, etc.),
- Accompagnement des communes pour initier des projets de restaurations de zones humides.

QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ Environ 80 tonnes de déchets collectées pour l'entretien des rivières du Cailly (aval), de l'Aubette et du Robec,
- ▶ 11 campagnes de mesures sur 15 stations pour mieux connaître nos rivières.

BIODIVERSITÉ



Entretien en gestion différenciée

La Métropole Rouen Normandie a engagé en 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité.

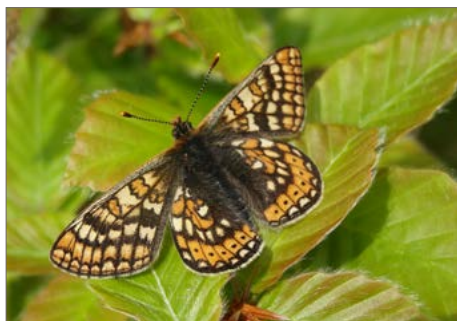
PROGRAMME DE RESTAURATION DES PELOUSES CALCICOLES

Ce programme de restauration est animé en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENHN). La prospection de

l'ensemble des dernières pelouses calcicoles du territoire de la Métropole menée depuis 2012 a permis d'identifier plus de 300 hectares de pelouses répartis sur 88 sites différents.

En 2016, deux notices de gestion ont été rédigées par le CENHN sur les secteurs de Quevillon et de Belbeuf. Des actions de restauration de sites non pâturés ont été poursuivies par les équipes techniques du CENHN, sur 1 hectare réparti sur deux pelouses situées à Amfreville-la-Mivoie. Ces sites ont été choisis en raison de leur richesse écologique et de leur maîtrise foncière, ou avec l'accord d'un propriétaire privé.

Par ailleurs, afin de restaurer les pelouses, dans le cadre de la convention établie avec la Ville de Rouen et l'Hôpital Durécu-Lavoisier, propriétaires du site de Darnétal où le Damier de la Succise a été découvert en 2015, une gestion par pâturage par des brebis a été mise en place entre mai et novembre 2016.



Damier de la Succise

La mise en pâturage de deux autres secteurs sur la commune d'Amfreville-la-Mivoie a également été réfléchi en 2016, des clôtures ont été posées sur ces parcelles.

Des subventions ont été obtenues pour ces actions auprès de l'Union européenne (fonds européens de développement économique et régional - FEDER) et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

PROGRAMMES MESSICOLES

Afin d'améliorer les connaissances sur le comportement des espèces messicoles dans les champs, et plus précisément dans les cultures de la boucle d'Anneville-Ambourville (secteur à enjeu fort pour les messicoles pour la Métropole), un protocole de suivi de ces espèces a été mis en place en 2015. Les parcelles suivies ont été définies selon les accords obtenus avec les exploitants locaux. L'année 2016 constituait donc la deuxième année de mise en œuvre du protocole de suivi.

Parallèlement à ce travail de prospection, un travail de sensibilisation des acteurs a été mené notamment auprès des agriculteurs. L'objectif était d'étudier avec eux leurs pratiques agricoles et de les sensibiliser sur l'enjeu de la préservation du patrimoine écologique des plantes messicoles.

En 2016, un agriculteur de la boucle d'Anneville-Ambourville, a ainsi enga-

gé 29 ha de terres dans la mesure GC19 « Création et entretien d'un couvert favorable aux messicoles » pour une durée de 5 ans. Un diagnostic d'exploitation et un diagnostic des surfaces engagées ont été réalisés en mai 2016.

Cette première année d'engagement a été très favorable aux plantes messicoles puisque 11 espèces au total ont été recensées sur l'ensemble des parcelles engagées, soit environ 13 % des espèces messicoles du territoire de la Métropole et 11 % des espèces messicoles de Haute-Normandie.

La mesure mise en place est favorable à la biodiversité avec le développement d'un cortège diversifié d'espèces végétales : 82 espèces ont été observées, soit 3 % de la flore normande, avec un maximum de 45 espèces au sein du transect n° 1, ce qui est très rarement observable dans des cultures traditionnelles.

Enfin, la parcelle conservatoire pour la sauvegarde des messicoles, semée à l'automne 2015, a fait l'objet de 2 campagnes de récolte manuelle des plantes en juillet. Les céréales implantées en mélange ont été fauchées, mises en balle et utilisées pour l'alimentation des vaches du Marais du Trait. La parcelle a été semée fin novembre 2016 pour l'année 2017.

ACQUISITION ET GESTION DES TERRES DU MOULIN À VENT

En avril 2016, la Métropole a acquis 102 ha de terres silicicoles situées sur

les communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville. Ces terrains sont acquis par la Métropole afin de protéger le captage en eau potable de Bardouville. Ils constituent également un réservoir foncier, par anticipation, en tant que mesures compensatoires de grands projets qui pourraient potentiellement impacter des zones naturelles silicoles à enjeux écologiques ailleurs sur le territoire.

En 2016, la gestion des parcelles de la zone a été mise en place grâce à des conventions passées entre la SAFER avec 5 exploitants agricoles de la boucle. Des cahiers des charges ont été rédigés en partenariat avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture et le Groupeement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie (GRABHN) afin de permettre une gestion écologique en 2016 et 2017 en attendant la validation du plan de gestion fin 2017.

Des clôtures ont été posées sur environ la moitié du site afin de permettre la gestion par pâturage extensif.

Des inventaires naturalistes ont été menés sur la zone en 2016 afin de définir les enjeux écologiques dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

En 2016, une consultation publique a également été engagée afin de retenir le prestataire qui réalisera le plan de gestion en 2017. Il s'agira du Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie.

FORÊTS



Les forêts représentent 1/3 du territoire de la Métropole

Avec leurs 22 000 hectares de surface boisée, les forêts représentent un tiers de la surface du territoire de la Métropole.

Les 3 Maisons des forêts de la Métropole sont des espaces d'information et d'animation autour des forêts du territoire. Elles valorisent l'exceptionnel patrimoine forestier du territoire par des expositions, une mise à disposition de documentation, mais aussi par des animations à destination du grand public ou des scolaires et périscolaires. Des animations et événements y sont régulièrement organisés.

2016 a vu les fréquentations des Maisons des forêts augmenter, à la fois pour le public scolaire et le grand public :

Fréquentation pour l'année 2016

	Saint-Étienne-du-Rouvray	Darnétal	Orival	Total
Grand-public	3425 (+4 %)	1745 (+30 %)	443 (+20 %)	5613
Scolaires	158 classes	80 classes (+20 %)	6 classes	244 classes
	Soit 4 685 élèves et enseignants	Soit 2 296 élèves et enseignants	Soit 173 élèves et enseignants	7154
Périscolaire	18 centres de loisirs (+50 %)	11 centres de loisirs (-30 %)	25 centres de loisirs et/ou associations	54
	Soit 402 enfants et accompagnateurs	Soit 256 enfants et accompagnateurs	Soit 2 044 enfants et accompagnateurs	
GLOBAL	8512 (+5 %)	4297 (+25 %)	2660 (+25 %)	15 469



Maison de la forêt à Darnétal



GR2 en forêt de Roumare



Maison de la forêt à Saint-Étienne-du-Rouvray



Label « Forêt d'exception » attribué à la Métropole en 2015



Maison de la forêt à Orival

Les forêts périurbaines de Rouen ont été labélisées « Forêts d'exception® » par l'Office national des forêts en 2015. Il s'agissait du 4^e site labélisé en France.

2016 a vu la poursuite des actions du 3^e plan d'actions de la Charte forestière de

territoire de la Métropole, initiée en 2014 et finalisée début 2015 :

- **Projet AMI Bois** : qui rassemble de nombreuses actions, comme la réalisation du diagnostic sylvicole territorial, la diffusion de 2 lettres d'information auprès notamment des propriétaires forestiers privés, la réalisation du plan d'approvisionnement territorial pour mieux connaître la ressource forestière du territoire ainsi que les besoins en bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie, l'organisation de journées de formation des entreprises de travaux forestiers (ETF), avec 34 participants dont 22 professionnels).
- **Convention avec l'association « Professions Bois »** : accompagnement du projet d'écoquartier Flaubert (objectif de matériaux biosourcé à atteindre), rencontre « B to B » avec une quarantaine d'acteurs de la filière.
- **Convention avec l'école d'architecture de Normandie (ENSAN)** : travail sur la conception d'un point d'intérêt en bois local feuillus dans l'une des forêts domaniales du territoire en lien avec le label Forêt d'Exception avec les étudiants de 3^e année. Sélection par un jury de professionnels du projet « Écorce » dont la mise en œuvre devrait débuter au second semestre 2017
- **1^{er} Séminaire national Forêt d'Exception** : organisé à Rouen en septembre avec tous les territoires « candidats », et regroupant 19 territoires et leurs

porteurs de projet – réalisation d'un premier recueil d'expérience des territoires labélisés forêts d'Exception (comme les forêts domaniales rouennaises en 2015).

Nouvelle convention avec l'Office national des forêts (ONF) lançant le projet de rénovation du parc animalier. Une enquête auprès du public a été réalisée pour connaître les attentes de la population.

GESTION DES ZONES HUMIDES



Troupeau Highland Cattle des marais du Trait

PROGRAMME MARES



Finalisation de la caractérisation des mares du territoire : accompagnement en 2016 des communes de Gouy, La londe, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Aubin-Celloville, Quevreville-la-Poterie, Mesnil-Esnard et les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen sur la partie caractérisation/inventaires. Durant l'hiver 2015-2016, des travaux ont été réalisés sur 6 mares se situant sur les communes de Roncherolles-sur-le-Vivier (2 mares), Saint-Martin-du-Vivier (3 mares) et Orival (1 mare). Ces travaux nécessiteront un suivi N+1 pour vérifier le bon fonctionnement de la Mare et N+3 pour faire un bilan faune/flore. 15 particuliers et 2 organismes publics ont été rencontrés en plus des conseils prodigués aux différents services de la Métropole. L'objectif est de recontacter chaque propriétaire à l'année N+2 pour affiner les conseils si besoin et voir les résultats obtenus. Sur les 19 conseils formulés, 4 personnes ont souhaité revoir le conseiller. Pour celles-ci les travaux avaient été effectués selon les préconisations faites, les résultats sont positifs

avec une augmentation des populations d'amphibiens et un développement de plantes rustiques et locales et une diminution des plantes exogènes. 11 classes des communes de Houppesville, Saint-Martin-du-Vivier, Montmain et Saint-Jacques-sur-Darnétal ont bénéficié d'animations sur le thème de la mare dans le cadre de ce programme en 2016.

ZONE HUMIDE DU LINOLÉUM, À NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

La restauration écologique de la zone humide du Linoléum s'est poursuivie en 2016 : fauchage et arrachage de Renouée du Japon et de Buddleia (espèces invasives), réalisation d'un chantier nature avec les salariés de l'entreprise voisine ASPEN (arrachage d'aulnes, ramassage de déchets), gestion de la ripisylve.

ZONE HUMIDE DU MARAIS DU TRAIT



Cette zone de 115 hectares est classée Natura 2000. Un plan de gestion est mené en partenariat avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande.

La gestion du site du Marais du Trait s'est poursuivie en 2016 : gestion du cheptel des vaches highland Cattle, travaux de restauration, de débroussaillage, entretien des équipements, suivis écologiques.

L'année 2016 a également permis de relancer la révision du plan de gestion, initialement prévu pour la période 2016-2020. Le nouveau plan de gestion poursuivra le travail accompli depuis 2009, sur un périmètre élargi. Il sera adopté au cours de l'année 2017.

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES (RÉSEAUX DE CHALEUR)



Chaufferie de Cantelieu



Chaufferie biomasse de Maromme

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie a étendu ces compétences dans le domaine de l'énergie : distribution d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion des réseaux publics de chaleur ou de froid urbains et contribution à la transition énergétique. Ces compétences complètent la compétence antérieure de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » pour laquelle des actions ont déjà été engagées : Espace Info Énergie, Conseil en Énergie Partagé, Plan Climat Air Énergie Territorial...

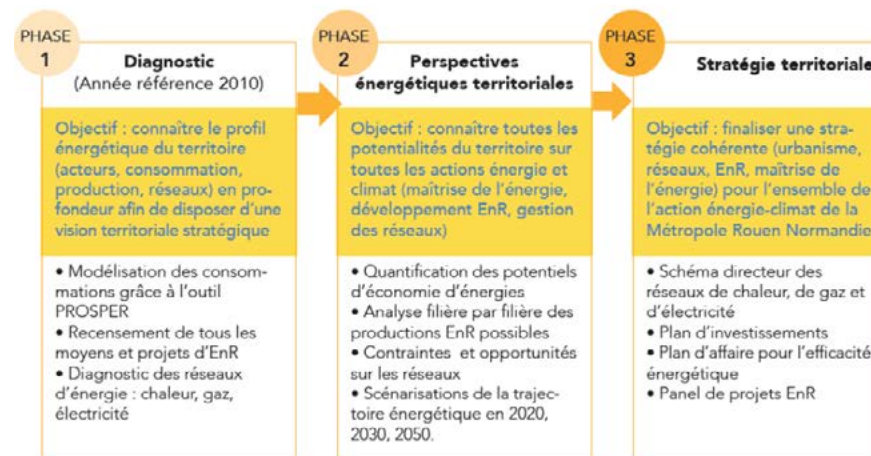
Une étude a ainsi été engagée par la Métropole en juillet 2016 afin

- de définir sa stratégie énergétique, en fixant une ambition politique et une feuille de route opérationnelle cohérente et pragmatique,
- de mettre en place une planification des réseaux de distribution permettant une mise en cohérence des trois réseaux de distribution publique d'énergie, en favorisant les synergies entre

réseaux ainsi que la rationalisation des financements et des charges supportées par les usagers,

- de favoriser la rénovation thermique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

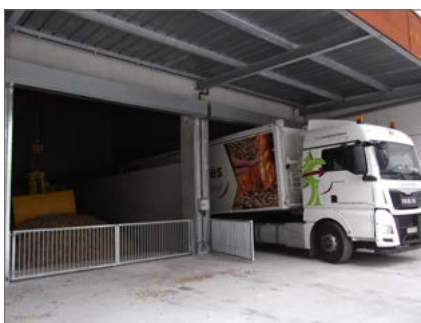
Le Schéma Directeur Métropolitain des Énergies (SDME) est donc une démarche de planification énergétique territoriale qui se décompose en 3 phases :



Cette étude se poursuivra sur 2017.

FOCUS

CHAUFFERIE BIOMASSE MONT SAINT AIGNAN INAUGURÉE EN AUTOMNE 2016



Site de la nouvelle chaufferie de Mont-Saint-Aignan

Après dix mois de travaux, la nouvelle chaufferie est en service depuis avril dernier. Ce nouvel équipement rejoint les trois autres chaufferies biomasse déjà implantées sur le territoire métropolitain. Grâce à la nouvelle chaufferie biomasse de Mont-Saint-Aignan, la chaleur distribuée sur le réseau de chauffage urbain est à 65 % (jusqu'en 2021) issue d'énergies renouvelables pour près de la moitié de la ville. Au-delà de 2021, la chaleur sera verte à plus de 85 %.

LA CHAUFFERIE BIOMASSE DE MONT-SAINT-AIGNAN

QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ 11,6 km : longueur actuelle du réseau
- ▶ 4 800 logements concernés
- ▶ 105 °C/70 °C température de l'eau chaude véhiculée dans les réseaux
- ▶ 75 000 Mégawattheure utiles produites par an
- ▶ 24 000 tonnes de bois
- ▶ 15 emplois locaux

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie comporte 11 réseaux de chaleur qui alimentent différents quartiers de la Métropole :

- ▶ 9 services publics locaux de distribution de chaleur, composés de 7 réseaux de chaleur faisant l'objet de Délégations de Service Public (DSP) et 2 réseaux dont la gestion est assurée en régie (Elbeuf et Vésuve). La production de chaleur distribuée sur ces réseaux correspond à environ 320 GWh utile/an.
- ▶ 2 réseaux privés :
 - ▶ 1 réseau sous maîtrise d'ouvrage de l'ASL du Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray. En 2015, ce

réseau a distribué 28 GWh aux abonnés du réseau (principalement bailleurs sociaux, copropriétés et enseignement).

- ▶ 1 réseau du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen.

Les réseaux de chaleur dans la Métropole



8 communes :

- Canteleu
- Maromme
- Mont-Saint-Aignan
- Petit-Quevilly
- Rouen
- Bihorel
- Grand-Quevilly
- Elbeuf-sur-Seine

9 chaufferies :

- Canteleu (Dalkia)
- Maromme (Cofely)
- Mt-St-Aignan (Coriance)
- Petit-Quevilly (Cofely)
- Rouen-Curb (Dalkia)
- Rouen-Grammont (Dalkia)
- Rouen-Luciline (Cofely)
- Grand-Quevilly (Régie)
- Elbeuf-sur-Seine (Régie)

Réseau	Commune	Création	Production	Longueur
Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan	1959	64 000 MWh/an	10,6 km
CURB	Hauts de Rouen	1961	73 000 MWh/an	
Canteleu	Canteleu	1975	50 000 MWh/an	10,6 km
Franklin	Elbeuf-sur-Seine	1993	540 MWh/an	
Grammont	Rouen	2008	16 000 MWh/an	2,2 km
Vésuve	Grand Quevilly	2013	52 000 MWh/an	11,5 km
Petit-Quevilly	Petit-Quevilly		37 000 MWh/an	7,2 km
Luciline		2013	8 000 MWh/an	4,4 km en 2020
Maromme	Maromme	2013	25 000 MWh/an	12,3 km

Durable

Rechercher une complémentarité des stratégies métropolitaines de développement, d'aménagement et d'offres de services avec ceux des territoires limitrophes

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE : CONSTRUIRE LE FAIT MÉTROPOLITAIN



Le bassin de vie Rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain

majeur de la Vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

Dès 2012, la Communauté d'agglomération Rouen-Seine-Austreberthe, aujourd'hui Métropole, a fait le choix de s'associer à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à travers la création d'un Pôle Métropolitain, rassemblant 560 000 habitants et 107 communes urbaines et rurales dans une structure dédiée qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent.

Limitrophe de la Métropole, dans le Département voisin de l'Eure, la CASE propose un cadre de vie d'une grande

richesse (la forêt de Bord, la Seine, l'Eure) et des potentialités économiques de premier plan à une heure de Paris. Son histoire industrielle et sa proximité immédiate aux grands axes routiers lui permettent de porter aujourd'hui près de 30 000 emplois dont de nombreux emplois industriels de pointe et tertiaires (pharmacie, cosmétique, logistique...)

Créé parmi les premiers, le Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure n'est pas une structure de plus et ne dispose d'ailleurs d'aucune ingénierie propre. Sa vocation est simple : favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il est présent dans trois domaines majeurs (économie, tourisme, mobilités) qui ont fait l'objet de déclarations d'intérêt métropolitain votées par les deux

intercommunalités.

Ainsi, sur le plan économique, c'est à travers lui que le bassin d'emplois contractualise avec les pôles de compétitivité et les clusters présents sur le territoire dans les secteurs de la santé, de la pharmacie, de la cosmétique, de l'automobile et de la logistique ainsi que, plus largement, pour la mise en place d'actions de promotion économique (participation au Salon de l'immobilier d'entreprise organisé à Paris notamment). C'est ainsi qu'il apporte son soutien aux pôles de compétitivité Nov@log (25 000 €), Mov'éo (12 000 €) et Cosmetic Valley (40 000 €), à travers un conventionnement qui précise leurs interventions sur le territoire. Il envisage aujourd'hui une collaboration nouvelle avec le cluster Polepharma (le territoire représente 8 000 des 16 000 emplois dans le domaine de la pharmacie en Normandie). Le Pôle Métropolitain

a également contribué en tant que tel en 2016 à la consultation lancée par la Région Normandie pour la préparation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Les deux collectivités ont également mis à profit la restructuration des compétences nées des lois MAPTAM et NOTRe pour travailler la convergence de leurs dispositifs d'intervention économique, en cohérence avec la Région.

Le Pôle Métropolitain développe également des actions autour du tourisme-nature et peut intervenir dans la création et la gestion de produits, services ou équipements touristiques d'intérêt métropolitain, valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de la Seine et de ses affluents. Il souhaite s'engager aujourd'hui plus particulièrement dans l'accompagnement et la création de services adossés à la réalisation de la Véloroute des bords de Seine, de Paris à Honfleur, annoncée pour 2020 (informations, services numériques, jalonnement, services spécifiques au vélo, hébergement...)

Dans le domaine des mobilités, il est un acteur pertinent pour les études et actions visant l'amélioration des liaisons entre les différents périmètres de transport urbain. Le Pôle peut également mettre en œuvre des actions relatives à l'éco-mobilité. C'est dans ce cadre que s'inscrit une Enquête Ménage Déplacement (EMD) engagée en 2016, qui dépasse d'ailleurs les frontières strictes du Pôle Métropolitain. Elle permettra

de travailler dès 2018 sur les approches possibles en matière de mobilité inter-territoire dans le cadre d'un projet retenu au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation signé avec l'État, cette même année.

Les participations liées aux compétences transférées au Pôle Métropolitain s'élevaient en 2016 à 77 000 € pour la Métropole Rouen Normandie et 40 400 € pour la Communauté d'Agglomération Seine Eure (Case). Compte tenu d'un excédent constaté, il n'a pas été sollicité de contributions complémentaires des EPCI pour les dépenses courantes du Pôle.

Au-delà de ce cadre précis, d'autres actions peuvent naître dans le territoire soulignant l'approche de vue commune de la Métropole et de la Case. Ainsi, en 2016, les deux collectivités se sont engagées ensemble dans l'appel à projet pluridisciplinaire Réinventer la Seine qui a permis de proposer plusieurs sites et friches à la créativité des équipes candidates sur le territoire du Pôle Métropolitain. Le Pôle devrait engager en 2017 une réflexion pour renforcer son action sur des thématiques nouvelles (prévention du risque inondation, recherche d'actions communes au titre de la promotion des circuits courts etc.).

Le Pôle Métropolitain est au final un outil parmi d'autres d'une structuration progressive du bassin de vie, à laquelle participent également l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure, outil d'études et de dialogue inter-territorial dont le périmètre est plus

large, et l'agence de développement économique Rouen Normandy Invest. Le Pacte Métropolitain d'Innovation signé par l'État et la Métropole le 25 novembre 2016 le souligne, en proposant d'étudier la mise en place de contrats de coopération métropolitaine, dont l'objectif serait de « répondre au défi de l'aménagement des grands territoires périurbains ». Tous ces éléments construisent un fait métropolitain qui s'impose de plus en plus comme une réalité vécue par une même population qui vit et se déplace au sein d'un espace urbain cohérent, le long de la Seine.

INTERSCOT / CONFÉRENCE DES TERRITOIRES (AURBSE)

Dans le cadre de l'InterSCOT, l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure (AURBSE) anime une conférence des territoires qui regroupent l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et autres acteurs institutionnels de Normandie. En 2016, les travaux de la conférence ont porté sur :

- Les indicateurs de suivi de l'InterSCOT. Ils observent les grandes évolutions du territoire en matière de population, d'emploi, de logement, de développement de l'urbanisation à partir d'in-

dicateurs statistiques « sur mesure » construits et partagés collectivement dans le cadre des réunions techniques de l'InterSCOT. Le dispositif de suivi permet aux collectivités de disposer des informations récentes pour l'élaboration et la conduite de nouveaux projets dans un contexte où certains ont entrepris l'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme. L'importance de ce travail pour aider les territoires à mesurer l'efficacité des SCoT et à se coordonner a été soulignée lors des débats. La question des évolutions des périmètres d'intercommunalités à partir du 1^{er} janvier 2017 a été prise en compte. La plupart des indicateurs seront également mobilisables à cette échelle.

- Les chiffres clés d'une enquête sur les usagers de la gare de Rouen Rive-Droite au cœur d'une étoile ferroviaire régionale pour mieux connaître leurs pratiques de mobilité, aujourd'hui et dans la perspective de la création de la nouvelle gare à Rouen Saint-Sever.
- La base de données constituée à partir des résultats de cette enquête a été communiquée, début 2015 à la Métropole Rouen Normandie afin d'alimenter la construction du modèle multimodal ainsi qu'aux différents bureaux d'études mandatés travaillant sur le projet de nouvelle gare et à la SNCF. L'agence a effectué le suivi de l'enquête pour la bonne interprétation des résultats par les utilisateurs tout au long de l'année.

- Un outil d'évaluation du potentiel foncier afin d'identifier, à l'échelle d'une ou d'un ensemble de communes, le foncier disponible répondant le mieux aux objectifs de moindre consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La première concrétisation sur le terrain est en cours avec l'agglomération Seine-Eure, dans le cadre de l'élaboration de son PLUI ; les résultats seront transmis début 2017. Cette méthode est transposable à tous les autres territoires.

En 2016, l'agence a également accompagné le pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure dans le cadre de l'appel à projets innovants : « réinventer la Seine ».

Cet appel à projets innovants a été lancé officiellement le 14 mars 2016 à Rouen. Le règlement de l'appel à projets et le site internet ont été mis en ligne le 17 mai. La date limite de dépôt des manifestations d'intérêt était fixée au 3 octobre.

Le principe de cet appel à projets qui n'est pas un marché public consiste à proposer des sites qui seront cédés ou mis à disposition des lauréats sur la base de leurs propositions innovantes en termes de composition des équipes, d'usages, d'accès au public, de financement et de gestion (le projet doit être assuré par des financements privés). Plus de 40 sites sont concernés par cet appel à projets, porté par la Ville de Paris, des collectivités de la métropole du Grand

Paris, le pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure, la CODAH, Haropa et Voies Navigables de France (VNF).

Sur le territoire du pôle métropolitain Rouen-Seine-Eure, 10 sites ont été proposés par les collectivités et le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR). L'agence d'urbanisme a piloté la production des fiches de présentation de chacun des sites, alimenté le site internet dédié www.reinventerlaseine.fr, et assuré la coordination dans le cadre du pôle métropolitain.

Tout au long de l'année 2016, l'agence d'urbanisme s'est investie aux côtés de la Métropole Rouen Normandie et de l'agglomération Seine-Eure dans les différents comités techniques locaux, comités de pilotage, meet-up, et actions de communication autour de l'appel à projets.

L'agence d'urbanisme, en lien avec celles de Paris (Aur) et du Havre (AURH) a également participé à la coordination de la démarche, ainsi qu'à la rédaction d'une « grille de lecture du critère Axe Seine » destinée à la meilleure prise en compte de celui-ci dans la phase d'analyse des projets proposés par les équipes candidates. Enfin, l'agence d'urbanisme est également membre des jurys de sélection. Ceux-ci retiendront, dans un premier temps et sur la base des manifestations d'intérêt, les équipes avec lesquelles la démarche pourra être poursuivie jusqu'à la présentation des projets avant l'été 2017. C'est sur la base de ces projets aboutis que les lauréats seront désignés.

Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Permettre à chacun d'accéder à l'ensemble des services publics et bien vivre sur le territoire, quelle que soit sa situation (géographique, sociale), tel est le défi que se fixe la Métropole au travers de ses compétences et de ses partenariats dans le cadre de dispositifs de cohésion et de solidarité. Les exemples d'actions sont nombreux et touchent des domaines diversifiés.

- ▶ Favoriser la cohésion sociale et le soutien aux populations les plus fragiles 75
- ▶ Développer la solidarité entre et avec les communes..... 92
- ▶ Développer la citoyenneté et inciter aux changements de comportement 97

La Métropole
Rouen Normandie

1

Attractive

2

Durable

3

Solidaire
et citoyenne

4

Aux services publics
de qualité

5

Et à la gestion
performante

6

4

Solidaire et citoyenne

Favoriser la cohésion sociale et le soutien aux populations les plus fragiles

Afin de permettre un meilleur accès aux publics en difficulté, la Métropole applique des tarifications spécifiques. Il en va ainsi des transports publics, mais aussi de tous les équipements métropolitains, qu'ils soient sportifs, liés à la culture ou aux loisirs.

TARIFICATION SOLIDAIRE

TRANSPORTS EN COMMUN



Le métro, mode de transport intermodal du réseau Astuce

Concernant les transports en commun, les jeunes de moins de 26 ans, les seniors de plus de 65 ans, les familles nombreuses, les bénéficiaires du CMUC ou RSA ou AAH (Allocation Adulte Handicapé), les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite (invalidité d'au moins 80 %) bénéficient de tarifs préférentiels, tels que MODERATO, SENIOR, DEMI-TARIF, JEUNES et CONTACT.

QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ 11 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre gratuit qui répond à une logique de tarification sociale (gratuité liée au statut et/ou ressources = logique de solidarité)
- ▶ 7 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification sociale (réductions liées au statut et/ou ressources = logique de solidarité)
- ▶ 50 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification commerciale (réductions liées au statut = logique de fidélisation)
- ▶ Seulement 32 % des voyages du réseau Astuce réalisés au moyen d'un titre « tout public » (plein tarif)

CULTURE

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) a été créée au 1^{er} janvier 2016, donnant libre accès aux collections permanentes tout au long de l'année de 9 sites dans 4 communes (Musée des Beaux-Arts, Musée du Secq des Tournelles, Musée de la Céramique, Muséum d'Histoire naturelle, Musée des Antiquités, Tour Jeanne d'Arc à Rouen ; Cordeirie Valois à Notre-Dame-de-Bondeville, Maison Pierre Corneille à Petit-Couronne, Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine). Le patrimoine commun des habitants du territoire revient ainsi en libre accès puisqu'il est désormais possible d'aller et venir à sa guise dans les allées des musées. Cette mesure symbolique va également dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture. Celle-ci se retrouve d'ailleurs dans tous les équipements métropolitains de culture et de loisirs où sont pratiqués des tarifs solidaires (Le Zénith, Le 106, Le Kindarena, Le Panorama XXL, L'Historial Jeanne d'Arc) : tarif enfants, tarif étudiants, tarif de groupe, tarif demandeur d'emploi, tarif réduit PMR, tarifs enseignants, familles nombreuses, ti-

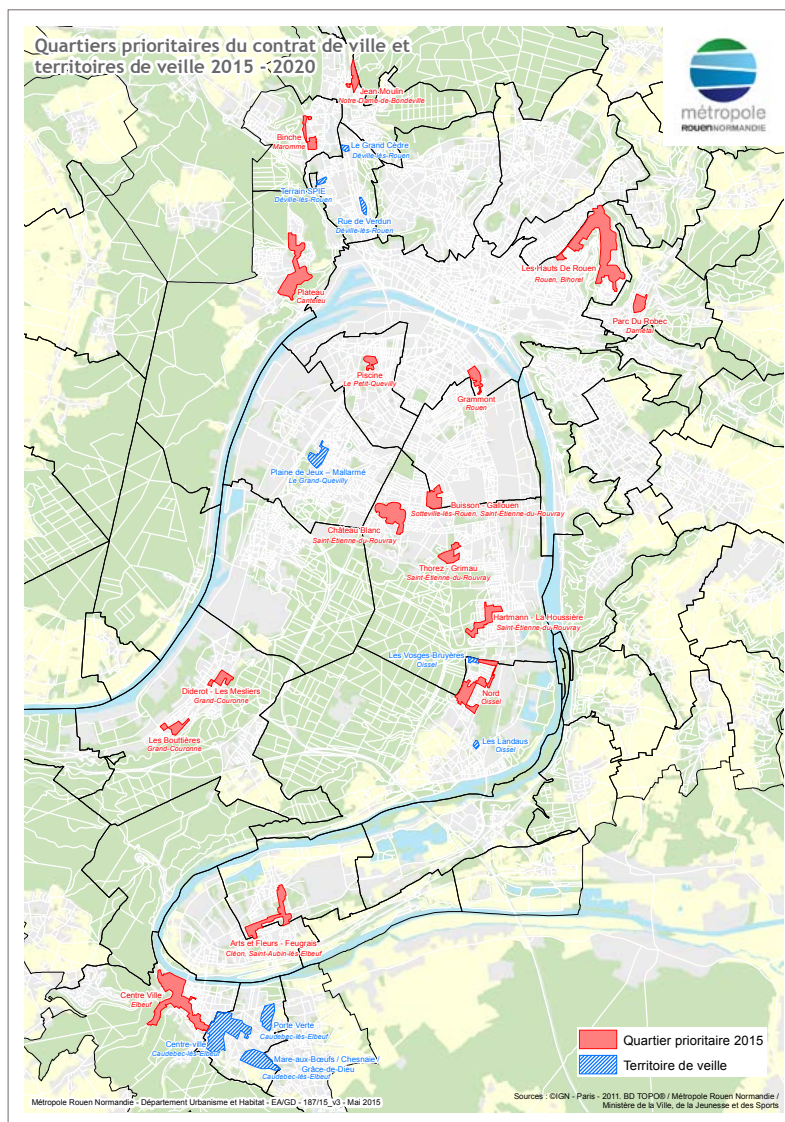
tulaires d'une carte d'invalidité, grands mutilés de guerre, grands handicapés civils et anciens combattants et abonnement.

POLITIQUE DE LA VILLE

LE NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 refonde la politique de la ville. Succédant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le contrat de ville constitue désormais le cadre unique de sa mise en œuvre. Il est élaboré pour la période 2015-2020.

Le nouveau contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires.



Quartiers prioritaires du Contrat de ville

La réforme met en avant trois principes :

- Définir les quartiers prioritaires selon un critère unique (le niveau de revenu) ;
- Inscrire le développement des quartiers prioritaires dans la dynamique métropolitaine ;
- Associer les habitants et les acteurs locaux au contrat de ville.

Le contrat de ville repose sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain ainsi que le développement de l'activité économique et de l'emploi. Localement, le choix a été effectué d'ajouter un quatrième pilier : la tranquillité publique. Il est porté par la Métropole qui associe l'État, la Région, le Département, les communes disposant d'un quartier prioritaire ou d'un territoire de veille, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, Missions Locales, bailleurs sociaux...). Le contrat de ville mobilise les financements de droit commun de l'État et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le contrat de ville.

LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE VILLE

Les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire ont été définis par l'État en se référant à un critère unique : être inférieurs au seuil de bas revenus de l'unité urbaine. Il s'élève à 11 500 € par an et par unité de consommation sur le territoire de la Métropole.

Seize quartiers répartis sur quatorze communes ont été retenus ; trois d'entre eux sont intercommunaux ; leur population s'élève à un peu plus de 46 000 habitants.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Commune	Nom du quartier	Population 2014	Revenu Médian 2014
Canteleu	Plateau	5 290	9 700 €
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	3 040	8 100 €
Darnétal	Parc du Robec	1 970	9 900 €
Elbeuf	Centre-ville	6 540	9 800 €
Grand-Couronne	Bouttières	1 060	9 500 €
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1 120	10 000 €
Maromme	Binche	1 430	10 000 €
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1 190	10 000 €
Oissel	Nord	1 790	9 700 €
Petit-Quevilly	Piscine	2 090	8 300 €
Rouen	Grammont	1 910	8 400 €
Rouen / Bihorel	Hauts de Rouen	9 890	7 000 €
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4 770	7 300 €
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez-Grimau	1 190	9 900 €
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartman-Houssière	1 320	9 500 €
Sotteville-lès-Rouen /	Buisson - Gallouen	2 110	10 400 €
TOTAL		46 710	

L'article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville pourraient, à la demande des communes et de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) concerné, être placés en dispositif de veille active par le Préfet. Des territoires de veille ont ainsi été identifiés sur les communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly et Oissel.

LE CONTENU DU CONTRAT DE VILLE

La Métropole a défendu les idées suivantes :

- ▮ Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les communes disposant de quartiers prioritaires afin qu'elles aient les moyens de répondre en équité aux besoins de leur territoire.
- ▮ Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers prioritaires (habitat, mobilité, action économique et emploi...) et intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine,
- ▮ Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur un nombre limité de thèmes (sept au total),
- ▮ Simplifier les procédures financières et administratives ; notamment en proposant aux porteurs de projet structurant de passer des conventions pluriannuelles.
- ▮ La lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et le développement durable (au niveau du cadre de vie) constituent des cibles transversales obligatoires déclinées pour chacun de ces thèmes.
- ▮ Si chaque commune dispose de son organisation propre en matière de politique de la ville, la Métropole coordonne la programmation financière des actions. Elle anime aussi le réseau des techniciens en charge de la politique de la ville. Elle organise en particulier des réunions thématiques afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques.

Territoires	CGET	Métropole Rouen Normandie	Communes et leurs établissements publics	Total des produits		Nombre d'actions
Canteleu	218 657 €	58 190 €	120 816 €	500 634 €	6 %	14
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf	106 089 €	20 000 €	268 648 €	438 308 €	6 %	5
Darnétal	78 732 €	21 670 €	64 341 €	192 173 €	2 %	6
Elbeuf	289 890 €	85 380 €	410 027 €	1 217 046 €	16 %	20
Grand-Couronne	90 108 €	23 980 €	72 314 €	188 437 €	2 %	5
Maromme	59 108 €	15 730 €	9 992 €	85 065 €	1 %	5
Notre-Dame-de-Bondeville	49 187 €	13 090 €	45 829 €	114 008 €	1 %	4
Oissel	73 988 €	19 690 €	218 291 €	326 673 €	4 %	6
Petit-Quevilly	86 388 €	22 990 €	135 045 €	257 224 €	3 %	4
Rouen	487 741 €	129 800 €	753 252 €	2 463 799 €	32 %	33
Saint-Étienne-du-Rouvray	300 912 €	80 080 €	533 918 €	1 119 050 €	14 %	16
Sotteville-lès-Rouen	87 215 €	23 210 €	101 101 €	230 300 €	3 %	9
Sous-total quartiers prioritaires	1 928 015 €	513 810 €	2 733 574 €	7 132 717 €	91 %	127
Territoires de veille	- €	15 000 €	51 728 €	66 728 €	1 %	3
Actions métropolitaines	- €	229 000 €	22 030 €	602 724 €	8 %	4
Total général	1 928 015 €	757 810 €	2 807 332 €	7 802 169 €	100 %	134

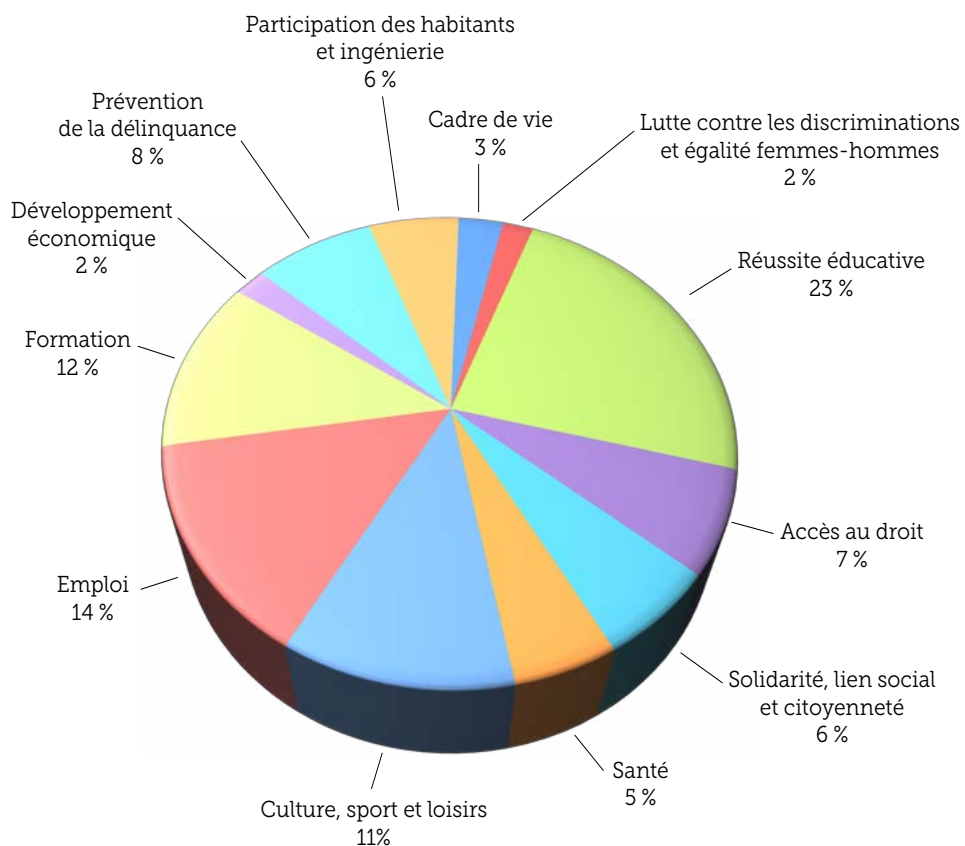
RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE 2016 DU CONTRAT DE VILLE

134 actions ont été intégrées dans la programmation financière au titre de l'année 2016 pour un total de 7 802 169 € (en 2015, 122 actions avaient été mises en œuvre pour un montant total de 7 386 341 €).

Les Communes sont les premiers financeurs à hauteur de 2 807 332 €, soit 36 % du total (en 2015 : 2 446 444 €, soit 33 %). La Métropole Rouen Normandie contribue à hauteur de 757 810 €, soit 10 % du total (en 2015 : 793 784 €, soit 11 %).

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) apporte 1 928 015 €, soit 25 % du total (en 2015 : 2 012 321 €, soit 27 %).

RÉPARTITION PAR THÈME ET PAR FINANCEURS EN 2016 (PRODUITS RÉELLEMENT PERÇUS PAR LES OPÉRATEURS) :



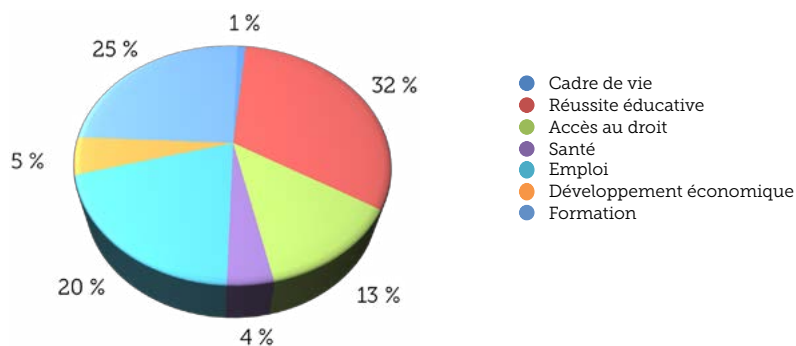
CONTRIBUTION DE LA MÉTROPOLE À LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE 2016 DU CONTRAT DE VILLE

En 2016, la Métropole a mobilisé en faveur des quartiers prioritaires 757 810 € (en 2015 : 793 784 €) qui se répartissent de la manière suivante :

- 512 964 € ont été attribués aux communes signataires du contrat de ville qui disposaient de quartiers prioritaires (QPV) pour un total de 29 actions ; cette somme a été répartie au prorata de la population des QPV ;
- 15 000 € aux communes ayant des territoires de veille pour 3 actions (en 2015 : 30 000 €) ; cette aide dégressive était destinée à accompagner la sortie de la géographie prioritaire de ces trois communes ; elle a pris fin en 2016.
- 229 000 € à 4 associations portant des actions ayant un rayonnement métropolitain qui ciblent particulièrement les quartiers prioritaires et les territoires de veille (même montant qu'en 2015). Ces structures interviennent sur les priorités que la Métropole a identifiées dans le contrat de ville et viennent utilement compléter les actions de proximité mises en place par les communes.

Thèmes	Nombre d'actions	Métropole Rouen Normandie	
Cadre de vie	1	10000 €	1 %
Réussite éducative	9	239258 €	32 %
Accès au droit	4	95072 €	13 %
Santé	3	33270 €	4 %
Emploi	10	153210 €	20 %
Formation	2	187000 €	25 %
Développement économique	2	40000 €	5 %
Total	31	757810 €	100 %

En 2016, le soutien de la Métropole est concentré sur quatre des sept priorités, dans la continuité de 2015 :



S'agissant des quatre actions intercommunales qui ont été conduites en direction des publics issus des quartiers prioritaires et des territoires de veille, elles concernent trois principaux champs d'intervention et viennent utilement compléter les actions conduites à l'échelle communale :

Dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi, la Métropole a renouvelé en 2016 son soutien financier aux antennes locales d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée portées par Média Formation et le Comité d'Action et de Promotion Sociale (CAPS). Au 31 décembre 2016, Média-Formation a mobilisé 4 équivalent temps plein pour accueillir et accompagner 224 personnes, dont 98 % sont issues des quartiers prioritaires ; les femmes représentent 64 % du public total. De son côté, le CAPS a formé 260 personnes, dont 25 % sont issus des quartiers prioritaires ; les femmes représentant 71 % du public.

La Métropole a également maintenu son soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE). En 2016, l'association a mobilisé 1,5 équivalent temps plein pour accompagner et financer 82 personnes. 20 % du public est issu des quartiers prioritaires et les femmes représentent 27 % du total. En ce qui concerne la promotion de la citoyenneté, la Métropole a soutenu l'association AFEV (Association de la Fondation des Étudiants pour la Ville) pour inciter les étudiants à s'en-

gager bénévolement auprès d'enfants et d'adolescents en difficultés. Les étudiants bénévoles bénéficient par ailleurs d'un soutien méthodologique régulier prodigué par l'équipe permanente de l'AFEV (deux agents de développement local et des services civiques). Au cours de l'année scolaire 2015/2016, 140 étudiant-e-s se sont engagé-e-s dans ce cadre ; 75 % étaient des femmes. 104 enfants et jeunes ont été accompagnés (51 % de filles), qui étaient issus des quartiers prioritaires à hauteur de 44 %.

Enfin, la Métropole a créé en novembre 2015, par redéploiement, un poste de chargée de mission gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). La Métropole a apporté en 2016 un soutien méthodologique aux communes, notamment pour la mise en place de diagnostics en marchant et de cellules de veille partenariales permettant la construction d'un plan d'actions autour des questions liées au cadre de vie : propreté, sécurité, services de proximité, participation des habitants, etc. Au terme d'un travail de diagnostic partagé qui a associé les communes, les bailleurs sociaux et les pôles de proximité, un référentiel a été mis en place et des interlocuteurs ont été identifiés pour chacun des corps de métiers concernés par la GUSP au sein de chaque institution.

LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

La Conférence Intercommunale du Logement de la Métropole mise en place en 2015 a fixé comme 1er chantier l'élaboration de la convention intercommunale d'équilibre territorial qui définit des grandes orientations en matière de rééquilibrage social du territoire. Elle a été approuvée par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 21 novembre 2016 puis par le Conseil Métropolitain du 12 décembre 2016. Celle-ci présente les grandes orientations en matière d'attributions prévues par la loi ALUR, inscrites dans la politique de l'habitat de la Métropole et de ses partenaires, déclinées en objectifs, et un programme d'actions :

- Orientation 1 : Réduire les écarts de peuplement à l'échelle métropolitaine et favoriser la réponse aux besoins des ménages.
- Orientation 2 : favoriser le logement et l'accompagnement social des publics prioritaires et des ménages concernés par des démolitions, dans un cadre concerté en tenant compte des objectifs de rééquilibrage.
- Orientation 3 : renforcer la coopération inter-partenaire pour mettre en œuvre la convention.

Une typologie des communes a été éla-

borée pour qualifier les capacités d'accueil de ménages modestes sur leur territoire et adapter la mise en œuvre des objectifs de rééquilibrage selon les spécificités des communes.

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville instituée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Au Contrat de Ville signé le 5 octobre 2015 a été annexé le Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain qui rassemble les 9 quartiers reconnus d'intérêt national et régional qui a été signé le 6 janvier 2017 en présence d'Hélène Geoffroy secrétaire d'État à la politique de la ville.

Les 9 quartiers reconnus d'intérêt national et régional :

- les Hauts de Rouen, à Rouen,
- les Arts et les Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- la Piscine à Petit-Quevilly,
- le Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray,

- le Centre-Ville à Elbeuf,
- le quartier Grammont à Rouen,
- le Parc du Robec à Darnétal,
- Bel Air à Oissel,
- le Plateau à Canteleu.

Ce protocole de préfiguration d'une durée de 18 mois définit

- Les études qui seront menées par la Métropole et par les communes porteuses de leur projet de renouvellement urbain.
- Les besoins d'ingénierie interne à la Métropole et aux communes pour mettre en œuvre ce protocole.

Les principaux financeurs des études et de l'ingénierie sont l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine, la Caisse des Dépôts, l'Epareca, les communes et la Métropole Rouen Normandie. Cette dernière conduit 3 études lancées en 2016 : le schéma directeur des énergies, la stratégie habitat dans les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et l'évaluation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain d'Elbeuf-sur-Seine.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La loi du 5 juillet 2000, modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage a renforcé les obligations des collectivités en matière d'accueil. Elle prévoit notamment la nécessité pour les communes de plus de 5 000 habitants de réaliser les aires d'accueil prévues par le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

La Métropole Rouen Normandie qui exerce cette mission pour le compte des communes membres concernées a inscrit dans ses statuts la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage » mais elle s'appuie sur la connaissance que les villes ont de leur territoire pour la mettre en œuvre.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, une forte majorité de la population du voyage se sédentarise en s'installant sur des terrains privés ou sur certaines des aires du territoire. Face à cette évolution il est nécessaire de trouver de nouvelles formules d'accueil.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de 2013, l'objectif est de réaliser 186 emplacements soit 398 places pour la Métropole. Les préconisations sont établies en fonction des besoins repérés c'est-à-dire aire d'accueil de passage, terrain familial ou habitat adapté.

Le taux de réalisation est de plus de 50 %

sur la Métropole Rouen Normandie, étant ainsi supérieur à la moyenne nationale qui est d'environ 28 %.

En 2016 est constatée une réelle satisfaction de la part des gens du voyage et le respect des installations mises à leur disposition. À l'exception des deux aires les plus anciennes ces terrains proposent des équipements individualisés qui renforcent l'autonomie des résidents (un espace cuisine ouvert ou fermé, un toilette et une douche).

Après la réhabilitation et la réouverture de l'aire de Sotteville-lès-Rouen, de meilleures conditions d'accueil ont facilité la gestion locative des emplacements, Ce terrain a maintenant une double vocation : accueillir les passages (pour la moitié des espaces c'est-à-dire 10 emplacements) et les familles en voie de sédentarisation.

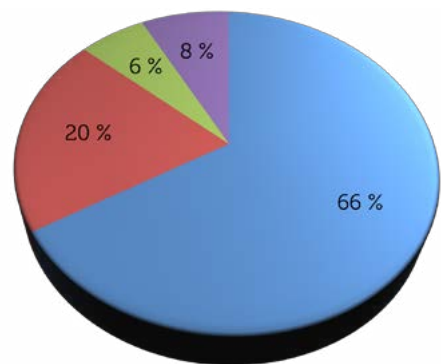
En 2016, les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Pierre-lès-Elbeuf/Caudebec-lès-Elbeuf ont démarré. Douze emplacements avec des équipements individualisés devraient être livrés durant le premier semestre 2017.

La recherche d'un lieu pour aménager une aire d'accueil des grands rassemblements est en cours. Les contraintes techniques et urbanistiques sont fortes.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 10 aires d'accueil,
- ▶ 226 places caravanes,
- ▶ 533 ménages accueillis,
- ▶ 1142 personnes différentes accueillies,

STATIONNEMENT AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES



- Moins de 3 mois
- De 3 à 6 mois
- De 6 à 9 mois
- De 9 à 12 mois

LES AIRES DE STATIONNEMENT

COMMUNE	ANNÉE D'AMÉNAGEMENT	NOMBRE D'EMPLACEMENTS
Aire de 1 ^{re} génération (1 emplacement, une toilette, sanitaires collectifs avec distribution des fluides)		
Elbeuf-sur-Seine	1995	4
Rouen - Petit-Quevilly	1997	24
Grand-Quevilly - Petit-Couronne	1997	24
Aire de 2 ^e génération (1 emplacement individualisé avec un espace cuisine ouvert, une douche et une toilette avec distribution des fluides)		
Le Trait	2010	6
Bois-Guillaume	2012	8
Sotteville-lès-Rouen	2015	20
Aire de 3 ^e génération (1 emplacement individualisé avec un espace cuisine fermé, une douche et une toilette avec distribution des fluides)		
Darnétal	2011	5
Grand-Couronne	2008	5
Notre-Dame-de-Bondeville	2008	5
Oissel	2012	12
TOTAL DES 10 AIRES D'ACCUEIL		113 (SOIT 226 PLACES CARAVANES)

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

CONTEXTE

La Métropole s'est engagée aux côtés de l'État, de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime dans la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et en assure l'animation, la mise en œuvre et la gestion. Le PLIE permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion professionnelle durable.

Le dispositif offre un double service d'accompagnement des publics en grandes difficultés et de mise en cohérence des interventions publiques au plan local.

Le PLIE co-financé par le Fonds Social Européen, est réglementé par la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (n° 98-657 du 29 juillet 1998 – article 16, codifié à l'article L. 5131-2 du Code du travail) et par la circulaire DGEFP n° 99/40 du 21 décembre 1999 relatif au développement des Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi.

Le cadre d'intervention du PLIE est décrit dans son protocole d'accord signé le 28 novembre 2014.

D'une durée de 7 ans, le dispositif concernera 2 300 à 2 500 personnes résidant sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Ce plan se veut complémentaire des politiques de lutte contre l'exclusion menées sur le territoire de l'agglomération.

OBJECTIFS :

Par son action, le PLIE a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérents :

- L'accès à l'emploi durable,
- L'obtention d'un diplôme ou titre.

BILAN DE L'ACTIVITÉ

Les entrées cumulées entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2016 par critère d'intégration :

CRITÈRES	Total	%	Hommes	%	Femmes	%	Jeunes	%	Adultes	%
Bénéficiaires du RSA	735	45,2 %	307	41,8 %	428	58,2 %	104	14,1 %	631	85,9 %
Demandeurs d'emploi de longue durée ou en chômage récurrent	489	30,1 %	215	44 %	274	56 %	116	23,7 %	373	76,3 %
Jeunes sans difficultés sociales lourdes	163	10 %	62	38 %	101	62 %	163	100 %	0	0 %
Personnes rencontrant des difficultés d'insertion	240	14,8 %	82	34,2 %	158	65,8 %	0	0,0 %	240	100 %
TOTAL	1 627		666	40,9 %	961	59,1 %	383	23,5 %	1 244	76,5 %

Au 31 décembre 2016, 1 627 personnes ont adhéré à un accompagnement avec le PLIE, soit près de 70.74 % de l'objectif fixé au protocole d'accord (durée fixée à 7 ans : 2014/2020).

LES ADHÉRENTS ACCOMPAGNÉS SUR L'ANNÉE 2016 :

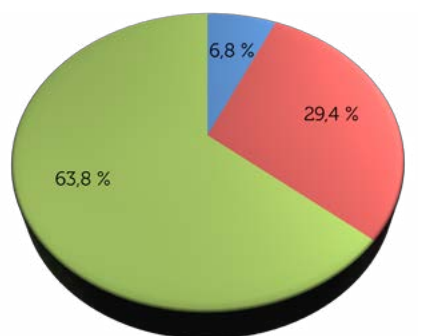
Le protocole d'accord du PLIE a fixé un objectif de 980 personnes accompagnées en simultané, le nombre d'entrées est fonction des capacités d'accueil des accompagnateurs emploi et par conséquent est lié au nombre de sorties.

Au cours de l'année 2016, 1 344 personnes ont été accompagnées :

► 932 poursuites de parcours débutées avant le 1^{er} janvier 2016

► 412 nouvelles entrées 2016

La répartition géographique des personnes accompagnées est conforme au cadre fixé au protocole d'accord :



● Duclair / Le Trait ● Elbeuf ● Rouen

Territoires	Nombre adhérents	%	
		Réalisé à fin 2016	Prévu au protocole
Duclair/Le Trait	92	6.8 %	72 %
Elbeuf	395	29.4 %	28.6 %
Rouen	857	63.8 %	64.2 %
TOTAL	1 344		

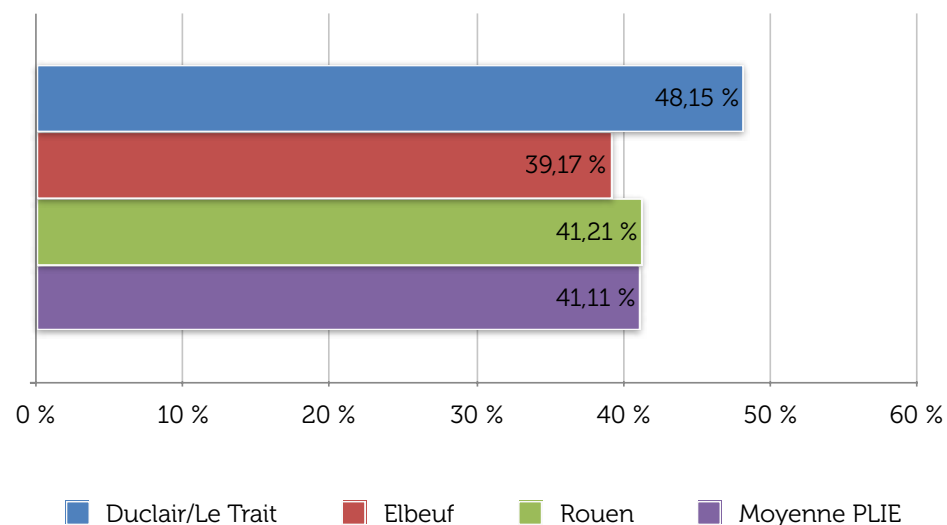
Parmi les adhérents, plus de 30 % sont issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (le nombre de demandeurs d'emploi des quartiers représente 6 % de la demande d'emploi du territoire de la Métropole).

LES SORTIES DU PLIE :

Les sorties dites positives représentent 41 % des sorties au 31.12.16, contre 31 % au 31.12.15, les chiffres sont encourageants quant à l'atteinte de l'objectif fixé à 50 %.

Des disparités sont observées selon les territoires : Duclair/Le Trait affiche un taux supérieur, Rouen un taux équivalent, Elbeuf-sur-Seine tend à l'atteindre mais est légèrement en-deçà.

Taux d'insertion par territoire



Globalement à mi-parcours du dispositif, les objectifs du PLIE sont respectés, les résultats en termes d'insertion sont supérieurs à ceux observés sur le précédent protocole au même niveau d'avancement (fin 2010) et les disparités territoriales constatées fin 2010 ont quasiment disparu.

Territoires	Taux insertion PLIE 4 à Fin 2010	Taux d'insertion PLIE 5 à Fin 2016
MÉTROPOLE	33.80 %	41.11 %
ROUEN	36.50 %	41.21 %
ELBEUF	28.60 %	39.17 %
DUCLAIR / LE TRAIT		48.15 %

PERSPECTIVES 2017/2018

POURSUIVRE LA MONTÉE EN CHARGE DU DISPOSITIF :

Compte tenu du taux de rotation de 30 % observé chaque année, le nombre de nouvelles entrées en 2017 est estimé entre 280 et 320.

Ce taux pourra varier en fonction de la distance à l'emploi des personnes accueillies au PLIE : la durée moyenne des parcours observée est de 18 à 24 mois. Cette durée pourrait s'allonger compte tenu des difficultés auxquelles sont

confrontés les publics.

Cet objectif nécessite le maintien des relations avec les prescripteurs afin de conserver un niveau de prescriptions suffisant et de qualité. Ainsi, les permanences organisées avec Pôle Emploi et les principaux prescripteurs du PLIE seront maintenues tout au long de l'année.

La Métropole participera aux différentes manifestations en direction des demandeurs d'emploi, organisées sur le territoire de la Métropole (forums, job dating...) favorisant la rencontre directe avec le public et la communication sur

l'offre de service du PLIE.

Des actions seront menées afin de mieux mobiliser les publics résidant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires de veille active.

EMPLOI, ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES

La demande d'emploi sur le territoire de la Métropole reste importante. En effet au 31 décembre 2016, la Métropole compte 31 085 demandeurs d'emploi de catégorie A (baisse de 3.4 % sur un an) et 56 151 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues (augmentation de 1.2 % sur un an).

L'emploi est un axe transversal et majeur de l'action de la Métropole. Elle déploie notamment des démarches socialement responsables et soutient des projets d'utilité sociale portés par des acteurs économiques, en vue du développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants de son territoire.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'INGÉNIERIE DES CLAUSES SOCIALES

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. En effet, l'inscription de clauses sociales, des dispositions juridiques du code des marchés publics (article 38 ; article 36-1, article 36-2, articles 28 et articles 38+52), permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

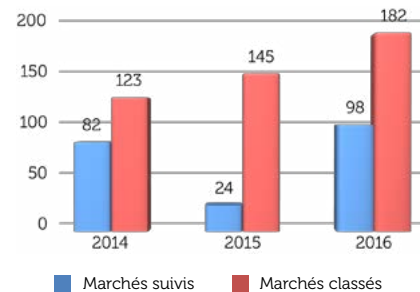
Cofinancée par le Fonds social européen (FSE), la Métropole coordonne l'intervention des acteurs du dispositif :

- Les maîtres d'ouvrage,
- Les entreprises,
- Les structures d'insertion professionnelle,
- Le Service Public de l'Emploi.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 27 maîtres d'ouvrage accompagnés
- ▶ 182 marchés prévoyant une clause sociale
- ▶ 98 marchés ayant généré des heures d'insertion
- ▶ 108 entreprises mobilisées dans une démarche d'insertion
- ▶ 135 824 heures de travail réalisées soit 85 ETP
- ▶ 267 salariés en insertion ayant bénéficié d'un contrat de travail
- ▶ 86 % d'hommes et 14 % de femmes
- ▶ 38 % des salariés ont moins de 26 ans,
- ▶ 24 % sont des habitants d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et 70 % résident sur une commune possédant un QPV.
- ▶ 34,5 % des salariés ont bénéficié d'une insertion durable (contrat > 6 mois ou CDI).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MARCHÉS SUIVIS ET DE MARCHÉS CLAUSÉS DE 2014 À 2016 :



Une forte progression des marchés clausés a été notée en 2015 et 2016, ce qui annonce une augmentation du volume d'heures d'insertion en 2017.

FOCUS

LE MARCHÉ DU 108

Le code des marchés publics permet d'intégrer dans le jugement des offres des critères de performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés. Le marché de construction du nouveau siège de la Métropole a prévu cette disposition et les démarches d'insertion prévues par les candidats ont fait ainsi l'objet d'une analyse en amont de l'attribution du marché. SOGEA, attributaire du marché en lien avec VIE, son partenaire insertion, s'est engagée à la réalisation qualitative de 15 000 heures d'insertion. Fin février 2017, 21 347 heures de travail ont d'ores et déjà été réalisées. 31 personnes ont bénéficié d'un contrat (14 contrats de professionnalisation, 16 contrats en intérim d'insertion et 1 CDI).

L'un des axes de travail est de poursuivre la diversification des contrats clausés afin de toucher les différents profils des demandeurs d'emploi en difficulté : les marchés de prestations intellectuelles, les traités de concessions (6 traités de concessions d'ores et déjà « clausés »), les prestations de services, les Délégations de Service Public.

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL DES ESAT-EA DU TERRITOIRE

Les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA) agissent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire 14 ESAT-EA. Ces établissements proposent une large gamme de services (blanchisserie, espaces verts, restauration, travaux administratifs, etc.) aux entreprises, aux collectivités, aux établissements publics, et aux particuliers. Recourir aux ESAT-EA permet notamment aux employeurs de répondre en partie à leur obligation de compter dans leurs effectifs au moins 6 % de personnes reconnues travailleurs handicapés.

Depuis 2007, la Métropole est engagée dans un véritable partenariat avec les établissements implantés sur son territoire et un groupe de travail se réunit régulièrement pour élaborer des actions communes visant à faire connaître les établissements et leur savoir-faire.

En 2016, le groupe s'est réuni 5 fois pour identifier les secteurs professionnels avec lesquels les établissements pourraient nouer de nouveaux partenariats économiques, en lien avec les orientations économiques du territoire. Il s'est agi également de préparer un EA-ESAT Tour dans le cadre de la journée du 29 septembre 2016 consacrée à l'achat public orienté vers le secteur protégé organisé par le GIE Norm'handi en partenariat avec la Métropole et le

Groupement d'Intérêt Public Formation
Emploi des Personnes Handicapées.

Les rencontres de ce groupe de travail permettent également de faire le point sur les sollicitations formulées via le site Internet www.esat-ea.fr (70 sollicitations sur l'année 2016) et sur les besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage accompagnés dans le cadre de l'ingénierie des clauses sociales.

AIDE À L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Métropole Rouen Normandie anime depuis 2006, en partenariat avec l'association LADAPT, une opération de parrainage de travailleurs handicapés par ses agents. L'opération vise à mettre en relation des parrains volontaires avec des personnes handicapées afin de les accompagner dans la réalisation de leur projet professionnel, social, culturel. Sur la session 2015-2016, 13 binômes ont été constitués. Les filleuls suivis par l'ESAT du Mesnil-Esnard, du CRP de Rouen, du SAVS ou du SAT Hors les Murs présentaient des projets variés : 2 recherches d'emploi, 6 définitions de projet et 5 projets d'accompagnement social et culturel. À la fin de cette session, sur les 13 parcours, 1 est en rupture, 8 parcours ont été finalisés et 4 ont été reconduits sur la session 2016-2017 qui a débuté le 5 décembre dans le cadre de la journée internationale du handicap.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

En 2016, dans le cadre de sa compétence légale sur l'eau et l'assainissement, la Métropole Rouen Normandie a axé son action de coopération décentralisée sur l'aide des populations de Madagascar et du Burkina-Faso pour accéder à l'eau potable et à l'assainissement, en partenariat avec des associations, des communes de notre territoire, des institutions et des Organisations Non Gouvernementales internationales. Pour cela, elle consacre un budget de 60 000 € aux projets de développement local dans ces deux pays.

Parallèlement, la Métropole a mis en place une démarche d'éducation à l'environnement, de protection et préservation de la ressource en eau, avec les enfants et les enseignants des écoles des villages où elle intervient à Madagascar et au Burkina-Faso, qui entretiennent des échanges et liens d'amitié avec 5 écoles de la métropole. Dans la pratique, il est mis gratuitement à leur disposition des outils pédagogiques financés en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, constitués d'un classeur et de fiches permettant la réalisation d'ateliers et d'un journal de liaison. En 2017, ce programme se développera en Afrique francophone, notamment au Burkina-Faso.

Par ailleurs, 40 000 € sont consacrés à l'urgence humanitaire quand elle est rendue nécessaire par une catastrophe

naturelle dans le monde pour venir en aide aux populations sinistrées.

Enfin, le partenariat international de la Métropole avec la Chine et la ville de Tianjin se poursuit depuis 2010 dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'économie et du tourisme notamment. Une subvention de 25 000 € est venue consolider ce partenariat avec le Confucius Institute for Business de Rouen qui permet l'enseignement du chinois et de la culture chinoise sur la Métropole, et au-delà, en Normandie.

ACTIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Madagascar sont des opérations souvent pluriannuelles, à plusieurs dimensions, qui touchent à l'amélioration de la santé, au soutien à l'éducation ou à la protection de l'environnement. Ils associent les populations dans des comités de gestion de villageois et les autorités malgaches.

Ainsi, en 2016, la Métropole a soutenu :

- ▀ La réalisation de trois nouveaux forages équipés et de blocs sanitaires à Fort-Dauphin (Sud de Madagascar) avec la commune de Fort-Dauphin et la ville de Oissel pour 20 000 €. Cela a permis à dix quartiers périphériques de Fort-Dauphin de bénéficier de l'eau potable et de sanitaires, amenant à 27 le nombre de forages réalisés avec notre appui depuis 2007. Enfin, le développement d'infrastructures de

qualité et l'amélioration de la situation favoriseront l'avènement d'une activité touristique utile à l'économie locale et aux habitants.

- ▀ La réhabilitation des Centres de Santé de Base du District d'Ambalavao (Sud-Est de Madagascar) s'est poursuivie avec l'association Électriciens Sans Frontières. Ce projet est soutenu à hauteur de 75 000 € sur trois ans et il va permettre d'améliorer la situation sanitaire d'un district de 15 000 habitants et d'amener l'eau potable et l'assainissement dans les écoles à proximité. Une action pédagogique d'éducation à l'environnement avec les enfants et les enseignants de nos deux territoires est adossée à cette réalisation par la Métropole et des échanges ont eu lieu sous la forme d'un journal illustré qui fait le lien et témoigne de l'intérêt partagé autour de cette action.
- ▀ Le projet avec l'ONG Action Contre la Faim (ACF) pour améliorer l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène pour 10 000 habitants dans le district de Toliara (au sud-ouest de Madagascar). En 2016, la 2^e année a été engagée pour lutter contre la sous-nutrition et la mortalité infantile, en préconisant des actions vers la population en lien avec les autorités locales. Ce programme soutient les filières de production et de diffusion d'équipements (fabrication de savon, création de distributeurs d'eau recyclés pour la toilette, commerce de proxi-

mité pour les filtres de traitement de l'eau, pièces détachées...) et l'économie locale avec un accès au micro-crédit pour les habitants les plus vulnérables. À terme, le système d'équipement se veut autonome et pérenne. Il amènera des changements de comportement et réduira l'incidence des maladies. Repéré comme tel, ce programme novateur de près de 344 000 €, bénéficie du financement de l'Agence Française de Développement, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Métropole (45 000 € sur 3 ans).

- La coopération au Burkina-Faso, la Métropole étant partenaire de l'association Codegaz pour la construction d'un collège (sur le volet eau et assainissement) avec la commune de Ramongo. L'objectif est de scolariser les enfants dans le secondaire où l'État a recruté 4 000 enseignants en 2016, car seulement 10 % des filles et 14 % des garçons de 11 à 15 ans vont au collège au Burkina-Faso, faute de places dans les établissements. 300 élèves, filles et garçons, issus de familles très modestes de 6 villages périphériques seront accueillis dans ce nouveau collège.

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE 2016

Une aide humanitaire d'urgence de 10 000 € a été apportée au fonds de solidarité des collectivités françaises mis en place par Cités Unies France, asso-

ciation qui fédère les collectivités françaises engagées à l'international, pour faire face aux conséquences néfastes du passage de l'ouragan Matthew en Haïti, en octobre 2016, qui a touché 2 millions d'Haïtiens et détruit des infrastructures essentielles. Après avoir répondu à l'urgence médicale et sanitaire, des projets de reconstruction seront financés dans le temps avec ce fonds de 119 170 € par Cités Unies France et le comité des 35 donateurs dont fait partie la Métropole.

RELATIONS INTERNATIONALES

COOPÉRATION AVEC TIANJIN ET LA CHINE

En 2016, la Métropole a versé avec une subvention de 25 000 € au Confucius Institute (CI) for Business, créé en 2014 avec Neoma Business School et l'université de Nankai de la ville de Tianjin, partenaire de la Métropole. Cette plateforme d'apprentissage du chinois, promeut les échanges culturels et est centre ressources pour le monde économique. Le CI a ainsi organisé un 1^{er} « Break Fast » petit-déjeuner avec des chefs d'entreprises sur son site en 2016 sur le thème « entreprendre en Chine ». Le Confucius Institute de Rouen a été reconnu comme le « meilleur confucius au monde » en 2016 par le Haban Ministère de l'Éducation chinois. En 2017, il pourrait devenir le centre unique de formation des enseignants de chinois

en France.

La Métropole a accompagné la création de formations franco-chinoises avec NEOMA Business School et l'université de Nankai à Tianjin. Dès septembre 2017, les premiers cursus seront ouverts aux étudiants français et chinois.

La Métropole a aussi pris l'initiative en 2015 d'une coordination des intervenants du territoire normand sur la Chine. Elle a poursuivi en 2016 ce travail de concertation dans le cadre de la région Normandie pour promouvoir à l'international le grand port maritime de Rouen et HAROPA et les établissements d'enseignements supérieurs de son territoire, l'action de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les métiers culinaires et de la viande, ou encore le tourisme avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès. Elle poursuivra avec la promotion du Medical Training Center, centre médical unique en Europe du CHU Charles Nicolle de Rouen.

AUTRE ACTION À L'INTERNATIONALE

La Métropole a été partie prenante dans la Convention d'Affaires Africa-Europa organisée par la CCI Normandie, celle d'Île de France et la Maison de l'Afrique, avec une aide de 15 000 € à cette rencontre qui s'est déroulée du 4 au 6 juillet

2016 à Rouen. Cela a permis de promouvoir le territoire métropolitain, les pépinières et filières : 94 entreprises venues de 18 pays d'Afrique et 108 entreprises européennes, dont 45 normandes, ont participé à cette convention et établis des contacts et relations économiques dans 28 secteurs d'activités différents.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Journées de la tolérance et Journée de la démocratie, manifestation annuelle

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PTLCD)

CONTEXTE

Le programme d'actions du PTLCD pour la période 2015-2020 porte sur :

- ▶ UN PÉRIMÈTRE CIBLÉ, les territoires de la politique de la ville (les quartiers prioritaires et les territoires de veille).
- ▶ 4 DOMAINES D'INTERVENTION, il s'agit des domaines thématiques du Contrat de Ville (le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi, et la tranquillité publique).
- ▶ 4 CRITÈRES DE DISCRIMINATIONS, liés au lieu de résidence (quartiers relevant de la politique de la ville), à l'origine réelle ou supposée, au sexe, et à l'âge (en priorité les discriminations concernant les jeunes).

4 ORIENTATIONS :

- ▶ Sensibiliser les habitant-e-s
- ▶ Qualifier et former les professionnel-le-s
- ▶ Mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés
- ▶ Favoriser l'accès aux droits des victimes

ÉTAT D'AVANCEMENT ET ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

ORIENTATION 1 - SENSIBILISER LES HABITANT-E-S.

Organisation d'actions de communication/sensibilisation et soutien à des initiatives locales autour de plusieurs journées symboliques en 2016 : journée mondiale « Zéro discrimination » (1^{er} mars), journée internationale des Droits des femmes (8 mars), journée internationale de la Tolérance (16 novembre) journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

Focus « Mois de la Tolérance » : 1 mois d'actions proposées du 4 novembre au 4 décembre 2016 / soutien financier et/ou appui à la mise en œuvre apporté par la Métropole pour 15 des 17 actions du programme, qui ont touché plus de 650 personnes sur 7 communes relevant de la politique de la ville (Saint-Aubin-les-Elbeuf, Oissel, Rouen, Darnétal, Elbeuf, Petit-Quevilly, Maromme).
Évolution par rapport à l'année précédente : 240 personnes supplémentaires concernées par rapport à l'année précédente (en 2015, le Mois de la Tolérance avait touché 410 personnes).

ORIENTATION 2 - QUALIFIER ET FORMER LES PROFESSIONNEL- LE-S

Organisation de 3 temps de formation, pour 52 professionnel-le-s au total en 2016 : outils pour agir contre les discriminations sexistes, formation de

personnes relais pour lutter contre les discriminations sexistes, sensibilisation aux stéréotypes filles-garçons dans la littérature jeunesse.

ORIENTATION 3 - MENER/ SOUTENIR DES INITIATIVES LOCALES EN DIRECTION DES PUBLICS POTENTIELLEMENT DISCRIMINÉS

UN ÉTÉ POUR L'ÉGALITÉ.

Durant l'été 2016, une action spécifique a été développée avec Eligi Formation, ciblant les structures de loisirs, pour agir sur les discriminations liées à l'origine : « Un été pour l'égalité ». Durant les mois de juillet et août 2016, des animations ont été proposées, au sein des centres de loisirs, pour sensibiliser les jeunes et les équipes pédagogiques à la diversité humaine, le respect des droits de l'enfant, la prévention des comportements racistes et/ou discriminatoires. Les types d'animations proposés sont adaptés à chaque tranche d'âge.

Le bilan en chiffres : 13 animations pédagogiques, 149 participant-e-s.
La Métropole a cofinancé 9 projets associatifs en 2016 dans le cadre de l'appel à projets « Égalité et lutte contre les discriminations », pour un total de 43 800 € : Au total : 1 453 personnes sensibilisées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations en 2016, par le biais de ces actions associatives soutenues par la Métropole.

ORIENTATION 4 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES VICTIMES

Information des victimes sur les ressources existantes : via des actions de communication (Le Mag), par le biais d'interventions collectives au sein d'associations (en particulier, informations sur les droits des femmes – interventions réalisées par le CIDFF76), et en diffusant des dépliants d'information et des affiches de communication du Défenseur des droits.

PLAN ÉGALITÉ FEMME-HOMME

CONTEXTE

Malgré des avancées dans plusieurs domaines ces dernières années, des inégalités de tous ordres subsistent encore entre les femmes et les hommes. Depuis 2011, la Métropole est signataire de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale qui a pour but d'agir en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. Par ailleurs, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit, dans son article 1^{er}, que « L'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». La Métropole s'est engagée, dès 2014, dans un premier plan triennal (2014-2016) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

ÉTAT D'AVANCEMENT

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les actions menées par la Métropole en 2016 concernent :

LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

- ▶ Par exemple par la publication de plusieurs articles dans le Mag de la Métropole valorisant des initiatives en matière d'égalité femmes-hommes (4 articles en 2016), une vigilance en continu sur les illustrations et visuels, et la création d'une rubrique « égalité femmes-hommes » dans le rapport d'activités annuel de la Métropole.

LA PRODUCTION ET L'ANALYSE DE DONNÉES SEXUÉES :

- ▶ Conformément à la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la Métropole a présenté en 2016 son premier rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes, préalablement au débat sur le projet de budget, avec des données quantitatives et qualitatives en matière d'égalité femmes-hommes concernant les différents domaines d'interventions de la Métropole.

L'INTÉGRATION DE LA NOTION D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES DIFFÉRENTS PROJETS MIS EN PLACE À DESTINATION DU PUBLIC

- ▶ (par exemple le PLIE, le Contrat de Ville, le Contrat Local de sécurité dans les Transports...)
- ▶ L'approche intégrée vise, à chacune des phases d'un projet (préparation, décision, mise en œuvre, évaluation), à analyser la situation des femmes et des hommes par rapport au projet, identifier les éventuelles inégalités et chercher à les réduire ou à les éliminer.

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA PROGRAMMATION DES ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS DE LA MÉTROPOLE.

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) propose des initiatives culturelles, au sein des musées, autour des artistes femmes, et de la place des femmes dans la culture à l'occasion du 8 mars.

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2016, la Métropole a apporté son soutien à la mise en place de la première journée du Matrimoine à Rouen, organisée par l'association HF Normandie et le collectif Culture et citoyenneté, afin de valoriser l'héritage des femmes artistes et créatrices. Dans le cadre du Festival Curieux Printemps 2016, 42 % des artistes programmées étaient des femmes.

Parmi les intervenant-e-s pour les ani-

mations réalisées dans le cadre des Maisons des Forêts, il y a 46 % de femmes ; pour la manifestation « Bivouac sous la lune », la part des femmes parmi les intervenant.e.s est passée de 25 % à 40 % entre 2014 et 2016.

La Métropole souhaite encourager au respect de la parité dans la composition des jurys de projets. Ainsi pour le jury du concours Créactifs les femmes représentent 42 % des membres du jury sur les 3 dernières éditions.

FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉTROPOLE

Les actions menées par la Métropole en 2016 concernent :

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN :

Une enquête exploratoire a été effectuée en 2016 par le biais de questionnaires auprès de 300 utilisatrices des transports en commun sur le territoire, dans le cadre d'un stage avec l'Université de Rouen.

En réponse aux constats faits dans le cadre de cette enquête, plusieurs mesures sont actuellement envisagées avec les partenaires du Contrat Local de Sécurité dans les Transports, notamment :

- ▶ mettre en place un outil de mesure pérenne et régulier pour analyser l'évolution de ce phénomène
- ▶ relayer/organiser des campagnes de sensibilisation dans les transports (une

première campagne nationale a été relayée en novembre 2015 et 2016) ;

- ▶ sensibiliser, et former les personnes en charge des formations sécurité chez les transporteurs (pour décliner ce thème ensuite dans les formations internes sécurité destinées aux conducteurs-trices et aux agent.e.s de médiation)
- ▶ déployer des moyens de sécurisation et des campagnes d'information à destination des témoins d'agressions sexiste
- ▶ encourager la remontée des signalements et des témoignages, encourager les réactions.

L'ÉGALITÉ DANS LE SPORT :

Dans le cadre de sa compétence sport, la Métropole soutient 5 équipes féminines évoluant au niveau d'un championnat national, pour un montant total de 69 000 € (ce montant est en augmentation par rapport à 2014). Les équipes féminines concernées sont les suivantes : l'ASRUC section rugby (12 000 €), l'Élan Gymnique Rouennais (18 000 €), le Rouen Olympic Club (5 000 €), le GCOB Basket (9 000 €), le Football Club de Rouen (20 000 €).

Par ailleurs, la Métropole finance également des séances de pratique sportive libre et gratuite, très majoritairement fréquentées par des femmes. Il s'agit des « rendez-vous sport » au Kindarena : zumba, pilate, yoga. De surcroît un certain nombre de ma-

nifestations féminines de niveau national sont soutenues par la Métropole dont notamment l'opération « Le sport donne des elles », de la Fédération Nationale des ASPTT, déclinée localement par la Ville de Rouen et l'ASPTT de Rouen. Cette manifestation invite, chaque année, à l'occasion du 8 mars, toutes les femmes à découvrir et à s'initier gratuitement à de nombreuses activités sportives.

Concernant les 8 évènements sportifs internationaux accueillis au Kindarena en 2014 : 4 sont masculins et 3 mixtes (c'est-à-dire des événements durant lesquels compétition sportive féminine et compétition sportive masculine ont été organisées en même temps).

Pour les évènements organisés au Kindarena, les conventions avec les clubs sportifs prévoient un axe de développement de la mixité.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN VOLET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE :

L'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville est développée à travers 2 approches complémentaires.

Une approche intégrée : sur les 24 orientations du Contrat de Ville, 9 déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes (dans les domaines de la gestion urbaine de proximité, la cohésion sociale, l'éducation, l'accès au droit, la promotion de la santé, l'accès aux sports, l'accompagnement vers l'emploi, la création d'entreprises, et la tranquillité publique) ;

Une approche spécifique : la prise en compte des discriminations sexistes dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PT-LCD 2015-2020). Plusieurs actions ont été soutenues par la Métropole en 2016 sur cette thématique, notamment dans le cadre de l'appel à projet annuel en direction des associations (formation de personnes relais au sein des communes pour lutter contre les discriminations sexistes chez les jeunes, et interventions de prévention dansée avec l'association Just Kiff Dancing, sensibilisation à l'égalité filles-garçons et interventions collectives sur les droits des femmes avec le CIDFF76, formation sur la place des filles et des garçons dans les albums jeunesse avec le projet XX-XY Tous Z'égaux, rencontre thématique pour agir face aux discriminations sexistes) : ces actions spécifiques autour des discriminations sexistes ont touché 645 personnes en 2016.

À noter : Une expérimentation « vélo-école », soutenue par la Métropole, s'est déroulée sur la période novembre 2015 à avril 2016, avec l'association Avélo et l'espace citoyen de Petit-Quevilly, afin d'acquérir l'apprentissage du vélo (participant.e.s : 12 femmes et 1 homme). Compte tenu du résultat très positif, cette expérience pourrait être proposée à d'autres communes relevant du Contrat de Ville.

PERSPECTIVES

Plan Égalité 2017-2019 : de nouvelles orientations pluriannuelles en matière d'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques ont été adoptées par les élu.e.s dans le cadre du Conseil métropolitain du 12 décembre 2016.

Lien :

<http://www.metropole-rouen-normandie.fr/egalite-hommes-femmes>

AUTRES SOUTIENS AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

La Métropole a poursuivi sa participation au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) / Montant de la subvention annuelle : 16 740 €. Le CDAD est un Groupement d'Intérêt Public qui a un rôle de coordination et d'animation des partenaires locaux de l'accès au droit. Cette participation de la Métropole permet de contribuer au financement de permanences juridiques au sein des Maisons de Justice et des Points d'Accès au Droit.

COORDINATION HANDICAP NORMANDIE (CHN)

Afin de permettre aux personnes handicapées et en situation de handicap une pleine participation à la vie citoyenne de la Métropole, la C.H.N. et la Métropole ont poursuivi leur partenariat (convention 2015-2017 / Montant de la subvention en 2016 : 3 000 €), à travers plusieurs actions (par exemple : participation d'un comité d'usagers de la CHN au travail mené par la Métropole et Arteoz sur l'accessibilité des lieux ouverts au public pour les Journées européennes du patrimoine 2016).

Développer la solidarité entre et avec les communes

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La Métropole accompagne les communes dans toutes les démarches touchant à la maîtrise de l'énergie. Ce service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) intervient généralement en amont des bureaux d'études.

L'objectif de ce dispositif est de :

- ▶ conseiller les communes, les entreprises et les bailleurs sociaux, afin de leur permettre d'optimiser l'efficacité de leurs investissements en matière d'économies d'énergie,
- ▶ faire évoluer les mentalités vers un comportement économe pour tous les usages énergétiques,
- ▶ faire le lien entre énergie et impact environnemental,
- ▶ s'intégrer dans un réseau régional et national, et animer un réseau de référents communaux, propice à l'échange d'informations et d'expériences,

En dehors des 8 pré-diagnostic énergétiques réalisés sur des bâtiments communaux, le service CEP de la Métropole a notamment :

- ▶ mettre en place un accompagnement des communes afin d'optimiser les options tarifaires des abonnements électriques,
- ▶ proposer la poursuite du dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économies d'énergie : 26 GWhcumac valorisés en 2016 (près de 31 000 €). Au total, 182 GWhcumac ont été collectés depuis 2011 et 77 GWhcumac sont en cours de montage,
- ▶ accompagner les communes de la Métropole dans le montage des dossiers de demande de subvention régionale dans le cadre du programme contractualisé de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics : 19 dossiers présentés pour 1 643 601 € de subvention accordée par la Région,
- ▶ mettre à disposition des communes une prestation d'audits énergétiques, réalisée par le cabinet Speen,
- ▶ proposer diverses animations : organisation d'une journée d'étude aux alentours de Caen, présentation du projet de rénovation de plusieurs bâtiments sur la commune de Sahurs dans

le cadre d'une formation du CEREMA, retour d'expérience sur le marché public de performance énergétique de la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray...

RÉSEAU DES COMMUNES DES PRATIQUES DURABLES

Le réseau des pratiques durables a été créé en 2011 avec pour objectif de mutualiser les pratiques professionnelles œuvrant au développement durable sur le territoire de la Métropole, de contribuer à l'acquisition d'une culture commune sur différentes thématiques et de faire se rencontrer les services de chacune des communes qui souhaitent se mobiliser dans une action vers un développement durable.

Il vise également à renforcer l'exemplarité des collectivités territoriales en permettant à chacune, à son niveau, d'engager des actions concrètes pour le développement durable, encourageant chaque habitant à prendre part aux efforts réalisés en ce sens.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU DES PRATIQUES DURABLES :

- ▶ Favoriser l'échange des expériences et des « bonnes pratiques » entre les agents des communes, en leur donnant l'occasion de se rencontrer.
- ▶ Favoriser l'émergence d'une « culture commune » par l'apport de connaissances (intervenants spécialistes de thématiques données), par le partage de témoignages (présentation des actions menées par des communes volontaires)
- ▶ Amorcer la notion de mutualisation dans les pratiques professionnelles (moyens de communication, marchés publics, matériel, productions...)
- ▶ Favoriser la circulation de l'information au sein du réseau ainsi constitué : évolutions réglementaires, journées d'études ou colloques, initiatives innovantes...

Plusieurs thématiques ont semblé pouvoir intégrer ce dispositif, notamment la gestion durable des espaces verts, la maîtrise de l'énergie et la mobilité durable.

En 2016, seules les thématiques espaces

verts et énergie ont fait l'objet de réunions du réseau.

GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS

Deux réunions plénières, trois visites de terrain et une formation ont eu lieu en 2016 dans le cadre du réseau des pratiques durables. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- la taille durable des arbres,
- les clés et arguments pour faire valoir les pratiques alternatives aux pesticides auprès des habitants,
- la gestion durable des mares, la sécurisation des berges et plantes exotiques envahissantes,
- la gestion durable des cimetières,
- la gestion durable des terrains sportifs.

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Une réunion plénière et une journée d'étude ont eu lieu en 2016 sur les thématiques suivantes :

- « Marché public de performance énergétique. Consommations réelles d'un bâtiment passif » (+ visite de Seine Ecolopolis),
- la filière bois-énergie locale (territoire en transition énergétique – groupe

scolaire lauréat de l'appel à projet Defi'Bat 2011 – projet citoyen de production d'énergie renouvelable).

FONDS DE CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants. Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

Sur la période 2016-2020, la Métropole a créé un fonds de soutien aux investissements à hauteur de 60 millions d'euros : le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Quatre domaines sont concernés : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain. C'est un outil au service du développement, de l'aménagement, et de l'équipement des communes. C'est un outil au service de l'emploi qui contribue à soutenir l'activité des entreprises locales notamment dans le secteur des travaux publics.

Sur 5 ans, l'enveloppe financière de

60 M€ est répartie sur :

- l'accessibilité des personnes à mobilité réduites : 15 M€
- les bâtiments communaux (économies d'énergie, fonctionnalité des équipements) : 15 M€
- les aménagements sur l'espace public communal : 15 M€
- les travaux effectués dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : 15 M€.

Il est à noter également que le FSIC est notamment cumulable avec, l'aide régionale à la rénovation thermique des bâtiments et, pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'aides à l'Aménagement.

FONDS D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT (FAA)

45 PETITES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

La somme de 352 209,63 € a été attribuée par délibération en 2016 pour des projets émanant des 45 petites communes de moins de 4 500 habitants. Le FAA 2015 qui n'a pas encore été engagé par les communes pour des travaux représente 360 629,53 €.

FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (FSIC)

(Selon sommes délibérées entre le Bureau du 4 février 2016 et le Bureau du 12 décembre 2016)

Les dossiers proposés au Bureau Métropolitain se répartissent comme suit :

- Enveloppe A « Espaces publics et Aménagements communaux »
- Le montant des aides FSIC attribuées pour l'année 2016 s'élève à 871 785,36 €.
- Enveloppe B « Accessibilité des bâtiments »
- Le montant des aides FSIC attribuées pour l'année 2016 s'élève à 1 000 164,65 €.
- Enveloppe C « Autres investissements dans les bâtiments communaux »
- Le montant des aides FSIC attribuées pour l'année 2016 s'élève à 413 078,16 €.

C'est donc un volume global de travaux de 36 714 342,23 € que les communes qui ont sollicité ce fonds ont d'ores et déjà investi dans le tissu économique afin de dynamiser l'emploi et améliorer le quotidien de la population de la Métropole.

SERVICES COMMUNS

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT

La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées pour la mise en commun depuis le 1^{er} janvier 2015 de moyens respectifs en créant à cet effet plusieurs directions et services communs dénommés « Département Urbanisme et Habitat » : équipe de direction, direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière, direction de l'aménagement et des grands projets, direction de l'habitat.

Ces services communs permettent d'assurer l'ensemble des missions relevant de la conduite d'études et de projets d'aménagement et de renouvellement urbains, des stratégies et actions foncières, et la gestion administrative (marchés, budget, conventions...) liée à ces missions et leur sécurisation juridique, tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens matériels, aboutissant à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES COMMUNES

Le service commun du droit des sols a

été créé au 1^{er} janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. Il assure le service pour 52 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

L'activité de l'année 2016 a consisté à structurer le fonctionnement de la Direction et notamment :

Mettre en place les outils nécessaires à une plus grande fluidité entre la Direction urbanisme réglementaire, les Directions en charge des avis réseaux et le SFIS compte tenu de transfert de compétence défense contre l'incendie des communes vers la Métropole et des communes.

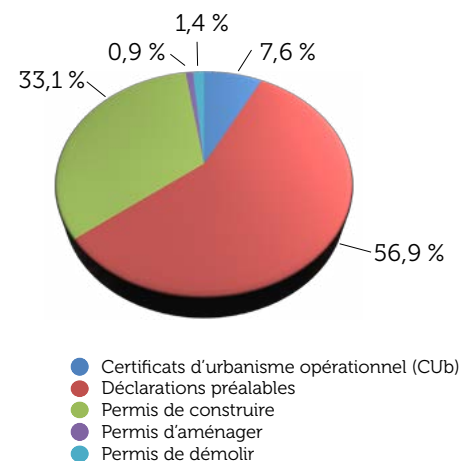
Concrètement il s'est agi :

- De partager le logiciel d'instruction,
- De prendre en charge directement les consultations nécessaires à l'instruction des autorisations
- De travailler avec le service Défense extérieure contre l'incendie (DECI) et le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur le projet de règlement départemental de défense contre l'incendie

En 2016, 3 391 dossiers d'instruction ont été traités par la direction de l'urbanisme réglementaire pour les 53 communes :

3 391 dossiers ont été enregistrés pour les 53 communes :

- 258 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 1929 Déclarations préalables
- 1123 Permis de construire
- 32 Permis d'aménager
- 49 Permis de démolir



À l'issue de l'instruction :

- Pour les Certificats d'urbanisme opérationnels :
 - 90 accords
 - 48 accords tacites
 - 45 refus
 - 1 annulation

▸ Pour les Déclarations préalables :

- 1598 accords
- 71 accords tacites
- 56 rejets tacites
- 114 refus
- 50 annulations
- 10 irrecevables

▸ Pour les Permis de construire :

- 859 accords
- 44 accords tacites
- 22 rejets tacites
- 144 refus
- 79 annulations
- 1 irrecevable

▸ Pour les Permis d'aménager :

- 24 accords
- 4 refus

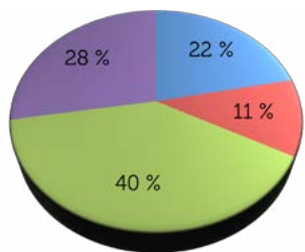
▸ Pour les Permis de démolir :

- 45 accords

Répartition des dossiers reçus par Pôle de proximité :

- Pôle de proximité Austreberthe-Cailly : 737
- Pôle de proximité Val-de-Seine : 377
- Pôle de proximité Plateaux-Robec : 1340
- Pôle de proximité Rouen : 937

Répartition des dossiers par pôle



- Pôle de proximité Austreberthe-Cailly
- Pôle de proximité Val-de-Seine
- Pôle de proximité Plateaux-Robec
- Pôle de proximité Rouen

Dans le cadre des autres autorisations assurées par le service pour la Ville de Rouen, il y a eu :

193 DOSSIERS ENSEIGNE / PUBLICITÉ DÉLIVRÉS :

- ▶ 177 Autorisations préalables dont :
 - ▶ 154 accordées
 - ▶ 23 refusées
- ▶ 16 Déclarations préalables dont :
 - ▶ 13 accordées
 - ▶ 3 refusées

Soit un total de 167 accords et 26 refus

Le service Instruction Ville de Rouen a également géré :

- ▶ 3066 Certificats d'Urbanisme de simple information,
- ▶ 10 recours gracieux, 7 recours contentieux au TA contre des autorisations type PC, DP etc.
- ▶ 23 courriers envoyés spécifiquement pour répondre à des problématiques de travaux en infraction,
- ▶ 50 arrêtés de numérotage.

Le service d'instruction des 52 communes a géré 43 recours et 3 situations de travaux en infractions pour lesquelles les outils réglementaires ont été mis à la disposition des communes concernées. Un des dossiers est actuellement en instruction à la gendarmerie de Darnétal à la demande du procureur pour une intervention du Tribunal de Grande Instance.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le service Géomatique et Connaissance des Territoires - GCT - a été créé au 1^{er} janvier 2014 afin de mutualiser les moyens entre la ville de Rouen et la CREA, Métropole Rouen Normandie aujourd'hui, en matière d'information géographique.

Le service, géomatique et connaissance des territoires, rassemble des activités

des sciences géo-informatisées réparties en 4 volets :

- ▶ La collecte des données
- ▶ Leur traitement
- ▶ Leur diffusion et la mise à disposition d'outils adaptés à leur exploitation
- ▶ L'accompagnement des services dans leurs projets incluant de l'information géographique.

GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES APPLICATIONS :

En termes de logiciel SIG, le service GCT a acheté 4 licences (dont l'une pour le recrutement de cartographe) et modifié l'une en version flottante afin de tester

de l'Urbanisme (aujourd'hui en service commun) à la cellule observatoire et cartographie -COC- du département Urbanisme et Habitat de la Métropole.

le partage des ressources sur des utilisateurs à temps non complet en cartographie et SIG. L'objectif est d'équiper les dessinateurs des pôles de proximité pour leur permettre une certaine autonomie encadrée par leur référent Information Géographique. La version flottante est envisagée pour un maximum de 3 usagers partiels.

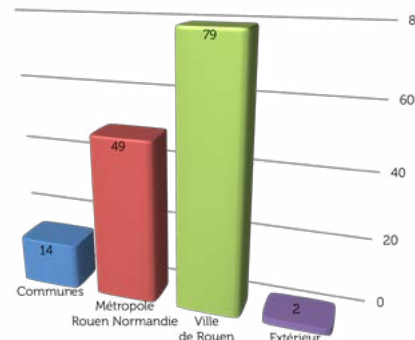
PRESTATIONS COMMUNES : CARTOGRAPHIE ET OBSERVATOIRE

L'application existante de suivi de commandes permet l'enregistrement des demandes faites. L'évolution de l'outil entraînera un suivi plus large de l'activité.

Évolutions notables : le service GCT a transféré la gestion des commandes

En 2016, 144 commandes (contre 193 en 2015) ont été enregistrées réparties selon le graphique ci-dessous :

Répartition des prestations par commanditaire



MÉTROPOLE ET COMMUNES :

Enregistrement dans l'application de gestion de 49 prestations pour le périmètre Métropole et 16 pour les Communes et autres organismes extérieurs. Il convient de noter la mise à jour générale des plans de ville de Tourville-la-Rivière, Mont-Saint-Aignan, Bihorel, Saint-Aubin-Celloville et La Neuville-Chant-d'Oisel.

DAO TOPOGRAPHIE :

Depuis 2006 le service Géomatique gère l'assistance aux utilisateurs sur le logiciel Autocad, Covadis ou les fichiers DAO. En 2016, 54 sollicitations ont été traitées, équivalent à l'année précédente.

En lien avec la direction de l'Assainissement, coordinatrice administrative, le service a réalisé un portage technique de ce marché transversal, notifié fin 2016.

Dorénavant, les plans commandés seront également livrés au service GCT à des fins d'entreposage et d'exploitation dès l'organisation des ressources sur ce point spécifique.

Le service a également mis à disposition du prestataire la nomenclature et les outils de définition des données et fichiers spécifiques à la MRN. Cette normalisation a pour but de faciliter la mutualisation des plans.

LEVER GPS

Prestation depuis 2012. 56 sorties sur le terrain, ce qui représente 31 jours d'interventions terrain. Ce matériel a été sollicité pour l'Eau, la voirie et l'assainissement en majorité ainsi que pour la FO. Prestations tachéomètre : (Levers de précision) : en 2016 : 33 prestations ont été réalisées ; 8 355 mètres linéaires levés ; en 44 sorties soit un peu plus de 32 jours de terrain. Ce matériel a été sollicité pour l'Eau et l'assainissement, FO, et sur les levers voirie.

RIL (RÉPERTOIRE DES IMMEUBLES LOCALISÉS DE LA VILLE DE ROUEN)

Il s'agit d'un fichier des adresses de logements pour la constitution de la base de sondage dans laquelle l'INSEE sélectionne annuellement les adresses à recenser. Il comportait dans son dernier millésime, 16 595 adresses.

En 2016, une application mobile de saisie des informations sur le terrain a été mise en œuvre permettant d'embarquer la base de données sur une cartographie garantissant une plus grande efficacité.

DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN

Créé le 1^{er} janvier 2015, le service commun permet d'assurer les missions fonctionnelles du pôle de proximité de Rouen et de la DEPN. Cette organisation est rendue nécessaire du fait de l'imbrication des services opérationnels qui agissent sur un même territoire et dont les actions doivent être coordonnées dans le respect des compétences de chacun. Les services ainsi mutualisés sont placés sous la responsabilité juridique de la Métropole et sous l'autorité fonctionnelle de chaque collectivité en fonction des compétences exercées.

Solidaire et citoyenne

Développer la citoyenneté et inciter aux changements de comportement

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES DURABLES

CONTEXTE DES ACTIVITÉS ET PROJETS

La Métropole s'est engagée en 2012 dans la mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement, au travers d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement et aux pratiques durables, afin d'accompagner les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique. Le plan d'action se décline autour de plusieurs thèmes : le jardinage durable, l'eau et l'assainissement, la réduction des déchets, la mobilité durable.



Club des jardiniers de la Métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

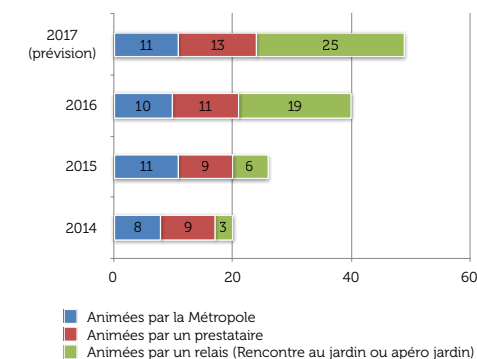
Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Plus de 800 personnes sont membres

du club des jardiniers et 40 animations ont été réalisées dans le club en 2016. Le nombre d'animations tout comme leur nature doit donc inévitablement s'adapter au nombre grandissant de membres.

Les adhérents actifs du club sont également de plus en plus nombreux, soutiens essentiels dans l'animation de certains événements. Ce sont par exemple ces mêmes adhérents actifs qui, en 2016, ont animé les 19 « rencontre au jardin » proposées sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

Nombre d'animations dans le cadre du Club des jardiniers



LA PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET DE LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES :

La Métropole s'est engagée en 2007 dans la promotion du compostage comme pratique alternative aux collectes en porte à porte et aux apports en déchetterie. En parallèle de cette opération, des récupérateurs d'eau étaient proposés aux particuliers, permettant

d'aborder la question de la préservation de la ressource en eau.

Aujourd'hui, plus de 10 000 composteurs et 700 récupérateurs d'eau ont été distribués sur le territoire, mettant fin aux distributions de matériels mais non à la sensibilisation sur ces sujets.

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF ET LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS :

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

14 opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES DURABLES

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : 3 APPELS À PROJETS SCOLAIRES

JARDINER AUTREMENT :

Ce programme pédagogique permet d'accompagner 6 écoles (3 classes maximum par école) chaque année dans le développement d'un jardin pédagogique écoresponsable. À cette occasion, les enseignants volontaires sont formés aux pratiques de jardinage du-

table et des fiches pédagogiques leur sont fournies pour leur permettre de pérenniser leur projet. En complément, une animatrice suit le projet et organise des animations avec les élèves. Pour l'année scolaire 2016/2017, 378 élèves ont bénéficié de ce programme.

L'EAU DANS L'ÉCOLE

Ce nouvel appel à projets a pour but d'accompagner, grâce à un programme de coopération pédagogique développé spécialement (fiches pédagogiques et de ressources, livrets, poster...), des écoles du territoire de la Métropole et des écoles de territoires d'Afrique francophone bénéficiant de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement. Pendant une année scolaire, les élèves travaillent sur différentes thématiques en fonction des problématiques de chaque pays (distribution d'eau potable, assainissement, hygiène et santé, acteurs de l'eau, pollutions, déforestation...). Ils s'envoient respectivement, à la fin de chaque trimestre, une gazette retraçant leur travail. Pour l'année scolaire 2016/2017, 129 élèves métropolitains et 147 élèves à Madagascar ont participé à ce programme.

PARCOURS « ASSAINISSEMENT » :

Le service de l'éducation à l'environnement propose, depuis la rentrée scolaire de 2016, un nouveau parcours pédagogique (animation en classe et visite de la station d'épuration Émeraude) aux écoles du territoire de la Métropole.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :



Écogeste du sportif responsable

ÉCO-MANIFESTATIONS :

La Métropole accompagne les organisateurs d'événements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, notamment pour réduire la production de déchets et augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent également être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...). En 2016, 23 éco-manifestations regroupant 119 090 participants ont été accompagnées.

CLUBS ÉCO-SPORTIFS :

Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire leur production de déchets. En 2016, 10 clubs, regroupant plus de 1 250 licenciés, ont été retenus. Leur action a permis de réduire de 58,27 % la quantité d'ordures ménagères et d'augmenter de 51,98 % le poids des déchets recyclables collectés. Le volume global de déchets a diminué de 20,72 % en 6 mois.

LA MOBILITÉ CITOYENNE : 2 PROJETS D'ÉDUCATION

APPELS À PROJETS SCOLAIRES (1^{ER} ET 2ND DEGRÉ) :

2 classes ont participé à ce programme en 2016.

VÉLO ÉCOLE ADULTES :

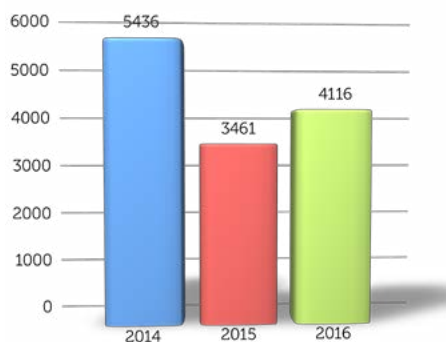
La Métropole a fait appel à l'association Avélo pour mener une expérimentation de vélo école dans le cadre d'un programme d'insertion sociale et professionnelle sur un quartier politique de la ville de la rive gauche. À la fin de l'apprentissage, 7 personnes sur 10, qui ne savaient pas ou peu pédaler, ont appris à circuler en ville à vélo. La Métropole poursuit cette action en 2017 et 2018, en soutenant les projets des associations.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET D'INSERTION (ÉCONOMIES DOMESTIQUES ET MOBILITÉ) :

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur son site internet des outils (programmes de formation, fiches d'activité, ressources, guides, offre d'animations) avec des associations partenaires (café couture, repair/café, amaps...) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux (eau, déchets, mobilité, air intérieur, alimentation, diffusion de kits « énergie »...), vers une démarche autonome

de sensibilisation de leurs publics. En 2016, pour la première année, 20 travailleurs sociaux ont été formés sur le thème de la mobilité durable et 12 personnes sur l'énergie.

NOMBRE D'ÉLÈVES SENSIBILISÉS PAR ANNÉE (TOUS THÈMES CONFONDUS) PAR LE SERVICE ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT :



Il est à noter que la réforme des rythmes scolaires est en partie responsable de la baisse du nombre d'enfants sensibilisés, compte tenu de la diminution du temps scolaire les après-midi.

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES PAR ANNÉE (TOUS THÈMES CONFONDUS) PAR LE SERVICE ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT :



Si en 2015, le nombre de personnes sensibilisées avait augmenté grâce à quelques éco-manifestations, en 2016, ce nombre revient dans la moyenne constatée les années précédentes.

L'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

LORS DES IMPLANTATIONS DE COLONNES ENTERRÉES

L'objectif du service est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif. Garantir la bonne

utilisation du matériel et la qualité du tri des déchets.

2 548 foyers ont été accompagnés par une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte et actions en pied d'immeubles auprès de 403 foyers rencontrés en Quartiers Politique de la Ville).

14 suivis qualité ont été réalisés (2 327 logements concernés).

Les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne. Les déchets recyclables souillés ont été identifiés principalement sur les zones sensibles. Les autres dysfonctionnements rencontrés sont principalement liés à des sacs, cartons déposés au pied des colonnes, quelques problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés ou déchets jetés en vrac. La présence de gardiens sur place facilite le maintien de la propreté.

30 gardiens ont été sensibilisés en 2016.

LORS DES CHANGEMENTS DE MODALITÉS DE COLLECTE

L'objectif est d'informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements d'organisation.

45 communes ont été accompagnées dans le cadre des changements d'organisation sur 2016 (modifications de jours de collecte liés au renouvellement des marchés de collecte, changements de fréquence des ordures ménagères et passage du verre en porte à porte, conteneurisation) par le biais de supports de communication :

- ▶ 119420 guides d'information distribués dans toutes les boîtes aux lettres, affiches posées dans les commerces, bâtiments communaux et halls d'immeubles, panneaux d'information répartis sur la ville, site internet, réseaux sociaux, et relais par les bulletins municipaux.
- ▶ 125 suivis ont été réalisés et 4898 rappels de consignes ont été effectués soit par boîtage ou contact direct.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES COLLECTES ET DES PERFORMANCES DE TRI

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations).

DÉVELOPPER LA PERFORMANCE DE TRI

- ▶ 45 interventions réalisées (enquêtes, suivis terrain)
- ▶ Mise en place d'actions correctives auprès de 4 385 logements concernés (affichage des consignes dans les halls d'immeubles et locaux poubelles, 1299 supports de communication boîtés, contact avec les gardiens ou réunion de concertation avec les gestionnaires d'immeubles)
- ▶ 61 contacts directs
- ▶ Une campagne de communication réalisée sur un quartier de Maromme,

la Maine a été effectuée en collaboration avec le SMEDAR afin d'améliorer la performance de tri

- Des animations en centre de loisirs, porte à porte, rappel des consignes de tri, affichage dans les halls d'immeubles et pose de signalétique dans les locaux poubelles ont également été réalisés.

L'ACCOMPAGNEMENT DES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI

Depuis fin octobre 2016, les consignes de tri des emballages ont évolué pour faciliter le geste de tri et augmenter la valorisation matière. Une information a été diffusée dans tous les foyers de la Métropole par le SMEDAR en octobre dernier et relayée par la Métropole dans les guides déchets en fin d'année, le mag et le site internet.

Les consignes ont été changées sur tous les conteneurs d'apport volontaire et ce travail se poursuivra début 2017 sur les colonnes enterrées et semi-enterrées.

Les agents de la métropole ont été sensibilisés à ces nouvelles consignes par le biais du flash info. Des réunions à destination des agents du service collecte et des déchetteries ont été organisées et s'achèveront au début de l'année 2017.

PROSPECTIVES

Un Plan Local d'Éducation à l'Environnement est en cours d'élaboration. La concertation avec les acteurs se fera en 2017.

L'objectif est de mobiliser les usagers, les citoyens, les acteurs dans les changements de comportement nécessaires à la transition écologique. Il intégrera à cet effet, le thème de l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique visé par le Plan Climat Air Énergie de l'établissement.

ESPACE INFO ÉNERGIE



Permanence d'information de l'EIE

La Métropole Rouen Normandie propose aux particuliers un service Espace Info-Énergie, dont l'objectif est :

- d'apporter des conseils personnalisés aux particuliers afin de s'assurer que leur projet intègre l'impératif de performance énergétique des logements.

Dans ce cadre, les conseillers accompagnent les particuliers sur les volets techniques et financiers de leur projet,

- de contribuer au succès du dispositif éco-chèque de la Région Normandie, en accompagnant les particuliers dans la définition de leur projet et dans le montage de leur dossier de demande de subvention, mais également en participant à la dynamique du réseau (interaction avec les pôles travaux et financement, communication...),
- d'organiser et animer des actions de sensibilisation. En l'occurrence, l'EIE propose des animations conçues autour de l'utilisation rationnelle de l'énergie (ou économies d'énergie) et la valorisation des énergies renouvelables. Il s'agit de sensibiliser le public sur les enjeux énergétiques à l'occasion de salons, de réunions sur les lieux de travail...

Le service se structure donc principalement autour de l'accueil (téléphone, courrier, fax, mail, physique) et de l'animation (salons, journées de sensibilisation...). Il participe également à la dynamique du réseau Espace Info Énergie normand animé par l'ADEME, et au réseau animé par la Région dans le cadre du dispositif « éco-chèque ».

Sur le plan national et régional, l'année 2016 est marquée par une baisse du nombre de demandes d'environ 15 %. Malgré cette tendance générale, l'EIE

de la Métropole Rouen Normandie a su maintenir une activité croissante avec une légère baisse du nombre de contacts personnalisés (1 247 personnes conseillées en 2016, soit une baisse de 5 % par rapport à 2015) et surtout une augmentation de 21 % du nombre de personnes sensibilisées (4 159 personnes sensibilisées en 2016 contre 3 435 en 2015), grâce aux 18 animations menées à l'extérieur (foires, salons, animations en entreprise, etc.).

L'EIE de la Métropole structure notamment des actions pour favoriser l'engagement d'actions de maîtrise de l'énergie dans les copropriétés. Ainsi, au 31 décembre 2016, 24 copropriétés, soit près de 1 500 logements, se sont inscrites sur la plateforme Coach copro (accessible via le site web de la Métropole), outil permettant d'animer le processus de passage à l'acte dans les copropriétés.

Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

Prônant un aménagement et un développement de qualité et durable de son territoire, la Métropole se doit de se montrer exemplaire dans son activité propre. Les modes de faire et l'organisation évoluent suite aux impératifs réglementaires et en faveur d'une amélioration continue des services proposés à la population.

- Assurer un service public de qualité..... 102
- Garantir une relation, une communication et une concertation efficaces et de qualité..... 117



Assurer un service public de qualité

En 2016, ce sont près de 1 600 agents qui œuvrent quotidiennement au développement stratégique du territoire et répondent aux besoins des habitants et partenaires par la réalisation de services publics voulus performants. L'organisation structurelle cherche à répondre à une fonctionnalité accrue et une meilleure visibilité des compétences de la métropole, dans un contexte d'évolution institutionnelle importante. La modernisation régulière des services publics à l'usager (traitement, distribution et assainissement de l'eau, collecte des déchets, offre de transports en communs, voirie...) s'associe à une plus grande performance au profit d'une meilleure qualité.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ASTUCE



FILO'R, le transport à la demande

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 17,524 millions de kilomètres ont été parcourus en 2016 sur l'ensemble du réseau Astuce ; soit une hausse de +0,41 % par rapport à 2015. Ces kilomètres ont été parcourus à 82 % sur le réseau exploité par la TCAR, 12 % par TAE, 2 % par VTNI et 4 % par Filo'r.
- ▶ 54,941 millions de voyages ont été effectués en 2016 sur l'ensemble du réseau Astuce ; soit une hausse de +3,18 % par rapport à 2015. 94 % de ces voyages sont effectués sur le réseau exploité par la TCAR.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Une partie de ces bons résultats de fréquentation est liée à un taux d'irrégularités sur le réseau TCAR qui s'est fortement réduit entre 2015 (17,3 %) et 2016 (12,7 %), revenant ainsi aux niveaux de 2011.

Ceci est le résultat d'actions conjointes portées par la TCAR et la Métropole :

- ▶ Refonte de l'organisation du contrôle
- ▶ Campagne d'incitation à la validation systématique « Je monte Je valide »
- ▶ Nouvelles modalités pour les abon-

nements (abonnements illimités avec une tacite reconduction)

- ▶ Accompagnement financier de la Métropole pour la mise en place de 8 nouveaux vérificateurs, d'un système de comptage passagers et l'acquisition de nouveaux portables de contrôle.

ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE

La ligne T1 ayant pour mission principale de desservir le Campus de Mont-Saint-Aignan subissait d'importantes surcharges dues notamment à des irrégularités sur le tronçon Saint-Hilaire / Boulingrin. À la rentrée de septembre 2016, il a donc été décidé de ramener le terminus de la ligne au CHU Charles Nicolle pour éviter le tronçon perturbant, et ainsi renforcer l'offre vers l'Université tant en qualité (plus de régularité) qu'en quantité (plus de courses). Le tracé dissocié de F2 en centre-ville de Mont-Saint-Aignan a été rassemblé sur l'Avenue du Mont aux Malades pour plus de lisibilité et de facilité dans les correspondances.

Les lignes 5 / 11 / 13 / 20 bénéficient désormais d'un tracé unique et plus roulant sur la rue Armand Carrel à Rouen. Compte tenu des aménagements en centre-ville de Oissel, la ligne F3 a vu son parcours modifié.

La desserte systématique des événements Kindarena et Zénith n'a pas été reconduite, faute de fréquentation suffisante. Le Zénith reste néanmoins desservi par la ligne F1 et par le Noctambus, et le Kindarena par TEOR et la desserte nocturne de T1. Par ailleurs, les grands événements font toujours l'objet d'un renfort calibré et adapté à la demande spécifique.

Les surcharges régulièrement constatées en heures de pointe sur la ligne 32 ont amené à renforcer son offre (+20 %). Les lignes 205 et 208 desservant la presqu'île de Berville ont été adaptées de manière à permettre à l'ensemble des collégiens de traverser le bac de Duclair dans le véhicule et non à pied.

DESSERTES ÉVÈNEMENTIELLES

Pour la première fois, Métro T1 / T2 / T3 ont roulé toute la nuit de la Saint Sylvestre, le 31 décembre. Plus de 1 700 validations ont été enregistrées, soit une moyenne de 23 validations par course. Des renforts Métro et TEOR ont été mis en place pour la première édition de la Foire Saint-Romain sur l'esplanade Saint-Gervais : +4 % de fréquentation supplémentaire (+ 157 000 validations) sur le réseau induits par la seule Foire Saint-Romain.

D'autres événements ont également fait l'objet de renforcements ciblés :

- Renforts Métro TEOR et FAST pour les 3 dimanches de décembre pour les courses de Noël (20 000 validations)

- Festival « Le Loup Vert » à Jumièges en septembre

- Fête de la musique et VivaCité en juin

- Concerts de la Région (25 000 validations) début juillet

AMÉNAGEMENTS FAVORISANT LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION DES BUS

Plusieurs aménagements des voies de transport en commun ont permis une amélioration significative, en favorisant la fluidité de la circulation des bus :

- Les lignes TEOR bénéficient d'une expérimentation concluante sur le tronçon commun en centre-ville de Rouen : suppression des feux aux carrefours avec la rue de la République et la rue Grand Pont
- La correspondance entre les lignes T2 et F4, à la Mairie de Notre-Dame-de-Bondeville, a été nettement améliorée avec une correspondance quai à quai dans les deux directions
- La ligne F5 a fait l'objet d'un diagnostic complet qui a permis d'aboutir en 2016 à la suppression de deux carrefours à feux à Bonsecours, améliorant d'autant les temps de parcours sur les Plateaux Est
- L'avenue de l'Amitié à Oissel a fait l'objet d'aménagements pour améliorer

le confort des usagers, et les girations dans les carrefours

INFORMATION DES USAGERS

Le réseau Astuce dispose depuis septembre d'un nouveau site, en responsive web design. Il permet de naviguer aussi facilement depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il affiche une interface sobre et moderne tout en contenant l'ensemble des réponses que peuvent se poser les usagers !

ESPACES PUBLICS, CIRCULATION, COORDINATION (EPCC)

La Métropole est devenue le principal responsable de la voirie et des espaces publics sur l'ensemble de son territoire. Grâce au regroupement des budgets et aux possibilités que cela entraîne (la mutualisation permet de baisser les coûts et ainsi de réaliser davantage d'opérations), cette importante rationalisation de l'action publique accroît la force de frappe financière de la collectivité pour améliorer la qualité du service rendu au territoire.

Pour rappel :

- 2015 : transfert des voiries communales à la Métropole.

- 2016 : transfert des voiries départementales.

LE SERVICE EXPERTISE ET PATRIMOINE ROUTIER :

La Métropole se doit de garantir la qualité des matériels et des infrastructures sur lesquelles circule le réseau de transport en commun (bus, tramway et TEOR), et d'assurer un bon niveau de service aux usagers.

Le service EPCC est référent et expert technique auprès des pôles de proximité dans le domaine des transports en commun.

QUELQUES CHIFFRES :

- 30 fiches TCAR pour problème de circulation des bus
- 300 fiches de signalements pour problèmes de voirie, d'élagage, de signalisation
- 116 quais de transport en commun mis en accessibilité PMR dont 2 quais TEOR, 24 quais MÉTRO et 90 quais de bus
- 7 visites mensuelles de la plateforme verte métro pour entretien
- Mise en service de 10 nouveaux véhicules

- Analyses de 927 signalements de dysfonctionnement de carrefours : 447 signalements sur TEOR et 480 signalements sur le tramway
- 86 campagnes de comptage de véhicules, 70 comptages routiers et 16 comptages vélos
- 15 études photométriques de l'éclairage public pour les pôles de proximité
- Audit des escalators
- Raccordement de 2 carrefours à feu TEOR, de 4 stations de comptages routiers, de 5 carrefours à feu RD18E et de 5 PMV et 1 PJD au PCRT
- Suppression de 3 carrefours à feu sur TEOR et la ville de Rouen
- Création de 5 sites de recharge pour véhicules électriques

LE SERVICE CIRCULATION, RÉFÉRENTIELS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Métropole est également compétente dans les domaines de la circulation, de jalonnement, de sécurité routière et de définition de la politique des espaces publics.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR :

- Circulation : accompagnement des projets de transports en commun et d'aménagement d'espaces publics (expertise, analyse, études de circulation...)
- Enquêtes / Comptages pour alimenter des données d'observatoires par rapport à la circulation et la mobilité
- Études de fonctionnement de carrefours à feux et accompagnement à la rénovation des carrefours
- Politique Espaces Publics / référentiels :
 - Déploiement de 8 Bornes doubles de recharge pour les véhicules électriques
 - Participation à l'élaboration d'un règlement de voirie
 - Participation aux jurys pour l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville à Sotteville
 - Participation au groupe de travail DT / DICT

- Sécurité routière : de la prise en main de la compétence suite au transfert du Département, jusqu'à la réalisation de diagnostic sécurité.

LE POSTE DE CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC (PCRT)

Considérant que les problématiques de gestion de trafic devaient être appréhendées de manière globale et que le PCRT était un outil permettant d'améliorer la gestion du trafic et la prise en compte des transports en commun sur l'ensemble du territoire métropolitain, il a été considéré dans cette organisation cible que le PCRT devait être rattaché à la direction Espaces Publics, Circulation, Coordination.

L'organisation de ce service a donc été fortement conditionnée par le positionnement du Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) et intégré à la direction en mars 2016 avec le transfert de son équipe.

BILAN 2016

- Lancement d'un diagnostic de l'ensemble de la SLT (estimation entre 400 et 500 carrefours à feux sur le territoire) et définition des priorités de correction et du raccordement au système de gestion ;
- Participation à la réalisation d'un schéma

ma directeur de gestion de trafic ;

- Définition d'un programme pluriannuel d'investissement pour le raccordement des carrefours ;
- Raccordement de 15 carrefours pour un montant de 200 000 € ;
- Participation au raccordement, à l'intégration et à l'exploitation des équipements routiers et dynamiques du CG 76.

EAU ET ASSAINISSEMENT

La Métropole exerce sur l'ensemble de son territoire les compétences eau et assainissement. Depuis 2011, la Métropole est la première régie publique d'eau et d'assainissement de France.

EAU



Station d'eau potable de Moulineaux

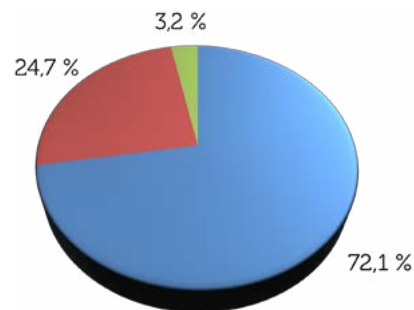
Le service eau potable de la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'assurer la production, la distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle-abonné, sur les 71 communes qui la composent.

La production d'eau potable est assurée par 40 ressources dont 7 usines de traitements et 93 réservoirs. La distribution compte 2 906,5 km de réseau (hors branchements). La clientèle gère 195 000 abonnés.

Le service est assuré soit en Régie Directe (72.0 %), soit en Prestation de Service (24.7 %) et dans une moindre mesure (contrats historiques) en Délégation de service Public (3.2 %).

Le service eau potable fait l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ABONNÉS



- Régie directe
- Prestation de service
- Délégation de service public

CARTE MÉTROPOLE DE ROUEN GESTION DE L'EAU



FAITS MARQUANTS 2016 :

- Règlement de service (19 mai 2016) : prise en compte de la loi Hamon et de la loi Brotte
- Poursuite des travaux préparatoires à la future ligne de transport en commun à haut niveau de service « T4 »
- Démarrage des travaux préparatoires à la requalification du Cœur de Métropole
- Travaux de réhabilitation et protection des Bétons du réservoir du Châtelet et mise en peinture
- Accord AESN pour le lancement des travaux de secours du pôle Plateaux Robec – interconnexion sous fluviale entre le centre de d'alimentation Chapelle et le réservoir des Vaubeuges à Franqueville Saint Pierre (pose d'un fourreau pour la régie haut débit en parallèle)
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 20 % / AESN 50 % / Syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec 15 % / MRN 15 %) : modèle hydrogéologique mathématique des ressources en eau des ressources des territoires de la Métropole et du SAGE.
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 25 % / AESN 50 % / MRN 25 %) : recherche de res-

sources alternatives pour l'alimentation en eau potable de la Métropole : Coût MRN (hors travaux de forage et investigations et essais terrains)

- Lancement du Schéma Directeur sur Secteur ex-Pôle de proximité de Duclair (état des lieux, ouvrages, réseau, rendements, capacité de production, qualité de service, travaux - rendu fin 1^{er} semestre 2018)
- Réorganisation avec constitution d'un service dédié connaissance patrimoniale eau et assainissement et un service Maîtrise d'œuvre travaux d'eau potable avec ses dessinateurs projets dédiés
- Création d'un service Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) en raison de la prise de compétence Incendie obligatoire
- Signature contrat d'aide avec l'AESN
- « Validation » de la certification ISO 9001 de la Direction de l'eau

QUELQUES CHIFFRES

- Nombre d'abonnés : 194 969
- Volumes consommés autorisés : 24 923 523 m³/an, soit 68 284 m³/jour en progression de 0,5 %

- Volumes distribués : 32 389 207 m³/an soit 88 495 m³/jour en baisse de 2.0 %
- 40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement
- 93 réservoirs pour une capacité globale de 128 160 m³
- 2 903 km de réseau (hors branchements)
- Rendement du réseau 78,1 % en progression de 0,21 %
- Qualité des eaux distribuées en 2016 :
 - Paramètres bactériologiques : 99,75 % des prélèvements conformes
 - Paramètres physico-chimiques : 98,60 % des prélèvements conformes

ASSAINISSEMENT



Station d'épuration Émeraude à Petit-Quevilly

CONTEXTE DES ACTIVITÉS ET PROJETS

La régie d'assainissement gérée sous forme d'une régie directe à autonomie financière assure, l'ensemble des compétences en matière d'assainissement collectif, non-collectif, pluvial et ruissellement, telles que :

- La collecte et le transport des eaux usées comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux et des postes de relevage,
- La dépollution des eaux usées comprenant l'exploitation des stations d'épuration,
- La collecte et le transport des eaux pluviales comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux,
- La maîtrise du ruissellement,

- La gestion du service d'assainissement non-collectif.

Le service est assuré soit en Régie Directe, en Prestation de Service ou en Délégation de service Public et comporte un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

TRAITEMENT DES EAUX USEES



La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans un projet en faveur du développement durable, dont un des enjeux est de prendre en compte la préservation de l'Environnement dans l'ensemble de ses politiques. Cet enjeu s'est traduit au niveau de l'activité Assainissement par une démarche environnementale volontariste, consolidée par une certification ISO 14001 obtenue depuis 2000.

Dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement, des programmes de travaux de lutte contre la pollution des milieux naturels (Seine, Cailly, Robec, Aubette), de lutte contre les inondations ainsi que les travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude ont été élaborés.

QUELQUES CHIFFRES

- 2 955 km de réseau dont
- 1 347 km de réseau d'eaux usées
- 710 km de réseau Unitaire
- 898 km de réseau d'eaux pluviales
- 511 postes de refoulement
- 23 stations d'épuration => 782 883 Eq Hab dont :
- 18 STEP gérées en régie directe ou marché de prestation

- ▮ 5 STEP gérées par délégation de service public
- ▮ 226 bassins dont
- ▮ 200 bassins pluviaux à ciel ouvert => Environ 600 000 m³
- ▮ 26 bassins enterrés => Environ 44 000 m³
- ▮ 50 km de rivières non domaniales
- ▮ Environ 4150 dispositifs d'ANC

La Direction de l'Assainissement comporte 23 systèmes d'Assainissement (ensemble de réseaux de collecte des eaux usées acheminées vers une station d'épuration).

17 COMMUNES SONT ADHÉRENTES AU SERVICE

Des communes hors du périmètre de la Métropole Rouen Normandie sont reliées :

- ▮ au système d'assainissement d'Émeraude : La Vaupalière, Montigny, Pissy Pôville, Préaux, Quincampoix et Saint-Jean-du-Cardonnay.
- ▮ au système d'assainissement de Montmain : Bois d'Ennebourg, Bois l'Évêque, Fresne le Plan, Mesnil Raoul
- ▮ au système d'assainissement de Saint-Aubin-lès-Elbeuf : Saint Pierre les Fleurs, Saint Didier des Bois, Saint Ouen

du Tilleul, La Saussaye, Bosnormand, Thuit Anger

- ▮ au système d'assainissement du Trait : Rives-en-Seine (Hameau de Gauville)

Cette compétence est gérée selon différents modes d'exploitation (Régie, Contrat d'affermage, Délégation de service public (DSP), Contrat de prestation de service)

Activité Rivière :

Détail des faucardages réalisés :
 Total de ml faucardés 6 618
 Nombre de faucardages réalisés 22
 soit en nb de jours 64
 Détail des aménagements de berges :
 Total de ml aménagés 90
 Nombre d'interventions pour aménagement de berges 2

ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS ET/OU CHIFFRES SUR L'ACTIVITÉ, LES PROJETS OU LA STRATÉGIE PLUS GLOBALEMENT

Au total, 16 chantiers ont été réceptionnés en 2016, représentant un montant total de plus de 6,4 millions d'euros HT. 2 chantiers importants dont l'exécution a débuté en 2015 ont été poursuivis et réceptionnés en 2016 : ouvrage de régulation enterré à Rouen et pose d'un déversoir d'orage à Petit-Quevilly

Autres chantiers :

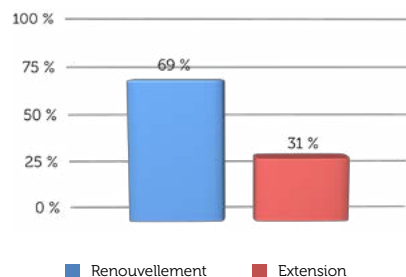
- ▮ Remplacement de réseaux pluviaux et eaux usées, rue Schwach à Déville-lès-Rouen,
- ▮ Création d'un barrage de 10 000 m³ à Saint-Léger-du-Bourg-Denis
- ▮ Création d'un réseau unitaire rue Décroizilles à Rouen

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉCEPTIONNÉES EN 2016

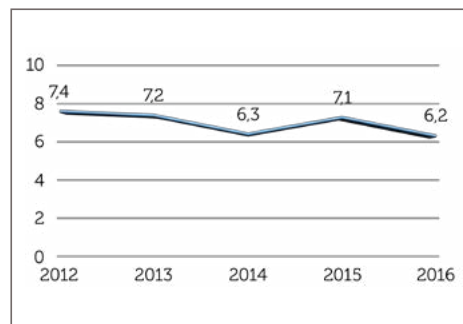
Commune	Opération	Montant € HT
		Réalisé
Déville-les-Rouen / Rue	Remplacement de réseaux pluviaux et eaux usées	339 035,76 € HT
Saint-Léger-du-Bourg-Denis / Le Val aux Daims	Création d'un barrage de 10 000 m	197 757,10 € HT
Rouen / Bd Gambetta / Caserne des Pompiers	Construction d'un ouvrage en génie civil, d'un poste de refoulement et des canalisations connexes	2 277 900 € HT
Le Petit-Quevilly / Rue des Pâtis, rue du Stade	Redimensionnement du réseau d'eaux usées et implantation d'un déversoir d'orage	1 282 880,00 € HT
Elbeuf /Caudebec	Renforcement et restructuration des réseaux d'assainissement d'eaux usées	591 086,50 € HT

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

COMPARATIF DES % DE RÉSEAUX RENOUEVÉLÉS ET D'EXTENSION DE RÉSEAU



TAUX DE DÉBOUCHAGE POUR 1 000 ABONNÉS



STATION D'ÉPURATION

Volume total entrant	41 millions de m ³
Charge de DBO5 éliminée	7520 Tonnes
Rendement en DBO5	98,1 %

PERSPECTIVES

Pour 2017, il est prévu de :

- Poursuite des opérations programmées dans le cadre de la création de la future ligne de transport T4
- Poursuite des opérations programmées dans le cadre des aménagements « cœur de Métropole »
- Poursuite des travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude : Estimation globale de 30 millions € H.T.
- Poursuite des opérations programmées dans le cadre des schémas directeur d'assainissement
- Lancement du schéma Directeur d'assainissement du système d'assainissement de Grand-Quevilly

MAÎTRISE DES DÉCHETS – COLLECTE ET VALORISATION



Collecte des déchets en porte-à-porte ou en apport volontaire

Alors qu'elle a atteint en 2015 l'objectif de réduire de 7 % les déchets OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) non recyclables produits en 5 ans, un nouveau programme d'harmonisation et de modernisation du service aux usagers a été lancé (2015-2020) dont les objectifs sont d'inciter à réduire les déchets et à protéger l'environnement, tout en maîtrisant les budgets.

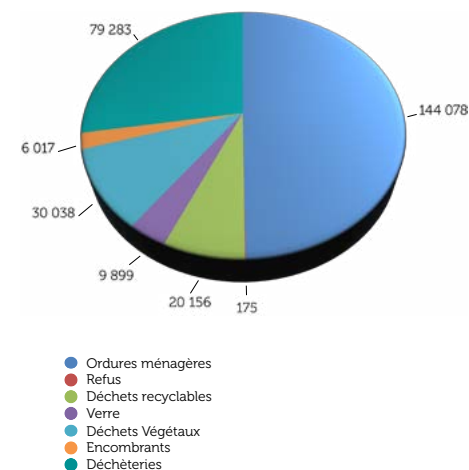
La Métropole entreprend la modernisation de la collecte des déchets pour être encore plus efficace et responsable en matière d'environnement. À partir de l'automne 2016, les évolutions ont été adaptées aux réalités particulières de chaque commune.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS

En 2016, la Métropole a collecté près de 290 000 tonnes de déchets :

Flux	Tonnages	Évolution		
	2015	2016	valeur	%
Ordures ménagères	145 085	144 078	-1 007	-0,69 %
Refus	138	175	37	26,81 %
Déchets recyclables	20 333	20 156	-177	-0,87 %
Verre	10 135	9 899	-236	-2,33 %
Déchets végétaux	27 343	30 038	2 695	9,86 %
Encombrants	5 845	6 017	172	2,94 %
Déchèteries	80 143	79 283	-860	-1,07 %
TOTAL	289 022	289 646	624	0,22 %

RÉPARTITION DES TONNAGES



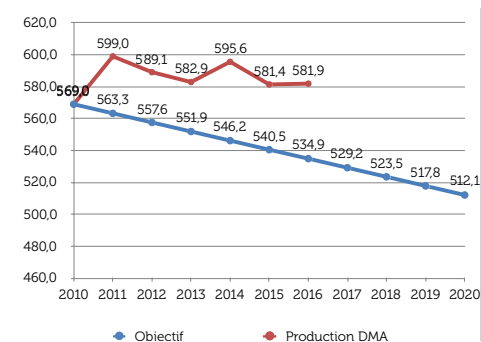
En 2016 les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, ont augmenté de 0,22 % soit de 624 tonnes.

Les variations constatées diffèrent selon les flux. La majeure partie de cette augmentation provient de la collecte des déchets végétaux qui, après une année 2015 plus faible, repartent à la hausse (+ 2 695 tonnes soit + 9.86 % par rapport à 2015) pour se situer dans la moyenne des 5 dernières années.

En neutralisant ce flux très variable, le constat peut être fait d'une légère diminution des quantités collectées (-2 071 tonnes soit -0,79 % par rapport à 2015) et notamment une diminution de 1 007 tonnes des ordures ménagères résiduelles (-0.69 % par rapport à 2015).

PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION COMPARÉE À L'OBJECTIF



Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (TEPCV). L'objectif est de réduire les quantités produites pour ces flux de 10 % pour ramener en 2020 la production de déchets à celle existante en 2010.

Le nouvel objectif de 10 % de réduction a été adopté en 2016 et de fait des efforts conséquents vont être nécessaires pour obtenir la réduction souhaitée en peu de temps : l'écart à combler est de 47 kg/habitant en 2016.

La Métropole a donc développé fin 2016, en partenariat avec le SMEDAR un programme « Zéro Gaspillage - Zéro Déchet », soutenu par l'ADEME. Ce pro-

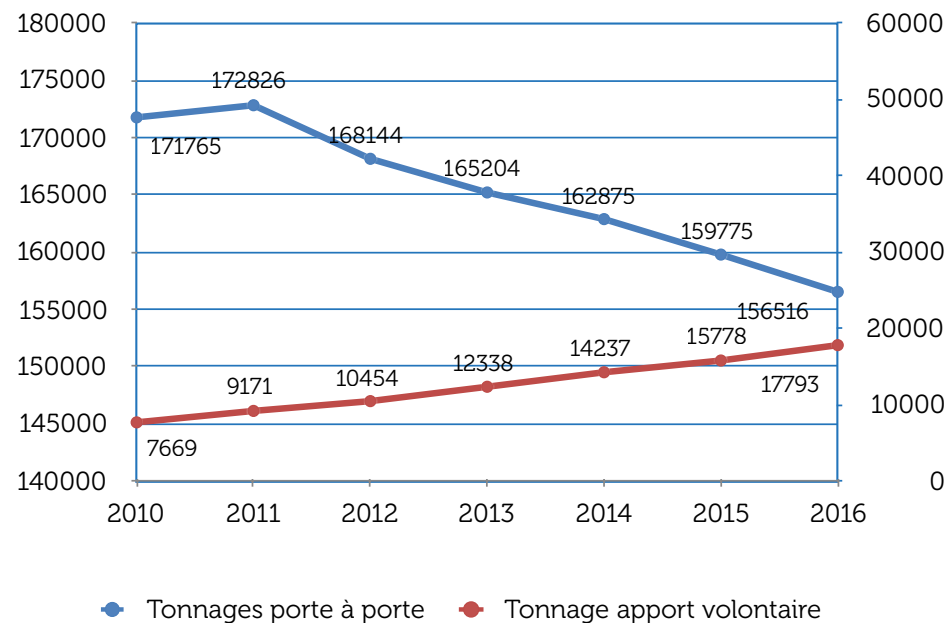
gramme d'actions mettra plusieurs années à produire ses effets. L'un des axes les plus prometteurs de ce programme est la réduction des déchets végétaux.

DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

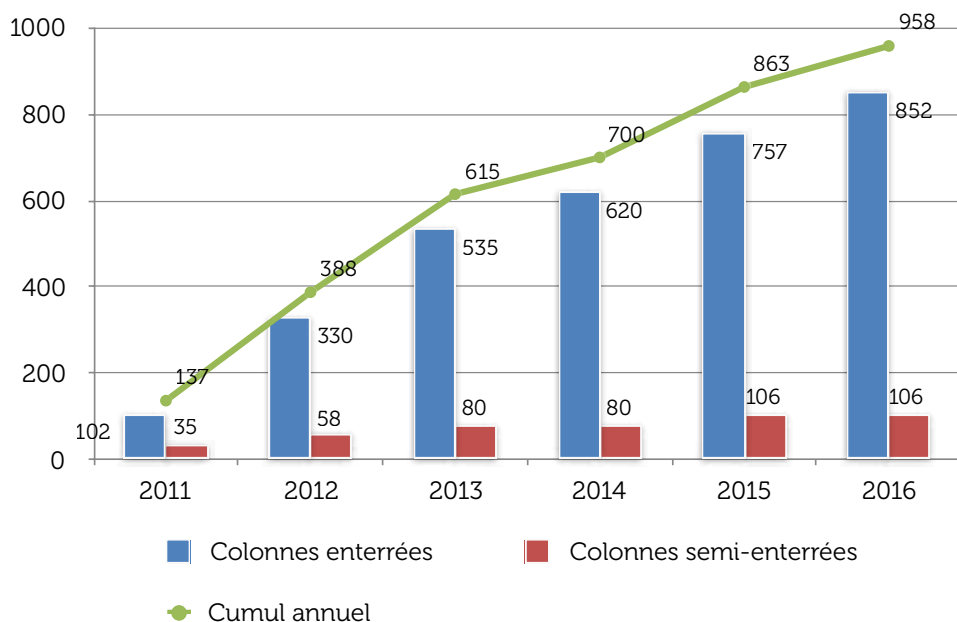
La Métropole Rouen Normandie poursuit l'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, qui sont plus adaptées à certaines typologies d'habitat, plus particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences et la pénibilité du travail des agents de collecte.

La part d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR, DMR, VERRE, REFUS) collectée en apport volontaire a augmenté de 13 % en 2016 et 95 colonnes supplémentaires ont été implantées portant le nombre total à 958 colonnes en fonctionnement sur la Métropole.

RÉCAPITULATIF DES OMA



**NOMBRE DE COLONNES
ENTERRÉES ET SEMI-
ENTERRÉES IMPLANTÉES**



**DES FILIÈRES À
RESPONSABILITÉ ÉLARGIE
DES PRODUCTEURS (REP) PLUS
PERFORMANTES**

**LES FILIÈRES DE RECYCLAGE ET
LES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS**

Les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) permettent de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchèteries, à l'exception de la collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC), qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

- La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) représente 969 tonnes en 2016, soit 14,6 % d'augmentation. L'effort de densification des points de collecte s'est poursuivi en 2016.
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ont connu une augmentation de 6,6 % pour 2526 tonnes collectées.
- La collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) a été mise en place sur 5 déchèteries supplémentaires portant à 8 le nombre de sites accueillant ce flux. Cela a permis de détourner 1889 tonnes, soit une augmentation de 54,5 % par rapport à 2015.

- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. 515 tonnes ont été collectées par ce biais cette année, soit une diminution de 4,1 %. Il s'avère que l'identification précise des différentes catégories pour cette filière (acides, bases, etc..) est complexe et rend son tri par les gardiens de déchèterie particulièrement difficile. En cas de doute le produit n'est pas mis dans la filière engendrant une diminution des tonnages collectés.

Au total, 5 945 tonnes de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2016 soit 19,5 % de plus que l'année précédente. Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui iraient sinon dans des centres d'élimination à des tarifs élevés.

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES



Valorisation des déchets végétaux en apport volontaire

En 2016, les 16 déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli 695 200 visites, soit une augmentation de 5,76 % par rapport à l'année précédente.

MATÉRIELS DE COLLECTE : BACS ET SACS

En 2016, ce sont 3 199 315 de sacs de collecte qui ont pu être distribués, ce qui représente 41 934 foyers dotés soit

6,29 % de plus que l'année précédente et 8 725 interventions de livraison et maintenance de bacs ont été effectuées, soit une augmentation de 9,86 % par rapport à l'année précédente.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole a initié son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux). Sur l'année 2016, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- L'évolution des fréquences de collecte des ordures ménagères sur les communes de Canteleu, Le Houllme, Malaunay, Notre-Dame-de-Bondeville, Bonsecours, Mesnil-Esnard, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Freneuse, Grand-Couronne, La Londe, Orival, Petit-Couronne, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sotteville-sous-le-Val, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Tourville-la-Rivière. Passant de 2 à 1 collecte hebdomadaire, ces 18 communes ont participé à la redistribution des secteurs et à l'optimisation des tournées de collecte.
- La généralisation de la collecte du verre en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. Les dernières évolutions ont

eu lieu sur les communes de Canteleu, Bonsecours, Mesnil-Esnard, Sotteville-lès-Rouen et Mont-Saint-Aignan. Dorénavant, tous les usagers ont à disposition des conteneurs aériens ou enterrés pour y déposer leur verre.

- Les véhicules de collecte, de la régie et des prestataires, sont tous équipés du dispositif de géolocalisation. Le logiciel informatique associé permet un meilleur suivi et une optimisation de l'ensemble des tournées de collecte.
- La généralisation de la collecte des ordures ménagères en bac est finalisée grâce à la conteneurisation opérée sur la commune de Bonsecours en octobre 2016.
- Le renouvellement du marché de collecte et l'évolution du périmètre confié aux prestataires, depuis le mois d'octobre 2016.

Les efforts partagés de tous ont permis d'améliorer la cohérence du dispositif de collecte sur le territoire et d'initier une meilleure maîtrise budgétaire. Toutefois, cette dynamique doit être maintenue en 2017 avec notamment de nouvelles évolutions telles que la densification des points d'apport volontaire dédiés au verre, l'évolution des fréquences de collecte sur la commune de Oissel. Pour les années suivantes, les études pourront porter, par exemple, sur la conteneurisation des déchets végétaux et la sensibilisation des usa-

gers pour en favoriser la réduction à la source ou l'accès des professionnels à un plus grand nombre de déchetteries.

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie comporte 9 services publics locaux de distribution de chaleur qui alimentent différents quartiers de la Métropole (électricité et gaz).

7 réseaux de chaleur faisant l'objet de Délégations de Service Public (DSP)

Réseau	Délégataire	Échéance du contrat	Énergie principale utilisée
Mont Saint Aignan	Mont Saint Aignan Énergie Verte (MAEV)	30/06/2037	Biomasse
Canteleu	Canteleu Énergie	30/06/2035	Biomasse
CURB – Hauts de Rouen	Dalkia	30/06/2018	Charbon
Rouen - Grammont	Rouen Grammont Énergie	31/12/2030	Biomasse
Maromme	Maromme Bio Énergie Services (MBES)	30/09/2036	Biomasse
Luciline	Rouen Luciline Énergie Nouvelles	21/07/2037	Géothermie sur eau de nappe
Petit Quevilly	Cofely	30/06/2018	Récupération sur incinération d'ordures ménagères

2 réseaux dont la gestion est assurée en régie (Elbeuf et Vésuve).

En 2016, des opérations ont été réalisées sur certains de ces réseaux :
 Mise en service de la chaufferie bois sur Mont-Saint-Aignan,
 Nouveaux raccordements du réseau de Maromme sur les quartiers du Stade, des portes de la ville et de Clair joie,
 Extension du réseau de chaleur de Petit-Quevilly vers la place des Chartreux,
 Poursuite du développement du réseau de chaleur de Luciline et premiers raccordements.

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole gère directement les 9 contrats de concession de distribution publique d'électricité sur :

- ▶ 8 communes relevant du régime urbain d'électrification (Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Le Trait, Orival, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Val-de-la-Haye),
- ▶ 22 communes de l'ancien périmètre du Syndicat Mixte d'Électrification de la Banlieue de Rouen (SMEBR) relevant également du régime urbain d'électrification.

La distribution publique d'électricité pour les autres communes de la Métropole est gérée par le Syndicat d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76) sauf pour la commune d'Elbeuf-sur-Seine gérée par la Régie d'Électricité d'Elbeuf (REE).

Enfin, des démarches ont été engagées pour obtenir le retrait de la Métropole du SDE76 à compter du 1^{er} janvier 2017.

QUELQUES CHIFFRES

- ▶ 1 384 km de réseau moyenne tension HTA,
- ▶ 2 043 km de réseau basse tension,
- ▶ 10 postes-sources,
- ▶ 2 167 postes de transformation dits « postes de distribution »,
- ▶ 663 304 points de livraison,
- ▶ 678 installations de production (clients producteurs),
- ▶ 19 465 k€ d'investissements ERDF sur les concessions,
- ▶ 169 827 k€ de valeur nette comptable des ouvrages concédés.
- ▶ 20 935 clients bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité en 2016.

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

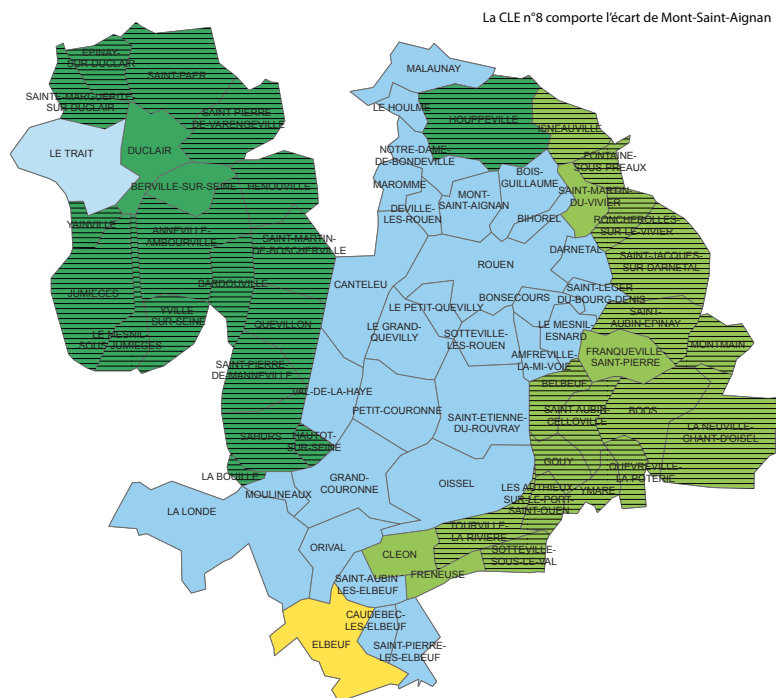
La Métropole Rouen Normandie est autorité concédante, chargée de l'organisation de la distribution publique de gaz naturel sur 59 communes.

Contractuellement, l'exploitation du service de distribution publique sur ce périmètre est organisée comme suit :

- ▶ Un périmètre en desserte exclusive de l'opérateur GRDF issue de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946 (périmètre dit « historique ») décomposé en :
 - ▶ Un contrat regroupant 26 communes,
 - ▶ 31 contrats communaux.
- ▶ Deux contrats relatifs à l'exploitation du service attribués à la suite de procédures de mise en concurrence encadrées par les dispositions de la loi du 29 janvier 1993 (Loi "Sapin") codifiées aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :
 - ▶ L'un sur la commune de Saint-Aubin-Celloville est attribué à GRDF,
 - ▶ Le second sur la commune d'Yville-sur-Seine est attribué à Primagaz.



Distribution d'électricité sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (en 2016)



- Communes en régime urbain
- Communes en régime rural

- Autorité Organisatrice :**
- Métropole Rouen Normandie
 - SDE 76 - CLE n°8
 - SDE 76 - CLE n°15
 - Régie d'Électricité d'Elbeuf



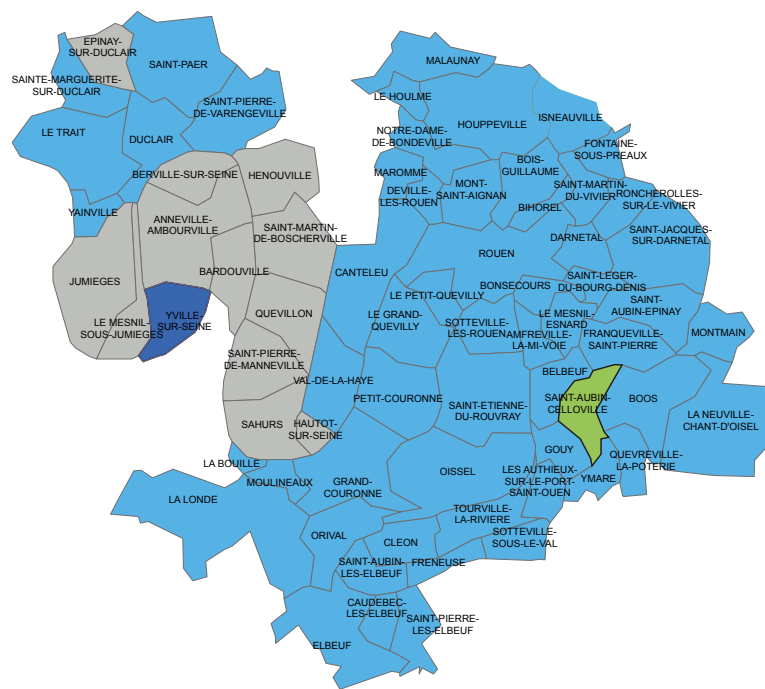
0 5 000 10 000 Mètres

Métropole Rouen Normandie - Direction Energie Environnement - GF/JLGR/Bn - février 2016

Sources : GIGN - Paris - 1998 GEOFLA®



Distribution de gaz naturel sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie



12 Communes non desservies en gaz naturel

59 Communes desservies en gaz naturel ayant pour Autorité Organisatrice la Métropole

- Communes non desservies

- Concession historique GRDF
- DSP Primagaz
- DSP GRDF



0 5 000 10 000 Mètres

Métropole Rouen Normandie - Direction Energie Environnement - GF/JLGR/Bn - juillet 2015

Sources : GIGN - Paris - 1998 GEOFLA®

CRÉMATORIUM

La Métropole exerce la compétence « gestion et extension des crématoriums » depuis le 1^{er} janvier 2015. À ce titre elle est propriétaire du crématorium de Rouen, situé rue du Mesnil Gremichon, près du cimetière Monumental.

La construction et la gestion du crématorium ont été confiées au concessionnaire OGF par un traité de concession d'une durée de 20 ans à compter de la mise en service de l'équipement, le 13 janvier 1999, et prendront donc fin en 2019.

Le concessionnaire exerce les missions suivantes :

- ▶ La réception des cercueils et l'accueil des familles,
- ▶ La vérification du dossier administratif de crémation,
- ▶ La crémation des cercueils,
- ▶ La pulvérisation des cendres,
- ▶ Le recueil des cendres dans une urne remise à la famille ou déposée au columbarium ou dans une sépulture familiale, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

En 2016, l'établissement de Rouen a procédé à 2 075 crémations (moins 2,5 % par rapport à 2015).

Pour 2017, des travaux de mise en conformité sont prévus, pour une durée d'environ six mois.

PROJET DE CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM À PETIT-QUEVILLY

La demande de crémation est en constante augmentation à l'inverse de l'inhumation. Aujourd'hui, 30 % des personnes décédées sont incinérées (contre 1 % dans les années 80). Et d'après les études IPSOS, ce taux devrait continuer à évoluer puisque 57 % des personnes âgées de + 60 ans déclarent préférer la crémation pour leurs obsèques. Aujourd'hui, le crématorium de Rouen au cimetière Monumental – assure en moyenne 2 000 crémations par an et atteint ses limites.

Le nouveau crématorium implanté à Petit Quevilly permettrait :

- ▶ D'équilibrer l'offre sur la rive gauche de la Métropole
- ▶ De réaliser 2 000 crémations/an supplémentaire et de réduire le délai d'attente, inférieur à 6 jours légal.

Ce projet sera réalisé sur la parcelle de l'ancienne entreprise Sigre à Petit-Quevilly situé près du rond-point Saint Julien, à l'angle du boulevard Stanislas Girardin et du boulevard Charles de Gaulle.

Cette future Zone d'Activité Économique de 4 ha appartenant à la Métropole sera décomposée en plusieurs lots : 1 pour le crématorium d'une surface de 8 555 m² et les autres sont destinés pour des bureaux et du mixte artisanal.

Ce bâtiment présente notamment

des locaux publics : un hall d'accueil, 2 salles de cérémonies de capacité 150 et 40 personnes et 1 salle de convivialité d'une capacité de 75 personnes.

L'année 2016 a vu le déroulement des phases études, concours et de consultation pour désigner l'architecte maître d'œuvre.

Aux services publics de qualité

Garantir une relation, une communication et une concertation efficaces et de qualité

MA MÉTROPOLE

Ma Métropole est un numéro d'appel unique (0800 021 021) permettant aux usagers de nous contacter. Ce numéro d'appel gratuit, 24h/24 a pour objectif de simplifier la prise de contact des usagers vers la Métropole et de pouvoir donner une information directe aux habitants ou de transmettre en temps réel les demandes d'intervention.

Ce système est également accessible via le site internet (metropole-rouen-normandie.fr).

Ma Métropole

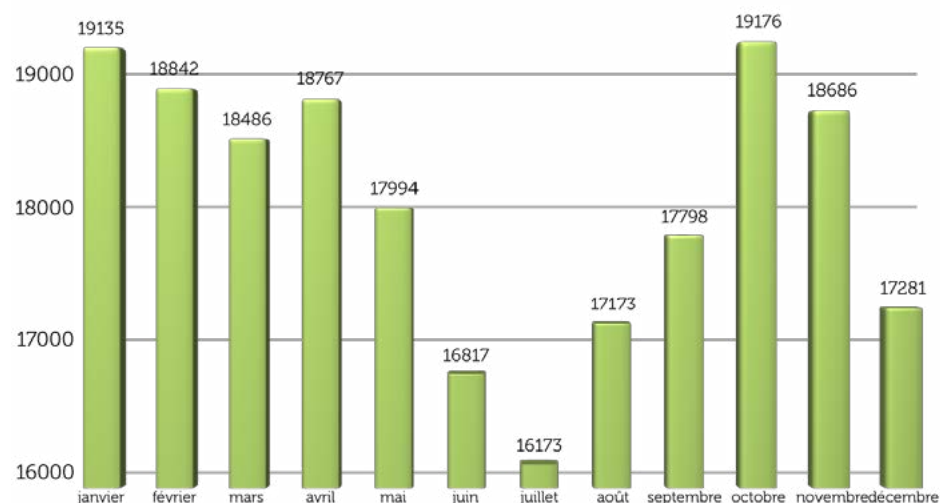
metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

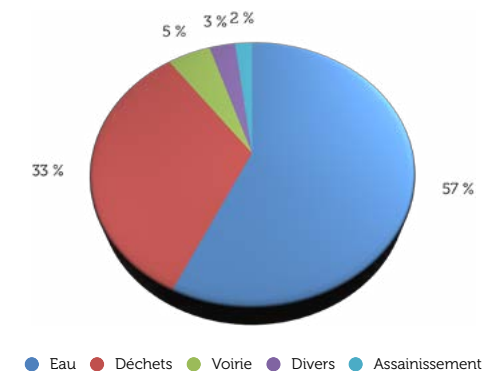
Service & appel gratuits

QUELQUES CHIFFRES

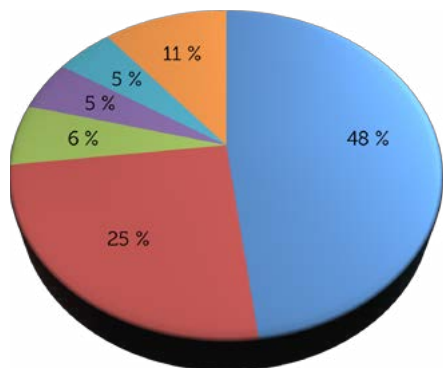
ÉVOLUTION DES APPELS GÉRÉS PAR « MA MÉTROPOLE »



RÉPARTITION DES 5 COMPÉTENCES AYANT GÉNÉRÉES LE PLUS DE FICHES EN 2016



ZOOM SUR LA COMPÉTENCE VOIRIE



- Éclairage public
- Entretien chaussée
- Signalisation
- Mobilier
- Marquage au sol
- Autres

UNE MÉDIATRICE POUR LA MÉTROPOLE

Depuis 2011, l'établissement nomme un élu en charge de la médiation. Cette démarche s'inscrit dans sa volonté de rester au plus près des concitoyens et de leurs préoccupations. En 2014, Nicole Basselet, Maire de Berville-sur-Seine et Vice-Présidente en charge de la relation aux usagers a été nommée Médiatrice. La médiatrice peut être saisie par les habitants sur des sujets en lien avec les compétences de la Métropole, elle relaie les demandes pour qu'elles soient traitées rapidement. Son rôle est de contribuer à améliorer la qualité des services et à renforcer la proximité avec les citoyens, qui peuvent la contacter par écrit ou prendre un rendez-vous via Ma Métropole.

Pour l'année 2016, la Médiatrice a traité 41 dossiers de la manière suivante :

- ▶ 40 pour la compétence eau et 1 pour la compétence urbanisme
- ▶ 11 remises
- ▶ 1 en cours

Le reste des dossiers n'a pas abouti à un accord.

OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE

Pour accompagner les nombreux services fournis aux habitants, la Métropole édite des documents d'informations pratiques relatives à ses compétences et services techniques déchets, eau, énergie, mobilité... à destination des usagers. Depuis 2016 et le transfert de compétences, il s'agit également d'accompagner les travaux de voirie, dans le cadre de chantiers d'envergure et d'opérations courantes, mais aussi de programmations d'urbanisme (évolutions des POS et PLU des communes).

Des campagnes lancées dans le cadre de dispositifs de concertation ont donné lieu également à des opérations dédiées à la planification urbaine (projet d'élaboration du PLUi), aménagement des gares rive droite et de la nouvelle gare Saint-Sever...

Riche de ses équipements et des manifestations qu'il organise, l'établissement veille à diffuser son offre et à promouvoir ses programmes culturels (programmation dans le cadre des animations Villes et Pays d'art et d'histoire, Journées européennes du patrimoine,

Visites Ateliers d'artistes), ludiques et pédagogiques (Maisons des forêts) mais aussi les agendas et actualités du Kin-darena, du Panorama XXL et de l'Historial Jeanne d'Arc.

2016 a également été marquée par l'élaboration de la nouvelle charte graphique de la Métropole, parallèlement à son évolution institutionnelle et par la conception du logo de la nouvelle Réunion des Musées Métropolitains.

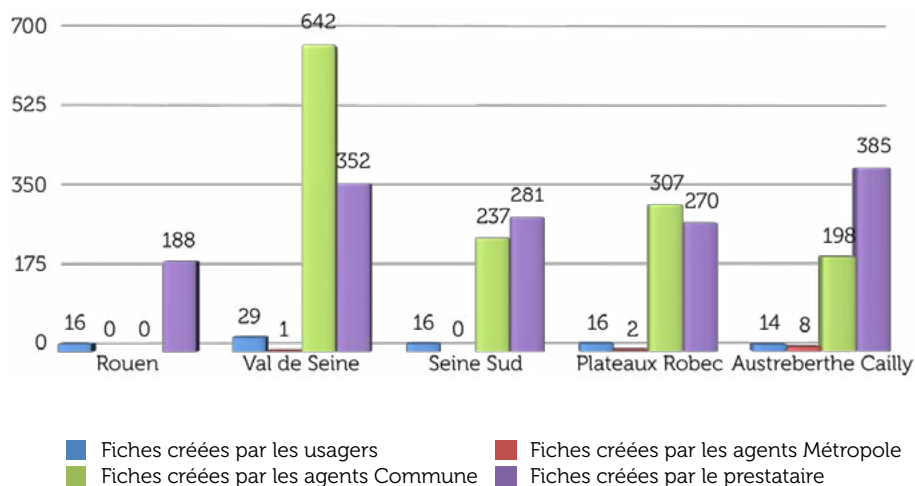
PUBLICATIONS

En 2016, la Métropole a publié 10 numéros du Mag, magazine d'information de l'établissement édité en 255 000 exemplaires et distribués à tous les habitants du territoire. Actualité du territoire, suivi des grands projets de la Métropole, informations pratiques, agenda et autres rubriques de proximité composent ce magazine, également en ligne et téléchargeable.

WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

La Métropole informe également ses habitants, usagers, partenaires, touristes via ses outils d'information web, réseaux sociaux, écrans vidéos des véhicules du réseau Astuce (métro-TEOR), vidéos YouTube...

L'établissement accompagne aussi techniquement 24 communes de moins de 4 500 habitants dans la conception et l'administration de leur site web.





LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA MÉTROPOLE

La communication de l'établissement passe également par les inaugurations de ses nouvelles grandes structures ou de ses nouveaux aménagements, notamment l'inauguration de la chaufferie biomasse de Mont-Saint-Aignan, celle des quais bas Rive Gauche à Rouen, ou encore des rencontres institutionnelles dans le cadre de la labellisation Passiv'Haus de Seine Écopolis, de l'obtention du prix régional du concours « Les rubans du Patrimoine 2016 » (Historial Jeanne d'Arc)...

En termes d'évènements, 2016 a aussi vu l'organisation de manifestations culturelles et sportives, familiales et festives :

- la 8^e édition du festival Graines de Jardin, placée sous le signe de l'Asie et qui a rassemblé 80 000 visiteurs sur deux jours ;

- l'animation « Bivouac sous la Lune », dans le parc de la maison des forêts d'Orival ;
- la rencontre sportive étudiante Normandie Sup Cup ;
- la rencontre professionnelle Les rencontres de la Culture ;
- le forum La Métropole en transition ;
- ainsi que plusieurs réunions publiques de proximité, les « Rencontres de la Métropole » dédiées à son projet métropolitain 2015-2025.

CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT (CCD)



En application de l'article 43 de la loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole Rouen Normandie doit consulter un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la Métropole.

Le CCD, a été créé par délibération du 5 mai 2014 afin de pouvoir consulter la société civile sur les grandes orientations de la future métropole est composé d'acteurs sociaux (personnalités qualifiées, habitants), économiques, culturels, associatifs, partenaires et acteurs de la vie et du développement de la métropole. Ce Conseil est une instance participative et consultative tournée vers le développement durable du territoire. Le pouvoir décisionnel relève des élus du Conseil métropolitain.

COMPOSITION DU CCD ET STATUT DES MEMBRES

Le CCD compte environ 300 membres répartis en quatre collèges :

- Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales,

- Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation et santé,
- Collège vie locale et associative, culture et sport,
- Collège des représentants sociaux réunissant des personnalités qualifiées et des habitants

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU CCD

En 2016, le CCD de la Métropole Rouen Normandie réunissait les commissions thématiques suivantes :

- Attractivité, Rayonnement, Vallée de la Seine
- Grands Projets Urbains
- Ville Respirable et Citoyenne
- Planification et Aménagement du Territoire
- Culture et Innovation Sociétale

CHIFFRES CLÉS

- 80 nouveaux membres dont 40 habitants
- Une trentaine de membres actifs en moyenne par commission thématique
- 3 inter-commissions
- 1 balade urbaine
- Le CCD a été partie prenante dans une dizaine de projets
- 37 réunions organisées

NOUVEAUTÉS 2016

Trois nouveautés majeures ont marqué l'année 2016 :

L'INTÉGRATION DES HABITANTS

Pour répondre à la demande des membres du CCD et renforcer la démarche de démocratie participative indissociable de celle de citoyenneté, la Métropole a intégré 40 habitants au sein de son collège des représentants sociaux, au printemps 2016.

LA CRÉATION DE LA COMMISSION CULTURE ET INNOVATION SOCIÉTALE

À l'issue des Rencontres de la culture organisées le 15 mars 2016 par la Métropole et la Ville de Rouen, l'idée a été émise de créer un organe permanent de réflexion et de débat réunissant différents types d'acteurs culturels. Pour rendre cette idée possible, la Métropole a décidé la création de la Commission Culture et Innovation Sociétale (CIS), opérationnelle en juin 2016.

UNE CONSULTATION DIVERSIFIÉE

Le CCD est en perpétuel mouvement pour permettre à ses membres de contribuer le plus efficacement possible au développement de nombreux projets métropolitains. Dans cette optique, en 2016, la Métropole a proposé de nouvelles modalités de consultation :

- Des ateliers participatifs
- Une balade urbaine
- Des séances en inter-commission
- L'organisation de mini-débats au sein de la commission Planification et Aménagement du Territoire

LES PROJETS CONCERTÉS AVEC LE CCD :

- Réinventer la Seine
- Champ des Bruyères
- Quartier Saint-Sever Nouvelle Gare
- Cœur de Métropole
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Ville Respirable

LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES EN 2017 :

- Création d'un site internet propre à la participation citoyenne dans la métropole avec un espace dédié au CCD et utilisation des réseaux sociaux
- Constitution des cahiers de la prospective pour anticiper au mieux les évolutions de notre société
- Les billets d'opinion : un espace sur le futur site internet dédié à la participation citoyenne métropolitaine pourrait être dédié à l'expression personnelle des membres du CCD.
- Les cafés métropolitains : portés et animés par les membres du CCD ils se tiendraient hors du cadre institutionnel et constitueraient le format propice au débat public.
- Sensibilisation auprès des collèges : le CCD pourrait ouvrir ses portes aux collégiens dans le cadre de leur instruction civique et de leur découverte de la démocratie afin de présenter le CCD aux plus jeunes, mais également la Métropole elle-même.

Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

Mener une action publique efficace, économe en temps, en énergie et en ressources passe par une gestion financière rigoureuse et prospective, d'autant plus au regard du contexte économique général et des changements institutionnels profonds (lois MAPTAM et NOTRe) vécus par le territoire national. Pour cela, la Métropole s'est engagée dans un processus d'amélioration continue qui compose à la fois avec une simplification et une sécurisation des procédures internes, avec l'utilisation d'outils de gestion adaptés et avec un contrôle de gestion qui permet de suivre l'évolution de l'activité de l'institution et son efficience.

Outre les ressources financières, ce sont les ressources humaines qui sont au cœur de l'établissement et de l'action publique. Leur gestion implique des processus nombreux et souvent complexes, au service de l'exercice des compétences, c'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie y porte une attention renouvelée.

- ▮ Mener une action publique efficace, économe en temps, en énergie et en ressources 122
- ▮ Fiabiliser et adapter notre organisation aux évolutions de nos politiques publiques 123
- ▮ Développer et valoriser les ressources 125

La Métropole
Rouen Normandie

1

Attractive

2

Durable

3

Solidaire
et citoyenne

4

Aux services publics
de qualité

5

Et à la gestion
performante

6

À la gestion performante

Mener une action publique efficace, économe en temps, en énergie et en ressources

DÉMATÉRIALISATION

Les nouvelles normes bancaires européennes applicables au 1^{er} février 2014 (SEPA) et le changement de protocole d'échanges de données (PES V2) applicable au 1^{er} janvier 2015 pour la dématérialisation des flux entre le comptable et l'ordonnateur ont conduit la Métropole Rouen Normandie, en 2013 et 2014, à lancer des réflexions globales sur la dématérialisation des processus administratifs et de gestion de l'établissement.

Par ailleurs, le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2015, les transferts de nouvelles compétences, la territorialisation, ainsi que la création de services communs ont également amené la structure à interroger et à formaliser les processus, ainsi que les systèmes d'information associés pour répondre aux objectifs de :

- ▶ Développer les documents « nativement » numériques,
- ▶ Interfacer les outils métiers existants et d'optimiser leurs usages,
- ▶ Harmoniser, simplifier et améliorer les processus et procédures,
- ▶ Partager les bonnes pratiques.

Sur 2015, les travaux se sont concentrés sur :

- ▶ la structuration et l'interopérabilité des systèmes
- ▶ l'évolution du logiciel de gestion des délibérations (Webdélib),
- ▶ la structuration de la Gestion Électronique des Documents (GED).

Au 1^{er} janvier 2016, une première phase a été lancée concernant la Gestion Électronique des Documents (GED), avec l'intégration de l'ensemble des documents liés aux réunions d'arbitrage au niveau direction générale et Président. Elle permet de toucher l'ensemble de la Direction Générale et les Directions Administration Gestion des Départements. Cette utilisation de la GED a notamment permis de supprimer l'ensemble des échanges de fichiers par email.

En 2016, priorité a également été donnée :

- ▶ à l'archivage électronique des flux financiers et des actes administratifs dématérialisés (pièces justificatives comptables, délibérations, arrêtés et décisions),

- ▶ à l'intensification du travail de sensibilisation et d'accompagnement à cet archivage électronique, mené par l'équipe du service Archives et la Direction des Systèmes d'Informations (DSI).

A également été expérimenté en 2016 le parapheur électronique par un Département (Territoires et Proximité).

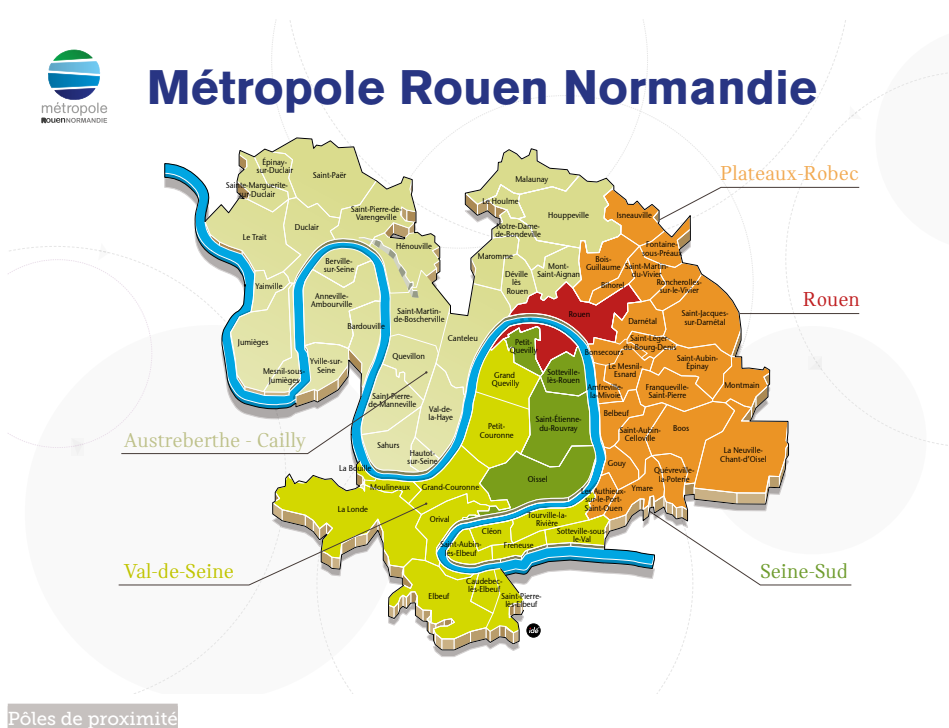
À la gestion performante

Fiabiliser et adapter notre organisation aux évolutions de nos politiques publiques

ORGANISATION EN PÔLES DE PROXIMITÉ

Pour que la Métropole reste proche des communes et des usagers, 5 pôles de proximité couvrent chacun un territoire d'environ 100 000 habitants.

L'action de la Métropole est donc déployée en proximité de façon déconcentrée. Les pôles ont pour mission d'accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement en offrant des services de conseil et d'expertise sur des sujets variés : gestion énergétique des bâtiments, conseils en matière d'achat public et de projets d'aménagement... Ils assurent au quotidien, les missions de voiries, les espaces publics et l'éclairage, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, la gestion des déchetteries, l'urbanisme...



D'autre part, dans sa charte métropolitaine, le Conseil de la Métropole a institué une conférence locale des maires pour chaque pôle de proximité. Le rôle des conférences locales des maires est multiple : prioriser, programmer et suivre les opérations de proximité, contribuer à la concertation sur les grands projets de la Métropole, améliorer

la qualité des prestations rendues et la plus-value des services des pôles de proximité.

TRANSVERSALITÉ DANS LES MÉTHODES DE TRAVAIL

La transversalité devient un principe de travail à généraliser, d'autant que les projets deviennent de plus en plus complexes et les compétences interagissent entre elles.

Un certain nombre de démarches contribuent à la transversalité par le partage des objectifs, à tous les niveaux de la structure. De même, l'amélioration des moyens et outils de communication interne facilite l'accès à tous à une meilleure information.

C'est pourquoi la métropole accompagne les évolutions méthodologiques, dans la conduite de projets, selon un mode transversal et partagé, et se dote d'outils numériques pour mieux répondre à cet enjeu.

Ces objectifs sont bien évidemment poursuivis sur 2016.

Sur 2015 et 2016, une démarche exemplaire a été menée afin de structurer le travail de réalisation du PLU, nouvelle compétence de la Métropole et démarche transversal par excellence. Ainsi, la direction de planification urbaine concentre des compétences de coor-

dination et de gestion de projet et fait appel à des experts thématiques (transport, biodiversité, habitat...) qui sont reconnus comme référents PLUi au sein de leur propre direction opérationnelle. Ces « référents » consacrent un temps identifié à la mission PLUi, qui est inscrite dans leur fiche de poste. De même, une gouvernance spécifique s'est mise en place autour de ce projet, permettant à la fois aux élus et au comité de direction de partager les enjeux du projet, d'assurer une réelle transversalité au sein de toute la structure et d'arbitrer à des points d'étape, selon un calendrier très cadencé. Une évaluation in itinere du projet est mise en œuvre, qui permet de réajuster si nécessaire l'organisation de ce projet.

Autre démarche transversale : la mise en place du réseau des Directions Administration et Gestion (DAG). Cette fonction transversale est positionnée auprès des Directeurs Généraux Adjointes des départements. Elle a été définie de manière concertée, elle a pour but d'assurer une coordination efficace des processus d'administration et de gestion transversaux, en interface avec les directions opérationnelles et fonctionnelles de la métropole. Un réseau des personnes assurant ces fonctions a été mis en place, animé par la direction Pilotage Stratégique et Performance, dans une logique d'amélioration continue de l'organisation de leurs missions notamment.

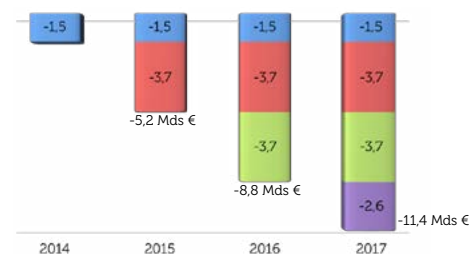
À la gestion performante

Développer et valoriser les ressources

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE

UN CONTEXTE FINANCIER QUI DEMEURE CONTRAINT POUR LES COLLECTIVITÉS

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (2014-2017, EN MDS €)



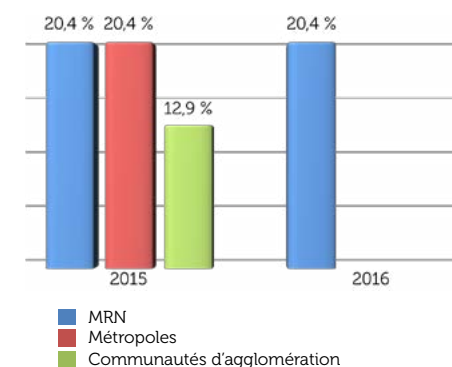
- Contribution supplémentaire 2017
- Contribution supplémentaire 2016 (reconduite en 2017)
- Contribution supplémentaire 2015 (reconduite en 2016 et 2017)
- Contribution 2014 (reconduite les 3 années suivantes)

Depuis 2014, la contribution cumulée de la Métropole Rouen Normandie au redressement des comptes de l'État est de 18,8 millions €.

	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Dotation de base	6,1 M€	30,1 M€	30,1 M€	0,01 M€
Dotation de péréquation	10,9 M€	0,0 M€	0,0 M€	
Garantie	8,1 M€		0,0 M€	
CRFP 2014	-1,9 M€	-1,9 M€	-1,9 M€	
CRFP 2015		-4,5 M€	-4,5 M€	
CRFP 2016			-4,3 M€	-4,3 M€
Dotation d'intercommunalité	23,3 M€	23,7 M€	19,4 M€	-4,3 M€
CRFP totale par année	-1,9 M€	-6,3 M€	-10,7 M€	
Contribution cumulée depuis 2014	-1,9 M€	-8,2 M€	-18,8 M€	

UNE BONNE TENUE DE L'ÉPARGNE BRUTE DANS CE CONTEXTE

TAUX D'ÉPARGNE TAUX BRUT



L'épargne brute consolidée de la MRN atteint 113,90 M€ en 2016, et se maintient à 20,4 % des recettes de fonctionnement hors cession.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,2 % malgré l'accentuation de la contribution au redressement des finances publiques et une fiscalité moins dynamique.

	2013	2014	Var. n-1	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	511,3 M€	515,2 M€	+0,8 %	545,4 M€	+5,9 %	557,3 M €	+2,2 %
Produit des services (chap.70)	79,3 M€	81,3 M€	+2,5 %	88,7 M€	+9,2 %	93,1 M€	+5,0 %
Chap.73 (recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation)	310,5 M€	315,8 M€	+1,7 %	334,9 M€	+6,0 %	333,2 M€	-0,5 %
Dotation (chap.74)	110,2 M€	106,4 M€	-3,5 %	106,7 M€	+0,3 %	114,8 M€	+7,6 %
Autres recettes	11,2 M€	11,7 M€	+4,3 %	15,0 M€	+28,6 %	16,1 M€	+7,2 %

Principaux facteurs d'explications :

- ▀ Une progression des produits des services (budgets eau, déchets ménagers et principal)
- ▀ Dotations : 13,7 M€ de recettes supplémentaires liées à la compensation des charges transférées par le département
- ▀ Une montée en puissance du FPIC (+22,6 %).

UNE PRESSION FISCALE MODÉRÉE

	TH	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1
Métropole de Rouen Normandie	8,35 %	0 %	-	-	2,60 %	0 %	25,30 %	0 %
Métropole européenne de Lille	12,10 %	0 %	-	-	2,09 %	0 %	33,64 %	0 %
Bordeaux Métropole	8,22 %	0 %	-	-	3,23 %	0 %	35,06 %	0 %
Toulouse Métropole	16,50 %	7 %	5,96 %	7 %	33,75 %	7 %	35,86 %	9 %
Nantes Métropole	10,14 %	18,5 %	6,41 %	872,7 %	4,88 %	0 %	30,53 %	0 %
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13 %	0 %	-	-	1,47 %	0 %	28,88 %	0 %
Strasbourg Eurométropole	11,08 %	3 %	1,13 %	2,70 %	4,87 %	3 %	26,43 %	0,8 %
Grenoble-Alpes Métropole	8,57 %	0 %	1,29 %	0 %	6,87 %	0 %	31,09 %	0 %
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08 %	0 %	0,17 %	0 %	5,69 %	0 %	36,58 %	0 %
Rennes Métropole	13,64 %	0 %	1,73 %	0 %	6,10 %	0 %	28,73 %	0 %
Brest Métropole	13,64 %	0 %	2,93 %	0 %	8,15 %	0 %	29,17 %	0 %
Moyennes 2016 des métropoles	11,13 %	2,49 %	2,80 %	45,88 %	7,25 %	3,03 %	31,02 %	0,94 %

La Métropole conserve en 2016 des taux de fiscalité sensiblement inférieurs à la moyenne des métropoles.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse maîtrisée (+2,1 %) malgré la poursuite des transferts de compétences.

	2013	2014	Var. n-1	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1
Dépenses réelles de fonctionnement	417,7 M€	424,1 M€	+1,5 %	434,1 M€	+2,4 %	443,4 M€	+2,1 %
Charges à caractère général	107,9 M€	110,2 M€	+2,2 %	130,2 M€	+18,1 %	136,9 M€	+5,2 %
Charges de personnel	52,7 M€	54,3 M€	+3,1 %	66,5 M€	+22,4 %	78,1 M€	+17,4 %
Autres charges de gestion courante	117,0 M€	119,6 M€	+2,2 %	122,2 M€	+2,2 %	119,4 M€	-2,3 %
Charge financière	8,6 M€	7,8 M€	-9,4 %	10,3 M€	+31,9 %	11,0 M€	+7,2 %
Atténuation de produits	127,7 M€	128,3 M€	+0,5 %	98,1 M€	-23,6 %	92,7 M€	-5,5 %
Autres charges	3,8 M€	3,9 M€	+2,3 %	6,9 M€	+78,6 %	5,2 M€	-24,9 %

FAITS MARQUANTS :

- ▮ L'impact des transferts de compétences en provenance des communes et du département
- ▮ Une hausse des frais personnel limitée à 3,9 % hors impact des transferts des musées et de la voirie du Département, intégrant l'adaptation progressive des

services fonctionnels aux compétences des métropoles, la prise en compte des compétences DECI, Transition énergétique et Diochon.

- ▮ Un recul des attributions de compensations consécutivement aux transferts (-7,3 %)
- ▮ Une augmentation modérée des frais financiers dans un contexte de transfert d'une part de dette du Département

LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES OPÉRÉS EN 2016

DES COMMUNES VERS LA MÉTROPOLE

- ▮ Transferts spécifiques Ville de Rouen : Stade Diochon
- ▮ Transfert des Musées (le musée des Beaux-Arts, le musée de la Céramique, le musée Le Secq des Tournelles et le Muséum d'Histoire Naturelle)
- ▮ Complément transfert compétence voirie
- ▮ Transfert taxe foncière MIN
- ▮ Taxe d'aménagement (30 % du montant total perçu sur le territoire, le principe d'une progressivité du reversement aux communes ayant été acté lors de la CLECT du 25/05/2016- 60 % en 2017, 80 % en 2018, 100 % du montant total en 2019).

DU DÉPARTEMENT VERS LA MÉTROPOLE

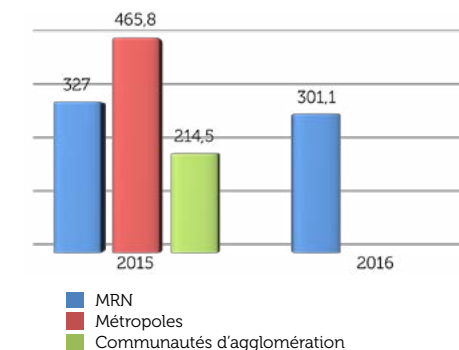
- ▮ Les voiries
- ▮ 3 Musées (Le Musée Pierre Corneille, La Corderie Vallois et Le Musée des Antiquités)

DE LA MÉTROPOLE VERS LES COMMUNES

- ▮ Transfert de l'École de Musique et de Danse à la commune de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf.

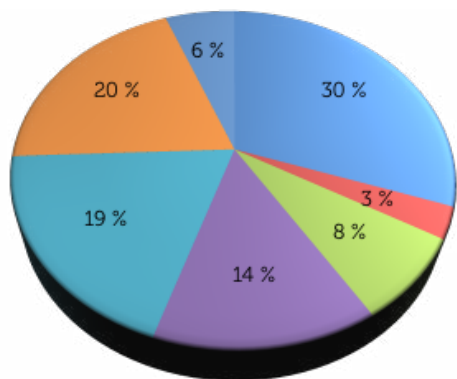
UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT QUI DEMEURE SOUTENU...

Dépenses réelles d'investissements hors dette (en €/hab)



- ▮ Le niveau de dépenses de 2016 s'établit à 150,1 M€, soit un montant supérieur à la moyenne constaté sur l'ensemble de la période 2013-2016 (121 M€).
- ▮ En €/habitant, ce montant reste nettement supérieur aux communautés d'agglomération.

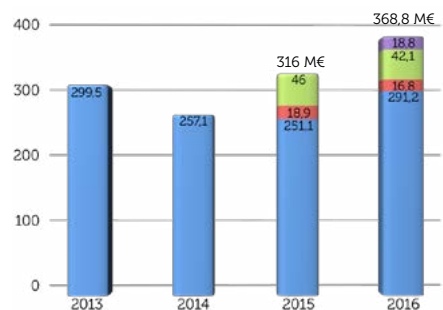
STRUCTURE DES 150 M€ DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- Services publics de proximité (voirie et déchets) : 43,8 M€
- Attractivité du territoire (culture - sport - tourisme) : 4,9 M€
- Cohésion sociale et territoriale (habitat - dotations aux communes - solidarité) : 11,7 M€
- Moyen des services et divers : 20,3 M€
- Aménagement durable du territoire (transport - environnement - projets urbains - urbanisme) : 27,6 M€
- Eau et assainissement : 30,3 M€
- Développement économique : 9,3 M€

...ENGENDRANT UNE REPRISE DU RECOURS À L'EMPRUNT À UN COÛT PEU ÉLEVÉ

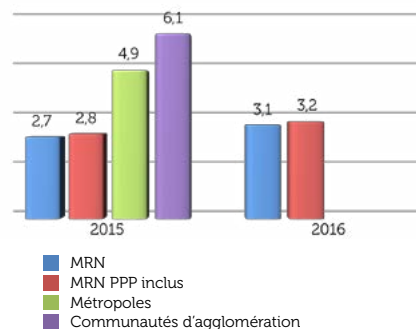
Évolution de l'encours de la dette consolidée



- Encours de dette bancaire
- Dette PPP
- Dettes théoriques relatives à la compétence voirie communes
- Dettes théoriques relatives à la compétence voirie département

DES RATIOS D'ENDETTEMENT QUI DEMEURENT SATISFAISANTS

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



- MRN
- MRN PPP inclus
- Métropoles
- Communautés d'agglomération

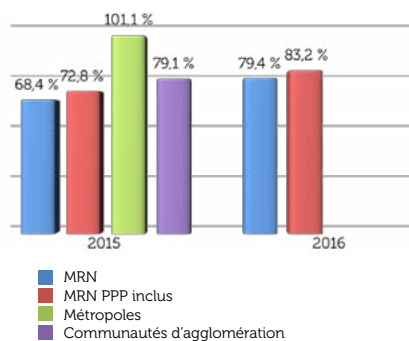
UNE NOUVELLE PHASE D'ENDETTEMENT

À fin 2016, 90 % des engagements de la collectivité en matière d'investissements (restes à réaliser) sont donc couverts et ne nécessiteront pas (ou peu) d'endettement supplémentaire.

Néanmoins, et toutes choses égales par ailleurs, un niveau d'investissement identique sur les années futures se traduira inévitablement par un recours plus conséquent à l'emprunt.

La question de la définition d'un volume d'investissement en cohérence avec les capacités de la collectivité aussi bien en matière financière (capacité à financer) qu'en terme physique (capacité à réaliser) se posera donc de manière encore plus prégnante lors des exercices budgétaires à venir.

TAUX D'ENDETTEMENT HORS CESSIIONS



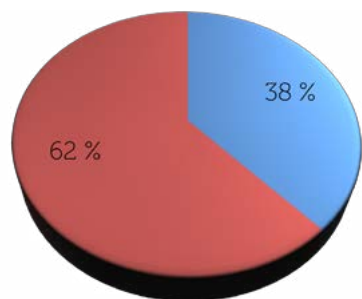
- MRN
- MRN PPP inclus
- Métropoles
- Communautés d'agglomération

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF GLOBAL PERMANENT PRÉSENT AU 31 DÉCEMBRE 2016 :

1 582 agents permanents dont 1 397 à statut public et 185 salariés à statut privé

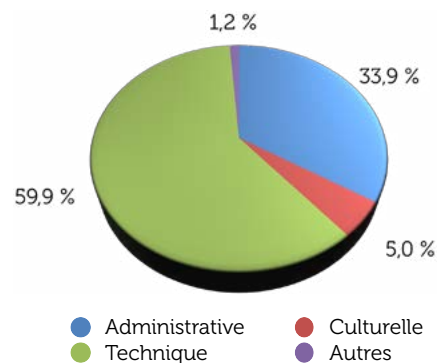
38 % de femmes et 62 % d'hommes



● Femmes ● Hommes

FILIÈRES :

Administrative : 33.9 %
Technique : 59.9 %
Culturelle : 5 %
Autres : 1.2 %



ORGANISATION

Par catégorie :
Catégorie A : 21 %
Catégorie B : 18 %
Catégorie C : 61 %

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

14 bis avenue Pasteur

CS 50 589

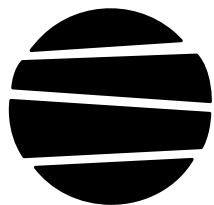
76 006 Rouen Cedex

Tél. : 02 35 52 68 10

www.metropole-rouen-normandie.fr

@MetropoleRouenN

Métropole Rouen Normandie – 2016 –
Conception graphique : Perroquet bleu
– Crédits photos : Arnaud Bertereau –
Agence Mona / Thomas Boivin / Barbara
Cadot / Jean-François Lange / Métropole
Rouen Normandie



métropole
ROUEN NORMANDIE